

VOLUME

1

# COMPTES PUBLICS 2018-2019

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2019

# COMPTES PUBLICS 2018-2019

## VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2019

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86  
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

**Comptes publics 2018-2019 – Volume 1**

**Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Novembre 2019**

**ISSN 0706-2869 (Imprimé)  
ISSN 1925-1815 (PDF)**

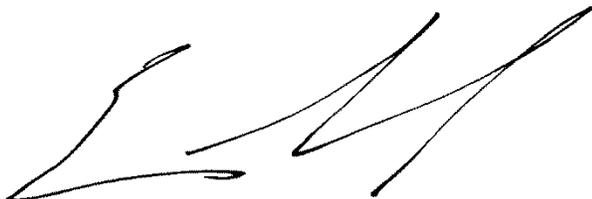
**© Gouvernement du Québec, 2019**

Son Honneur l'honorable J. Michel Doyon  
Lieutenant-gouverneur du Québec  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2019.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Eric Girard.

Eric Girard

Québec, novembre 2019



Monsieur Eric Girard  
Ministre des Finances  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2019, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Simon-Pierre Falardeau". The signature is fluid and cursive, with the first name "Simon" written in a smaller, more compact script than the last name "Falardeau".

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, novembre 2019



## TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS ..... 11

### ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019 ..... 15

2. RETOUR SUR LE BUDGET 2018-2019 ..... 17

3. RISQUES ET INCERTITUDES ..... 18

4. ANALYSE DES ÉCARTS ..... 20

    4.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DU BUDGET ..... 21

    4.2 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE PRÉCÉDENTE ..... 26

5. LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ..... 34

6. ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES ..... 38

7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS ..... 48

ANNEXE 1 - STATISTIQUES FINANCIÈRES ..... 59

ANNEXE 2 - INFORMATIONS PAR SECTEURS DE REDDITION DE COMPTES ..... 65

ANNEXE 3 - INFORMATIONS PAR PORTEFEUILLES MINISTÉRIELS ..... 69

ANNEXE 4 - GLOSSAIRE ..... 72

### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ ..... 81

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ..... 83

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ..... 89

ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS ..... 90

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE ..... 91

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE ..... 92

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE ..... 93

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES .....	95
2. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE.....	108
3. MODIFICATIONS COMPTABLES .....	109
4. REVENUS .....	112
5. DÉPENSES .....	115
6. PLACEMENTS TEMPORAIRES .....	116
7. DÉBITEURS .....	117
8. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE .....	118
9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT .....	119
10. PARTENARIATS COMMERCIAUX ET NON COMMERCIAUX .....	128
11. PRÊTS.....	133
12. FONDS DES GÉNÉRATIONS .....	135
13. CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER.....	137
14. REVENUS REPORTÉS .....	138
15. AUTRES PASSIFS .....	140
16. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS .....	142
17. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS .....	158
18. DETTES .....	161
19. IMMOBILISATIONS .....	167
20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS .....	170
21. GARANTIES D'EMPRUNTS ET AUTRES INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES .....	179
22. ÉVENTUALITÉS .....	182
23. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE .....	184
24. INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS .....	187
25. CHIFFRES COMPARATIFS .....	188

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU .....	189
2. ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX ET FONDS D'AMORTISSEMENT DU GOUVERNEMENT.....	191
3. ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT .....	194
4. ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT .....	199
5. MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT .....	200
6. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	202
7. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DU GOUVERNEMENT .....	207



---

## Présentation des comptes publics

---

Les *Comptes publics 2018-2019* présentent les résultats et la situation financière du gouvernement du Québec. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés.

Le ministère des Finances considère que l'utilisation d'indicateurs constitue un outil efficace pour être en mesure d'étudier l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle dix indicateurs sont présentés à la section « Analyse des états financiers consolidés ».

Les *Comptes publics 2018-2019* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière terminée le 31 mars 2019. Les prévisions initiales pour cette année financière ont été présentées dans le budget 2018-2019 du 27 mars 2018 et ont été révisées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* du 3 décembre 2018. Des résultats préliminaires ont été présentés dans le budget 2019-2020 du 21 mars 2019. Conformément aux normes adoptées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), l'analyse comparative avec le budget, présentée dans ce document, a été réalisée avec les prévisions initiales du budget 2018-2019 présentées le 27 mars 2018.

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2019 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds, organismes du gouvernement et de ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ces documents.

### **Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec**

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2018-2019.

L'information présentée dans l'analyse financière correspond aux portefeuilles et aux responsabilités établies dans le Budget de dépenses 2018-2019. Les portefeuilles dont le nom a été modifié dans le Budget de dépenses de 2019-2020 sont les suivants :

- Affaires municipales et Occupation du territoire a été modifié pour Affaires municipales et Habitation;
- Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques a été modifié pour Environnement et Lutte contre les changements climatiques;
- Économie, Science et Innovation a été modifié pour Économie et Innovation;
- Transports, Mobilité durable et Électrification des transports a été modifié pour Transports.

---

## Présentation des comptes publics (suite)

---

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs éléments.

- L'état consolidé des résultats rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'année financière. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et d'autres charges de l'année.
- L'état consolidé des déficits cumulés montre l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'année financière, des éléments qui y ont été imputés directement ainsi que divers redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il établit la dette nette, composée des déficits cumulés et des actifs non financiers.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'année financière, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que des redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les flux de trésorerie générés ou utilisés, au cours de l'année financière, dans le cadre des activités de fonctionnement, d'investissement en placements et en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels à l'égard des rubriques des états financiers consolidés et font partie intégrante de ceux-ci. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés ainsi que de l'information consolidée par missions gouvernementales sur les résultats.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), la vérificatrice générale du Québec prépare, à titre d'auditeur indépendant, un rapport accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement dans lequel elle exprime son opinion sur ces états financiers.

### **Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux**

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux parties. La première partie expose les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés sur chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième partie présente les revenus des fonds spéciaux, leurs dépenses approuvées et celles réalisées ainsi que leurs investissements approuvés et ceux réalisés.

**ANALYSE DES  
ÉTATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS**

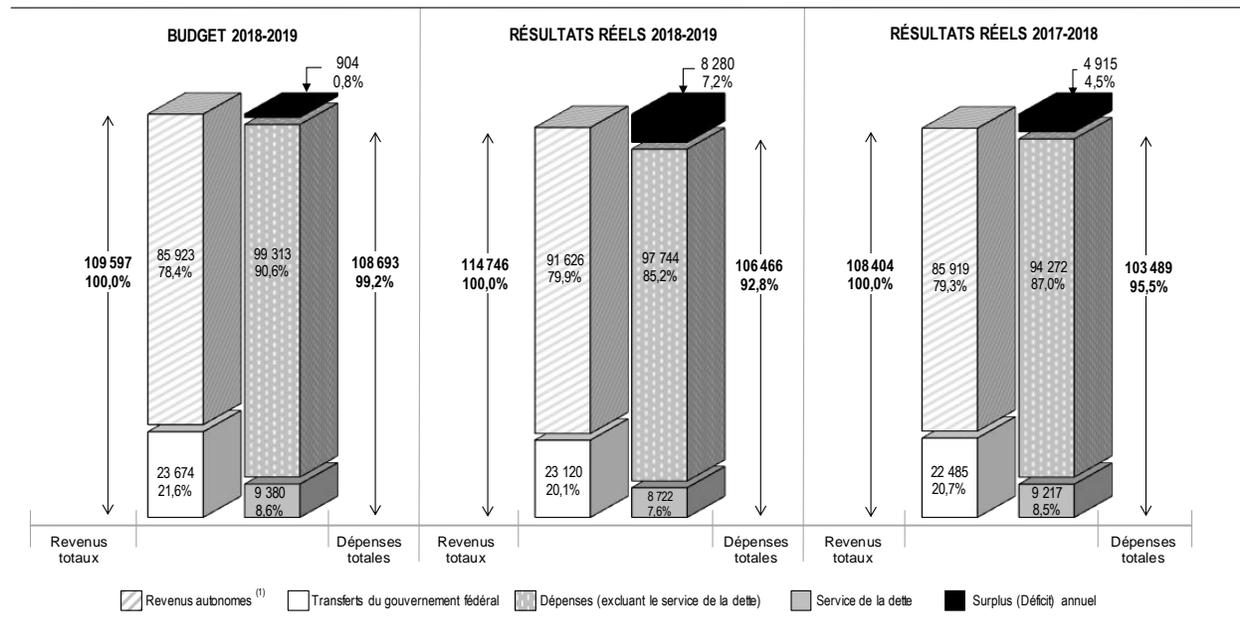


## 1. Faits saillants de l'année financière 2018-2019

### Résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019

(en millions de dollars)



Note : Selon les données du tableau « Sommaire des résultats consolidés » présenté à la page 20. Les proportions exprimées en pourcentage sont établies sur la base des revenus totaux.

(1) Les revenus autonomes incluent les revenus de 2 491 M\$, 3 477 M\$ et 2 293 M\$ du Fonds des générations, respectivement pour le budget 2018-2019 du 27 mars 2018 et les résultats réels 2018-2019 et 2017-2018.

### Solde budgétaire

Lors du budget 2018-2019 du 27 mars 2018, ci-après le budget, le gouvernement prévoyait un surplus annuel de 904 millions de dollars pour l'année financière 2018-2019. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire<sup>1</sup>, et ce, en tenant compte de l'affectation au Fonds des générations de 2 491 millions de dollars de revenus ainsi que de l'utilisation de 1 587 millions de dollars de la réserve de stabilisation, l'équilibre budgétaire était prévu.

Les résultats de l'année financière 2018-2019 présentent un surplus annuel de 8 280 millions de dollars. En tenant compte des versements des revenus dédiés de 3 477 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire au 31 mars 2019 est de 4 803 millions de dollars, soit une amélioration de 4 803 millions de dollars par rapport à la prévision du budget. Cette somme est entièrement affectée à la réserve de stabilisation, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire. Par ailleurs, la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations permet au gouvernement d'utiliser une partie de cette réserve pour la verser au Fonds des générations. Pour l'année financière 2018-2019, aucun montant provenant de la réserve de stabilisation n'a été versé au Fonds des générations.

<sup>1</sup> RLRQ, chapitre E-12.00001

---

## 1. Faits saillants de l'année financière 2018-2019 (suite)

---

### Revenus consolidés

Le total des revenus consolidés s'établit à 114 746 millions de dollars, soit une révision à la hausse de 5 149 millions de dollars ou de 4,7 % comparativement au budget. Par rapport à l'année financière 2017-2018, les revenus ont augmenté de 6 342 millions de dollars ou de 5,9 %.

- Le budget 2018-2019 prévoyait une croissance de 2,2 % des revenus consolidés, alors qu'elle a été de 5,9 %. Cette croissance plus élevée que prévue s'explique par des révisions à la hausse des revenus de 2 746 millions de dollars au chapitre de l'impôt sur le revenu et les biens, de 80 millions de dollars des taxes à la consommation, de 564 millions de dollars des droits et permis, de 1 097 millions de dollars des revenus divers, de 1 216 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement, compensées partiellement par des révisions à la baisse de 554 millions de dollars pour les transferts du gouvernement fédéral.
- L'augmentation de 6 342 millions de dollars entre les revenus de la présente année financière et ceux de l'année financière précédente s'explique par des hausses de 3 034 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, de 672 millions de dollars des taxes à la consommation, de 351 millions de dollars des droits et permis, de 1 195 millions de dollars des revenus divers, de 455 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement ainsi que par une hausse de 635 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

### Dépenses consolidées

Les dépenses consolidées s'élèvent à 106 466 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 2 227 millions de dollars ou de 2,0 % par rapport à la prévision du budget. En comparaison avec l'année financière précédente, ces dépenses ont augmenté de 2 977 millions de dollars ou de 2,9 %.

- L'écart entre les dépenses de la présente année financière et celles du budget initial s'explique par une révision à la baisse des dépenses de 540 millions de dollars pour la mission « Santé et services sociaux », de 94 millions de dollars pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », de 1 214 millions de dollars pour la mission « Gouverne et justice » et de 658 millions de dollars du « Service de la dette », compensée partiellement par des révisions à la hausse des dépenses de 106 millions de dollars pour la mission « Éducation et culture » et de 173 millions de dollars pour la mission « Économie et environnement ».
- L'augmentation de 2 977 millions de dollars entre les dépenses de l'année financière 2018-2019 et celles de l'année financière précédente s'explique par les hausses des dépenses de 1 346 millions de dollars au titre de la mission « Santé et services sociaux », de 1 073 millions de dollars de la mission « Éducation et culture », de 274 millions de dollars de la mission « Économie et environnement », de 279 millions de dollars de la mission « Soutien aux personnes et aux familles », de 500 millions de dollars de la mission « Gouverne et Justice », et par une baisse de dépenses de 495 millions de dollars de la mission « Service de la dette ».

## **2. Retour sur le budget 2018-2019**

---

### **Revenus autonomes**

La croissance prévue des revenus autonomes, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement, s'élevait à 2,3 %. Cette croissance reflétait les anticipations de l'activité économique au Québec ainsi que les effets des mesures mises en place, entre autres, lors des budgets, comme la réforme de la taxe scolaire, la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience et l'effet de la réduction graduelle du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour toutes les PME québécoises.

### **Revenus provenant des entreprises du gouvernement**

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement en 2018-2019 devaient décroître de 8,5 %, avant affectation au Fonds des générations. Cela était principalement attribuable à la prévision des résultats d'Hydro-Québec qui diminuaient en raison du retour à des températures normales et à ceux d'Investissement Québec qui diminuaient en raison de la modification d'une norme comptable.

### **Transferts du gouvernement fédéral**

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral devaient augmenter de 4,4 % en 2018-2019. Cette évolution s'expliquait principalement par une hausse des revenus de péréquation de 5,9 % découlant notamment d'un paiement de rajustement au Québec de 576 millions de dollars.

### **Dépenses consolidées**

Le budget 2018-2019 prévoyait une croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 4,7 %. Le budget prévoyait une hausse de 1 822 millions de dollars des dépenses de la mission « Santé et services sociaux », de 1 209 millions de dollars des dépenses de la mission « Éducation et culture », de 543 millions de dollars des dépenses de la mission « Économie et environnement », de 257 millions de dollars des dépenses de la mission « Soutien aux personnes et aux familles » et de 665 millions de dollars des dépenses de la mission « Gouverne et justice ».

### **Service de la dette consolidé**

Le service de la dette devait augmenter de 1,5 %. Cette évolution s'expliquait principalement par l'augmentation prévue des taux d'intérêt et du niveau de la dette.

### 3. Risques et incertitudes

---

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 750 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population. À cela s'ajoute le taux de réalisation des investissements publics en immobilisations, qui influence les dépenses au titre de l'amortissement des immobilisations;
- les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui varient en fonction de certaines hypothèses difficilement prévisibles, telles les conditions météorologiques. Par exemple, une variation de 1°C de la température hivernale comparativement à la température normale a un impact de près de 50 millions de dollars sur le bénéfice net d'Hydro-Québec;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci qui s'effectuent de façon régulière, qui peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles que des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, etc.;
- la variation des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui ont un impact sur le service de la dette;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet.

Les états financiers consolidés font également état, à la note 2, des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

### **3. Risques et incertitudes** (suite)

---

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- l'utilisation de prévisions économiques qui n'induisent pas une anticipation de revenus trop élevée ou trop faible, ce qui pourrait conduire à des décisions inadaptées en termes de politiques;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou les effets d'un ralentissement de l'économie. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies.

## 4. Analyse des écarts

### Sommaire des résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019

(en millions de dollars)

	Budget 2018-2019 <sup>(1)</sup>	Résultats réels au 31 mars 2019	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2018 <sup>(2)</sup>	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			\$	%		\$	%
<b>REVENUS</b>							
Impôt sur le revenu et les biens	46 422	49 168	2 746	5,9	46 134	3 034	6,6
Taxes à la consommation	20 921	21 001	80	0,4	20 329	672	3,3
Droits et permis	3 797	4 361	564	14,9	4 010	351	8,8
Revenus divers	10 451	11 548	1 097	10,5	10 353	1 195	11,5
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 332	5 548	1 216	28,1	5 093	455	8,9
<b>Revenus autonomes</b>	<b>85 923</b>	<b>91 626</b>	<b>5 703</b>	<b>6,6</b>	<b>85 919</b>	<b>5 707</b>	<b>6,6</b>
Transferts du gouvernement fédéral	23 674	23 120	(554)	(2,3)	22 485	635	2,8
<b>Total des revenus</b>	<b>109 597</b>	<b>114 746</b>	<b>5 149</b>	<b>4,7</b>	<b>108 404</b>	<b>6 342</b>	<b>5,9</b>
<b>DÉPENSES</b>							
Santé et services sociaux	42 062	41 522	(540)	(1,3)	40 176	1 346	3,4
Éducation et culture	23 781	23 887	106	0,4	22 814	1 073	4,7
Économie et environnement	14 557	14 730	173	1,2	14 456	274	1,9
Soutien aux personnes et aux familles	10 189	10 095	(94)	(0,9)	9 816	279	2,8
Gouverne et justice	8 724	7 510	(1 214)	(13,9)	7 010	500	7,1
<b>Sous-total</b>	<b>99 313</b>	<b>97 744</b>	<b>(1 569)</b>	<b>(1,6)</b>	<b>94 272</b>	<b>3 472</b>	<b>3,7</b>
Service de la dette	9 380	8 722	(658)	(7,0)	9 217	(495)	(5,4)
<b>Total des dépenses</b>	<b>108 693</b>	<b>106 466</b>	<b>(2 227)</b>	<b>(2,0)</b>	<b>103 489</b>	<b>2 977</b>	<b>2,9</b>
<b>SURPLUS ANNUEL</b>	<b>904</b>	<b>8 280</b>	<b>7 376</b>	<b>–</b>	<b>4 915</b>	<b>3 365</b>	<b>–</b>

(1) Selon les données présentées dans le budget 2018-2019 du ministère des Finances, déposé le 27 mars 2018. Certaines données du budget 2018-2019 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés.

(2) Certaines données de l'année 2017-2018 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2019.

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget

#### Revenus consolidés

Les revenus consolidés pour l'année financière 2018-2019 ont été plus élevés que prévu de 5 149 millions de dollars par rapport au budget, résultant d'une révision à la hausse de 5 703 millions de dollars des revenus autonomes et d'une révision à la baisse de 554 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

#### *Revenus autonomes*

La révision à la hausse des revenus autonomes de 5 703 millions de dollars par rapport au budget résulte :

- des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens plus élevés que prévu de 2 746 millions de dollars, ce qui s'explique notamment par :
  - des revenus plus importants de 1 224 millions de dollars que ceux attendus de l'impôt sur le revenu des particuliers, en raison notamment d'un niveau de revenu imposable en 2018 plus élevé qu'attendu, dont un niveau de salaires et traitements plus élevé que prévu,
  - une augmentation de 331 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, qui reflète notamment un niveau de salaires et traitements plus élevé que prévu,
  - des revenus plus importants que prévu de 1 155 millions de dollars des impôts des sociétés, notamment par la hausse des acomptes provisionnels;
- de la révision à la hausse de 80 millions de dollars des revenus de taxes à la consommation, qui provient notamment des revenus de la taxe de vente plus élevés que prévu, attribuables en partie à la croissance plus forte qu'attendu des investissements résidentiels;
- de la révision à la hausse de 564 millions de dollars des droits et permis, qui découle notamment des revenus plus élevés que prévu des droits d'émission dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec;
- des revenus divers plus élevés que prévu de 1 097 millions de dollars, provenant principalement :
  - d'une hausse de 895 millions de dollars des revenus sur les placements de portefeuille du Fonds des générations découlant de gains résultant de la disposition de placements dans le but d'effectuer des retraits totalisant 8 milliards de dollars pour rembourser des dettes du gouvernement,
  - de la hausse des primes assumées par les adhérents et les personnes de 65 ans et plus pour le régime public d'assurance médicaments;

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

#### Revenus consolidés (suite)

##### *Revenus autonomes (suite)*

- de la révision à la hausse de 1 216 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement, s'expliquant principalement par des résultats meilleurs que prévu pour :
  - Hydro-Québec en raison des températures plus froides que prévues et d'un gain exceptionnel lié à la cession partielle de la filiale TM4,
  - Loto-Québec provenant principalement d'une performance plus importante que prévu du secteur des loteries,
  - Investissement Québec en raison d'une valorisation des placements.

##### *Transferts du gouvernement fédéral*

Les transferts du gouvernement fédéral sont inférieurs de 554 millions de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget. Les principales variations sont :

- la baisse de 264 millions de dollars des revenus affectés principalement à la modernisation des infrastructures pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, en raison du report de l'échéance pour la réalisation des travaux par les municipalités;
- la baisse de 187 millions de dollars des revenus des transferts pour la santé, des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux en raison :
  - de la prise en compte du recensement de la population de 2016, qui a entraîné une révision à la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada,
  - de la hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est soustraite de ces transferts;
- la baisse de 160 millions de dollars des revenus constatés de la taxe fédérale sur l'essence pour le financement des infrastructures municipales,
- la baisse de 129 millions de dollars des revenus provenant du programme fédéral des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, en lien avec les inondations printanières de 2017 au Québec.

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

#### Dépenses consolidées

Le total des dépenses consolidées pour l'année financière 2018-2019, excluant le service de la dette, s'établit à 97 744 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 1 569 millions de dollars par rapport à celui prévu au budget. Les variations des dépenses consolidées dans chacune des missions s'expliquent par :

- la diminution de 540 millions de dollars des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle essentiellement :
  - de la baisse de 275 millions de dollars par rapport à l'évolution des services médicaux rendus par les médecins,
  - d'économies de 74 millions de dollars provenant des ententes d'inscription signées avec les fabricants de médicaments innovateurs ainsi qu'avec l'Association canadienne du médicament générique;
- l'augmentation de 106 millions de dollars des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui résulte principalement :
  - de la hausse de 71 millions de dollars des dépenses des commissions scolaires, en raison principalement des investissements additionnels dans le réseau, notamment pour la hausse des clientèles par rapport à celles prévues ainsi que pour la location, l'entretien et la réparation d'immeubles,
  - de la hausse de 83 millions de dollars des dépenses des universités exclues du périmètre comptable, en raison principalement des réinvestissements, notamment pour l'entretien et la réparation des immeubles et des coûts liés à la révision de l'effectif étudiant de l'ensemble des universités qui se sont avérés supérieurs à ceux prévus,
  - du coût plus élevé que prévu de 40 millions de dollars des crédits d'impôt pour production cinématographique,
  - de la baisse de 118 millions de dollars du coût de l'aide financière aux études, en raison principalement d'une diminution du nombre de demandes d'aide;

---

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

- l'augmentation de 173 millions de dollars des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui provient notamment :
  - de la hausse de 418 millions de dollars des dépenses pour des initiatives ciblées visant l'augmentation du potentiel de l'économie du Québec, notamment celle pour mettre en valeur des espaces stratégiques pour accueillir les entreprises innovantes,
  - d'une contribution de 250 millions de dollars allouée aux titulaires de permis de propriétaire de taxi dans le cadre du programme d'aide financière à la modernisation des services de transport par taxi,
  - de la hausse de 169 millions de dollars en raison de la baisse de valeur durable sur les actions détenues par le fonds Capital Mines Hydrocarbure,
  - de la hausse de 133 millions de dollars des dépenses en raison notamment des coûts supplémentaires pour l'entretien hivernal du réseau routier et de la bonification du programme de subvention au transport adapté, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable,
  - de la baisse de 264 millions de dollars des dépenses principalement pour la modernisation des infrastructures pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, en raison du report de l'échéance pour la réalisation des travaux par les municipalités,
  - de la baisse de 225 millions de dollars causée principalement par des transferts moindres aux organismes municipaux, en raison du niveau plus faible que prévu de leurs investissements dans les infrastructures municipales, en particulier celles de transport en commun,
  - de la baisse de 155 millions de dollars de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties au Fonds du développement économique,
  - de la baisse de 117 millions de dollars des dépenses du Fonds vert, en raison notamment du rythme plus lent que prévu de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques;

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

- la diminution de 94 millions de dollars des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui résulte notamment :
  - de la baisse par rapport aux dépenses prévues de 95 millions de dollars au crédit d'impôt pour la prime au travail et à celui du bouclier fiscal,
  - de la baisse de 38 millions de dollars des dépenses pour les services de garde qui s'explique notamment par la diminution du taux d'occupation des places en milieu familial,
  - de la baisse de 15 millions de dollars des dépenses pour le développement d'un accès simplifié aux programmes et services gouvernementaux (Services Québec) et pour l'immatriculation des armes à feu du Québec,
  - de la hausse de 82 millions de dollars de l'Allocation famille à la suite de la bonification pour le deuxième et le troisième enfant;
- la diminution de 1 214 millions de dollars des dépenses pour la mission « Gouverne et justice », qui découle notamment :
  - de la baisse de 687 millions de dollars en raison de l'utilisation d'une partie des sommes prévues au Fonds de suppléance pour les missions « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement » et « Soutien aux personnes et aux familles »,
  - de la baisse de 169 millions de dollars des dépenses pour mauvaises créances à l'impôt sur le revenu des particuliers, aux impôts des sociétés et à la taxe de vente du Québec,
  - de la baisse de 129 millions de dollars en raison du programme d'aide financière en cas de catastrophe, en lien avec les inondations printanières de 2017 au Québec,
  - des coûts moins élevés que prévu de 50 millions de dollars en personnel et en services professionnels à l'Agence du Revenu du Québec,

Le service de la dette consolidé est inférieur de 658 millions de dollars par rapport à la prévision du budget, en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu et du remboursement accéléré de la dette à partir du Fonds des générations.

---

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente

#### Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'année financière 2018-2019 ont augmenté de 6 342 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente, résultant de l'augmentation de 5 707 millions de dollars des revenus autonomes et de 635 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

#### *Revenus autonomes*

La hausse des revenus autonomes de 5 707 millions de dollars, soit 6,6 %, est attribuable à :

- une augmentation de 3 034 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, due plus particulièrement à :
  - une augmentation de 1 041 millions de dollars des revenus de l'impôt des sociétés, attribuable principalement à la hausse des acomptes provisionnels et des revenus constatés à la suite du traitement des déclarations,
  - une hausse de 2 245 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre d'emplois par rapport à l'année financière précédente,
  - une hausse de 138 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire et du nombre d'emplois, partiellement compensée par une réduction du taux de cotisation pour l'ensemble des PME québécoises,
  - une baisse de 390 millions de dollars des revenus de l'impôt foncier scolaire, attribuable à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018 de la réforme du régime de la taxe scolaire, qui vise la diminution des taxes scolaires au Québec et l'introduction d'un mode de taxation scolaire régional;
- une augmentation de 672 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation qui résulte essentiellement des revenus de taxe sur les ventes, laquelle est attribuable en bonne partie à la hausse des ventes taxables, partiellement compensée par l'augmentation des remboursements de la taxe sur les intrants découlant de la hausse des exportations ainsi que de l'abolition graduelle des restrictions sur les remboursements de la taxe sur les intrants pour les grandes entreprises;

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

#### Revenus consolidés (suite)

##### *Revenus autonomes* (suite)

- une augmentation de 351 millions de dollars des revenus de droits et permis, qui s'explique principalement par :
  - une augmentation de 123 millions de dollars des revenus miniers s'expliquant par des conditions économiques favorables dans ce secteur,
  - une hausse de 78 millions de dollars des revenus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec résultant d'une hausse du coût des droits et d'une augmentation du volume des ventes,
  - une hausse de 43 millions de dollars de la quote-part payable par les distributeurs d'énergie à Transition énergétique Québec;
- une augmentation de 1 195 millions de dollars des revenus divers, qui s'explique notamment par :
  - une augmentation de 997 millions de dollars des revenus du Fonds des générations, découlant en grande partie de gains résultant de la disposition de placements dans le but d'effectuer des retraits totalisant 8 milliards de dollars pour rembourser des dettes du gouvernement;
- une hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 455 millions de dollars, qui résulte essentiellement de :
  - l'augmentation de 354 millions de dollars des résultats nets d'Hydro-Québec, découlant notamment de l'incidence de la cession partielle d'une filiale,
  - l'augmentation de 73 millions de dollars des résultats nets de Loto-Québec, découlant principalement d'une hausse des revenus provenant du secteur des loteries.

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

#### Revenus consolidés (suite)

##### *Transferts du gouvernement fédéral*

L'augmentation des transferts du gouvernement fédéral de 635 millions de dollars résulte :

- d'une augmentation de 651 millions de dollars des revenus de péréquation, qui découle essentiellement de l'obtention d'un paiement de rajustement afin que l'accroissement de l'enveloppe de péréquation corresponde à celui du PIB nominal canadien, conformément à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces;
- d'une hausse de 210 millions de dollars des revenus de transfert pour la santé, qui s'explique entre autres par la croissance annuelle de 3,0 % de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour l'ensemble des provinces ainsi que par l'augmentation des sommes reçues relativement à l'entente en matière de financement de la santé, partiellement compensées par une révision de la valeur de l'abattement spécial du Québec;
- d'une baisse de 174 millions de dollars des revenus de transfert pour les autres programmes, qui s'explique principalement par :
  - une diminution de 170 millions de dollars des revenus affectés à la modernisation des infrastructures municipales pour l'eau potable et le traitement des eaux usées en raison du report de l'échéance pour la réalisation des travaux des municipalités ainsi que pour le financement en 2017-2018 du projet de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte,
  - une baisse de 106 millions de dollars des revenus de la Société de financement des infrastructures locales du Québec dans le cadre du programme d'infrastructures d'eau potable, attribuable au ralentissement des travaux effectués par les municipalités à la suite du prolongement du programme jusqu'au 31 décembre 2019,
  - une baisse de 89 millions de dollars des revenus provenant du programme fédéral d'aide financière en cas de catastrophe, en lien avec les inondations survenues au printemps 2017 au Québec,
  - une hausse de 138 millions de dollars des revenus découlant des revenus du « Programme canadien de prêts aux étudiants ».

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

#### Dépenses consolidées

L'augmentation de 3 472 millions de dollars, soit de 3,7 %, des dépenses consolidées excluant le service de la dette est attribuable aux variations suivantes :

- une hausse de 1 346 millions de dollars, soit de 3,4 %, des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle de :
  - l'augmentation de 910 millions de dollars de la dépense de rémunération des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable principalement à l'indexation salariale de 2,0 % prévue aux conventions collectives à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 et à l'accroissement de la masse salariale pour réaliser les nouveaux investissements annoncés par le gouvernement et pour l'actualisation de ceux annoncés antérieurement,
  - l'augmentation de 525 millions de dollars de la dépense de fonctionnement des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable principalement à la hausse du coût des médicaments, notamment ceux en lien avec l'oncologie, à la hausse des rétributions versées aux ressources non institutionnelles ainsi qu'à la hausse des dépenses pour l'entretien et la réparation, pour les fournitures médicales et chirurgicales et pour la réalisation des nouveaux investissements,
  - la hausse de 111 millions de dollars des dépenses de transfert des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable notamment au rehaussement du financement ainsi qu'à l'indexation de l'enveloppe de 1,6 % pour le programme de soutien aux organismes communautaires afin d'hausser les services offerts à la population, et au règlement d'un recours judiciaire intenté par la Corporation des services d'ambulance du Québec,
  - l'augmentation de 94 millions de dollars des dépenses découlant du nouveau crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés,
  - la diminution de 203 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite, principalement attribuable à la contribution additionnelle non récurrente au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) en 2017-2018, à la suite de l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives;

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

- une augmentation de 1 073 millions de dollars, soit de 4,7 %, des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui découle notamment de :
  - la hausse de 574 millions de dollars de la dépense de rémunération des commissions scolaires, attribuable à l'indexation et aux avancements d'échelon du personnel, à l'augmentation de la clientèle se traduisant par l'embauche d'enseignants et à l'ajout de services pédagogiques,
  - l'augmentation de 223 millions de dollars des dépenses de transfert du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, résultant principalement de la hausse du financement des universités exclues du périmètre comptable, notamment pour le Plan pour la réussite en enseignement supérieur,
  - la hausse de 219 millions de dollars des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, résultant essentiellement :
    - d'une augmentation de 106 millions de dollars se rapportant à la croissance des frais de conservation des immeubles, des coûts de transport scolaire, des frais de location d'immeubles et des activités sportives, culturelles et sociales pour répondre à la hausse du nombre d'élèves,
    - d'une augmentation de 45 millions de dollars des dépenses d'amortissement engendrées par plusieurs travaux d'agrandissement et d'ajouts d'espaces terminés en 2018-2019,
  - l'augmentation de 62 millions de dollars de la dépense de rémunération des cégeps, notamment attribuable à l'indexation et aux avancements d'échelon du personnel et aux investissements relatifs au Plan pour la réussite en enseignement supérieur,
  - la hausse de 56 millions de dollars des crédits d'impôt remboursables pour la production cinématographique, attribuable à la hausse de 16 % du nombre de demandes,
  - la baisse de 162 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite, principalement attribuable à la contribution additionnelle non récurrente au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) en 2017-2018, à la suite de l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives;

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

- une hausse de 274 millions de dollars, soit de 1,9 %, des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui s'explique notamment par :
  - une augmentation de 308 millions de dollars des dépenses du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, essentiellement attribuable au soutien pour la mise en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes ainsi qu'au soutien au développement économique de la Ville de Montréal,
  - une hausse de 160 millions de dollars en raison de la baisse de valeur durable sur les actions détenues par le fonds Capital Mines Hydrocarbure,
  - une augmentation de 127 millions de dollars des dépenses du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, découlant principalement de la hausse des subventions pour le transport adapté et des dépenses d'entretien hivernal des routes,
  - une hausse de 108 millions de dollars des dépenses du Fonds Vert attribuable à :
    - l'augmentation de 67 millions de dollars des subventions pour l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge,
    - la hausse de 41 millions de dollars des subventions pour le Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre,
  - une hausse de 98 millions de dollars des dépenses de transfert de la Société d'habitation du Québec principalement attribuable :
    - à l'octroi d'une subvention de 22 millions de dollars à l'Office municipal d'habitation Kativik afin de lui permettre de construire des entrepôts au Nunavik,
    - au déficit d'exploitation de 15 millions de dollars pour le programme de Logement sans but lucratif – volet public régulier,
    - à la hausse de 15 millions de dollars des dépenses du programme AccèsLogis Québec en raison de l'augmentation du nombre d'unités d'habitation,
    - à l'augmentation de 15 millions de dollars des dépenses pour le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal,
  - une diminution de 251 millions de dollars des dépenses à la suite du transfert des activités de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) le 1<sup>er</sup> juin 2017 à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM),

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

- une baisse de 170 millions de dollars des dépenses affectées à la modernisation des infrastructures municipales en matière d'eau potable et de traitement des eaux usées en raison du report de l'échéance pour la réalisation des travaux des municipalités ainsi que pour le financement en 2017-2018 du projet de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte,
- une diminution de 117 millions de dollars des dépenses du Fonds des réseaux de transport terrestre principalement attribuable à :
  - des contributions ponctuelles de 707 millions de dollars effectuées en 2017-2018 à l'ARTM pour le Réseau express métropolitain (REM),
  - des contributions ponctuelles de 467 millions de dollars effectuées en 2018-2019 à l'ARTM afin de la soutenir dans ses responsabilités, dans la mise en place de mesures d'atténuation pendant la réalisation du REM et dans le développement du transport collectif,
  - une diminution de 109 millions de dollars du financement du projet Réno-Systèmes phase III de la Société de transport de Montréal pour la modernisation des équipements du métro de Montréal,
  - la hausse de 142 millions de dollars des subventions accordées dans le cadre de l'entente Canada-Québec – Fonds pour l'infrastructure de transport en commun,
  - l'augmentation de 47 millions de dollars découlant du financement aux municipalités dans le cadre des programmes d'aide financière à la voirie locale,
- une baisse de 113 millions de dollars des dépenses du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, principalement attribuable à l'octroi de subventions non récurrentes en 2017-2018 à la Ville de Montréal, aux organismes de bassins versants et au Fonds d'action québécois pour le développement durable;
- une augmentation de 279 millions de dollars, soit de 2,8 %, des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui résulte notamment :
  - d'une hausse de 96 millions de l'Allocation famille, attribuable à la bonification de l'aide accordée aux familles pour le deuxième et le troisième enfant,
  - de la hausse de 40 millions de dollars des subventions pour le Programme d'aide financière de dernier recours,
  - de l'augmentation de 35 millions de dollars du montant des crédits d'impôt réclamés pour les frais de garde d'enfants;

## 4. Analyse des écarts (suite)

---

### 4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

#### Dépenses consolidées (suite)

- une augmentation de 500 millions de dollars, soit de 7,1 %, des dépenses pour la mission « Gouverne et justice », qui s'explique notamment par :
  - une hausse de 161 millions de dollars des dépenses relatives aux sites contaminés,
  - une augmentation de 80 millions de dollars des dépenses attribuable à l'élection générale tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018,
  - une augmentation de 64 millions de dollars des dépenses de transfert attribuable au Programme de rabais d'électricité visant à favoriser les investissements des entreprises facturées au tarif industriel grande puissance (tarif « L »),
  - une augmentation de 60 millions de dollars des dépenses de la Sûreté du Québec en raison des coûts du sommet des leaders et de la réunion ministérielle du G7 de juin 2018, ainsi qu'aux augmentations salariales des policières et policiers,
  - une hausse de 54 millions de dollars de la dépense pour créances douteuses découlant principalement de la hausse du volume des débiteurs assujettis à la provision pour créances douteuses à Revenu Québec,
  - une augmentation de 45 millions de dollars des dépenses du Conseil exécutif, découlant principalement de la hausse des subventions pour les programmes Affaires autochtones, Fonds Bleu ainsi que Stratégie d'action jeunesse.

Enfin, le service de la dette a diminué de 495 millions de dollars par rapport à 2017-2018, soit de 5,4 %. Cette baisse s'explique principalement par la hausse des revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui sont inscrits en déduction du service de la dette.

## 5. Loi sur l'équilibre budgétaire

### Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement du Québec. Elle prévoit que ce dernier ne peut encourir aucun déficit budgétaire.

L'année financière 2018-2019 s'est terminée avec un solde budgétaire de 4 803 millions de dollars, lequel prend en compte l'affectation d'une somme de 3 477 millions de dollars au Fonds des générations.

### Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019

(en millions de dollars)

	2019		2018
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Surplus annuel	904	8 280	4 915
Revenus du Fonds des générations	(2 491)	(3 477)	(2 293)
Utilisation de la réserve de stabilisation	1 587	—	—
<b>Solde budgétaire</b>	<b>—</b>	<b>4 803</b>	<b>2 622</b>

## 5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

---

### Réserve de stabilisation

La Loi prévoit l'établissement d'une réserve de stabilisation afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement. Au plan comptable, cette réserve n'a aucun impact sur le surplus annuel.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

L'excédent de 4 803 millions de dollars constaté en 2018-2019 est ainsi affecté à la réserve de stabilisation, ce qui porte le solde de la réserve à 11 977 millions de dollars au 31 mars 2019.

### Réserve de stabilisation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019

(en millions de dollars)

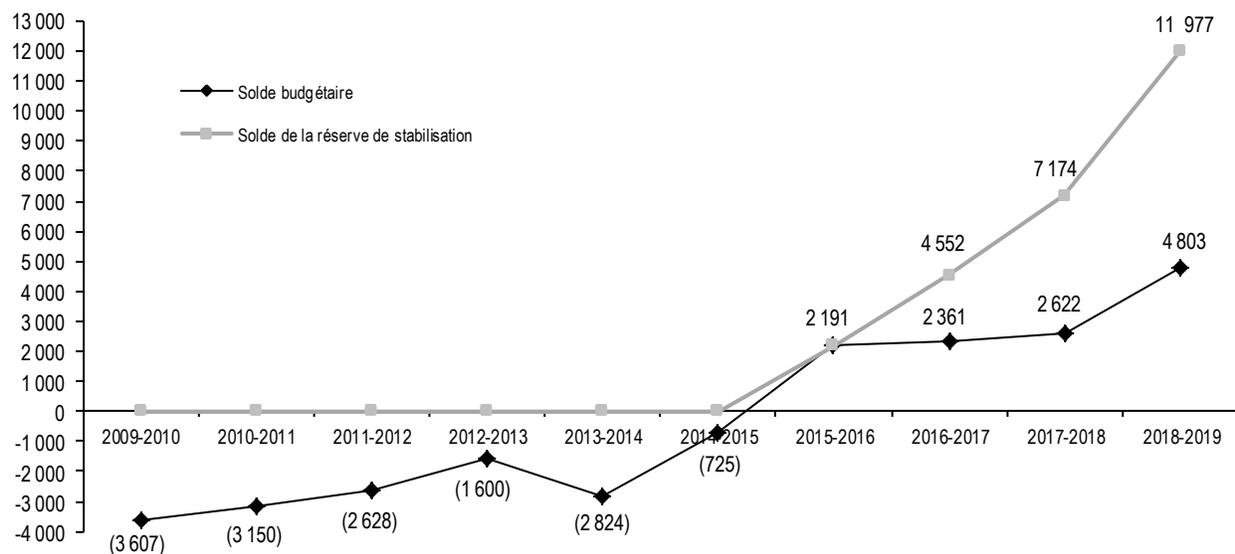
	<u>2 019</u>	<u>2 018</u>
<b>Solde au début</b>	<b>7 174</b>	<b>4 552</b>
Excédent de l'année	4 803	2 622
<b>Solde à la fin</b>	<b><u>11 977</u></b>	<b><u>7 174</u></b>

## 5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

### Solde budgétaire et réserve de stabilisation

#### Évolution du solde budgétaire et du solde de la réserve de stabilisation<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)



(1) Au plan comptable, la réserve de stabilisation n'a aucun impact sur le surplus annuel.

En 2009-2010, la crise financière et la récession mondiale qui sévissaient depuis l'année précédente ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, telles qu'adoptées le 21 avril 2015 et qui prohibent tout déficit budgétaire, ne s'appliquaient pas pour les années financières 2009-2010 à 2014-2015. Au cours de cette période, le gouvernement a affiché annuellement des déficits budgétaires dans le respect de la Loi.

Depuis 2015-2016, le gouvernement a affiché des surplus budgétaires qui ont été affectés à la réserve de stabilisation. Pour l'année financière 2018-2019, le solde budgétaire est de 4 803 millions de dollars, lequel est affecté à la réserve de stabilisation et porte cette dernière à 11 977 millions de dollars au 31 mars 2019.

## 5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

### Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Dans le budget 2018-2019, les revenus du Fonds des générations étaient estimés à 2 491 millions de dollars. Les revenus réels s'élèvent à 3 477 millions de dollars, soit 986 millions de dollars de plus par rapport à ce qui était prévu. En tenant compte des sommes de 8 milliards de dollars utilisées pour le remboursement des dettes, le solde du fonds atteint 8 293 millions de dollars au 31 mars 2019.

### État de l'évolution du solde du Fonds des générations

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019

(en millions de dollars)

	2019		2018
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
<b>Solde au début</b>	<b>12 815</b>	<b>12 816</b>	<b>10 523</b>
<b>Revenus autonomes</b>			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	787	820	797
Revenus miniers	230	268	145
Revenus divers			
Biens non réclamés	15	22	6
Revenus sur les placements de portefeuille	499	1 394	412
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	245	258	218
Contribution aditionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>2 491</b>	<b>3 477</b>	<b>2 293</b>
<b>Solde avant le remboursement des dettes</b>	<b>15 306</b>	<b>16 293</b>	<b>12 816</b>
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	(2 000)	(8 000)	
<b>Solde à la fin</b>	<b>13 306</b>	<b>8 293</b>	<b>12 816</b>

Note : Selon les données présentées à la note 12 des états financiers consolidés (pages 135 et 136).

## **6. Analyse des principales tendances**

---

L'analyse des principales tendances présentée dans cette section s'effectue avec les informations financières provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les données présentées mettent en perspective les tendances observées au cours des dix dernières années pour les principales rubriques suivantes :

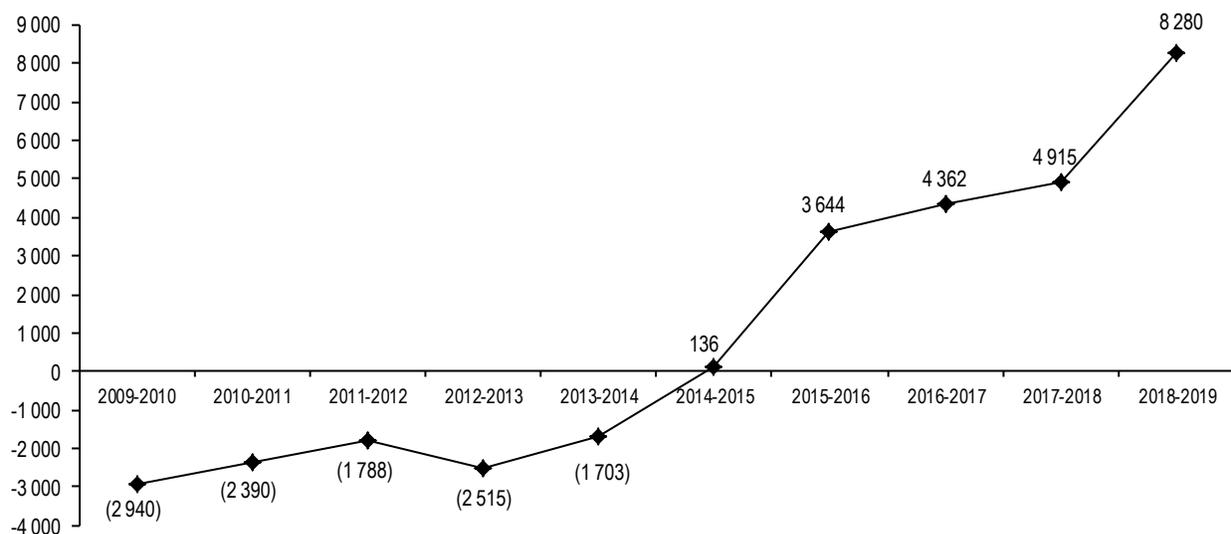
- les surplus (déficits) annuels;
- les revenus consolidés par source;
- les dépenses consolidées par mission;
- la valeur comptable nette des immobilisations;
- la dette brute du gouvernement.

## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Surplus (déficits) annuels

#### Évolution des surplus (déficits) annuels

(en millions de dollars)



En 2009-2010, le déficit annuel provient essentiellement de l'impact de la récession économique, du coût des mesures mises en place dans le plan d'action économique à ce moment ainsi que du coût additionnel des mesures fiscales annoncées dans les budgets précédents.

De 2009-2010 à 2013-2014, les déficits présentés ont diminué graduellement à la suite de la limitation de la croissance des dépenses de programmes, sauf pour l'année 2012-2013 en raison de l'inscription d'une perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Depuis 2014-2015, le gouvernement a engendré des surplus annuels croissants qui atteignent 8 280 millions de dollars en 2018-2019.

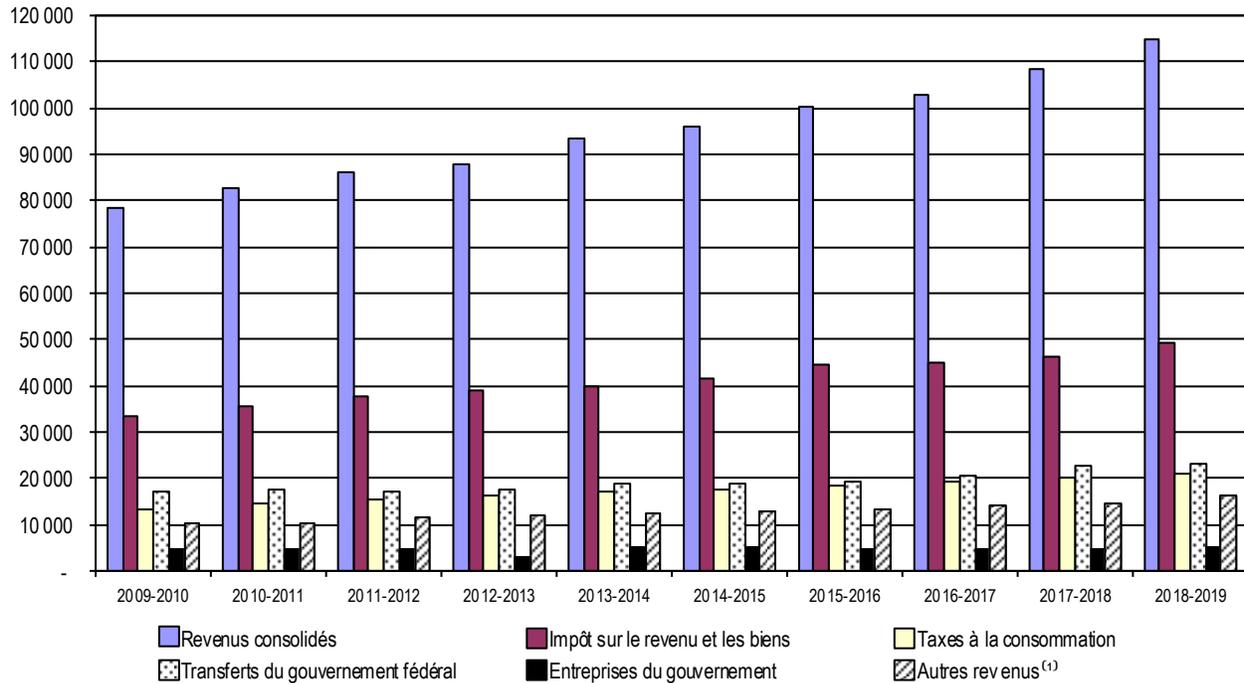
## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Revenus

#### Évolution des revenus consolidés

##### REVENUS PAR SOURCES

(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 78,6 à 114,7 milliards de dollars de l'année financière 2009-2010 à celle de 2018-2019. La croissance annuelle moyenne a été de 4,3 % pendant que celle du PIB se situait à 3,7 % pour la même période.

Depuis l'année 2009-2010, les revenus totaux ont été en constante progression.

## 6. Analyse des principales tendances (suite)

---

### Revenus (suite)

#### Évolution des revenus consolidés (suite)

##### *Impôt sur le revenu et les biens*

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont passés de 33 282 millions de dollars en 2009-2010 à 49 168 millions de dollars en 2018-2019. La croissance annuelle moyenne de ces revenus pendant cette période est de 4,4 %, notamment en raison de la hausse du salaire moyen et du nombre d'emplois au Québec.

##### *Taxes à la consommation*

Les revenus provenant des taxes à la consommation ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2009-2010, et sont passés de 13 466 millions de dollars en 2009-2010 à 21 001 millions de dollars en 2018-2019. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 5,1 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail, des augmentations successives d'un point de pourcentage du taux de la TVQ, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et du 1<sup>er</sup> janvier 2012, ainsi que de l'harmonisation de la TVQ à la TPS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les institutions financières.

##### *Transferts du gouvernement fédéral*

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 17 110 millions de dollars en 2009-2010 à 23 120 millions de dollars en 2018-2019. La croissance annuelle moyenne des revenus de transfert du gouvernement fédéral est de 3,4 % pendant cette période. Ils ont progressé de 2009-2010 à 2010-2011, alors qu'une diminution, qui résulte principalement de la baisse des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec, a été constatée en 2011-2012. Les revenus de transfert du gouvernement fédéral ont augmenté en 2012-2013 et en 2013-2014, en raison notamment des versements totalisant 2 200 millions de dollars provenant de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente. Depuis 2014-2015, ces revenus ont connu une croissance annuelle moyenne de 5,7 % pour atteindre 23 120 millions de dollars en 2018-2019. Cette croissance est attribuable à une hausse de l'ensemble des types de transferts fédéraux.

## 6. Analyse des principales tendances (suite)

---

### Revenus (suite)

#### Évolution des revenus consolidés (suite)

##### *Entreprises du gouvernement*

Pour ce qui est des revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, ils sont passés de 4 878 millions de dollars en 2009-2010 à 5 548 millions de dollars en 2018-2019. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont connu une croissance annuelle moyenne de 1,4 % pendant cette période.

##### *Autres revenus*

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2009-2010 à 2018-2019. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

- la vente aux enchères, depuis 2013-2014, de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec;
- la croissance des revenus du Fonds des générations, notamment les revenus sur les placements de portefeuille;
- la croissance des revenus provenant des droits d'immatriculation perçus par le Fonds des réseaux de transport terrestre;
- la hausse des revenus de contributions des usagers des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

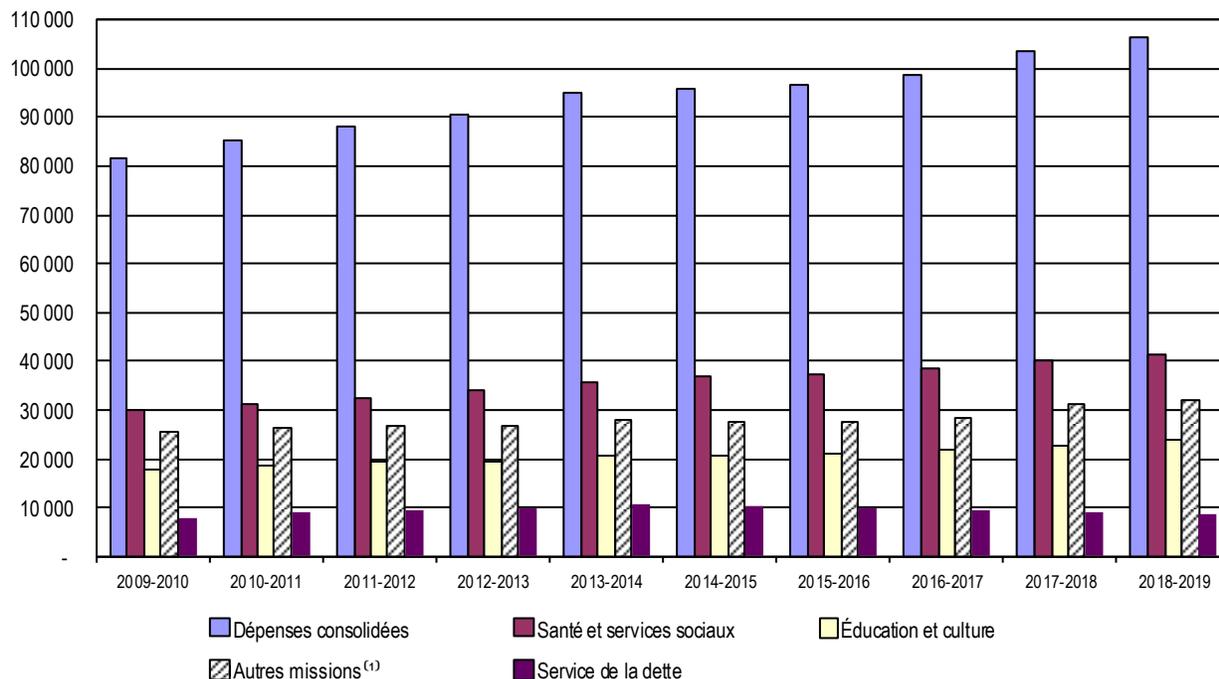
## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Dépenses

#### Évolution des dépenses consolidées

##### DÉPENSES PAR MISSIONS

(en millions de dollars)



(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a enregistré une augmentation de 25,0 milliards de dollars de 2009-2010 à 2018-2019, passant de 81,5 à 106,5 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 3,0 %.

#### *Santé et services sociaux et Éducation et culture*

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2019, les dépenses de santé et d'éducation représentent 61,4 % des dépenses consolidées, soit 39,0 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 22,4 % pour la mission « Éducation et culture ».

## 6. Analyse des principales tendances (suite)

---

### Dépenses (suite)

#### Évolution des dépenses consolidées (suite)

##### *Autres missions*

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années, en raison notamment des éléments suivants :

- la croissance de la dépense liée aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport;
- la croissance des dépenses allouées aux affaires municipales et en habitation, notamment pour améliorer l'accès au logement et pour contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- l'accroissement des mesures de protection de l'environnement, de développement durable et de lutte aux changements climatiques;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières.

##### *Service de la dette*

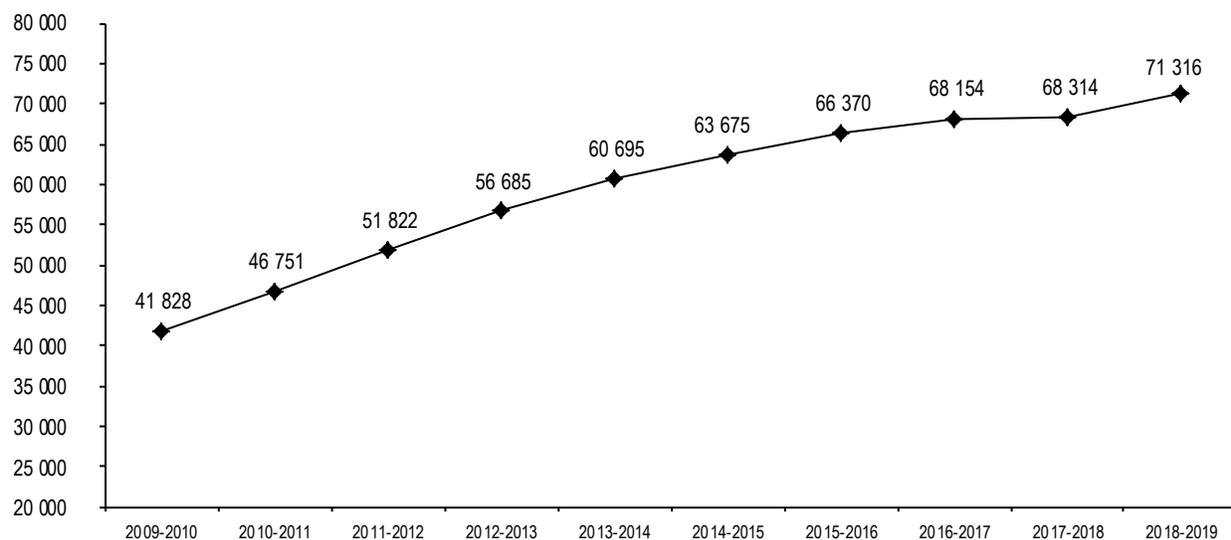
Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 7,8 % entre 2009-2010 et 2013-2014. Depuis 2014-2015, il a plutôt connu une diminution annuelle moyenne de 3,8 % et s'établit à 8 722 millions de dollars en 2018-2019.

## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Immobilisations

#### Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations

(en millions de dollars)



Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes, composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières et qui représentent 36,4 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2019.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 3,0 milliards de dollars au cours de la dernière année, passant de 68,3 milliards de dollars au 31 mars 2018 à 71,3 milliards de dollars au 31 mars 2019. Cela démontre que les investissements en immobilisations sont plus importants que l'amortissement associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Dettes brutes

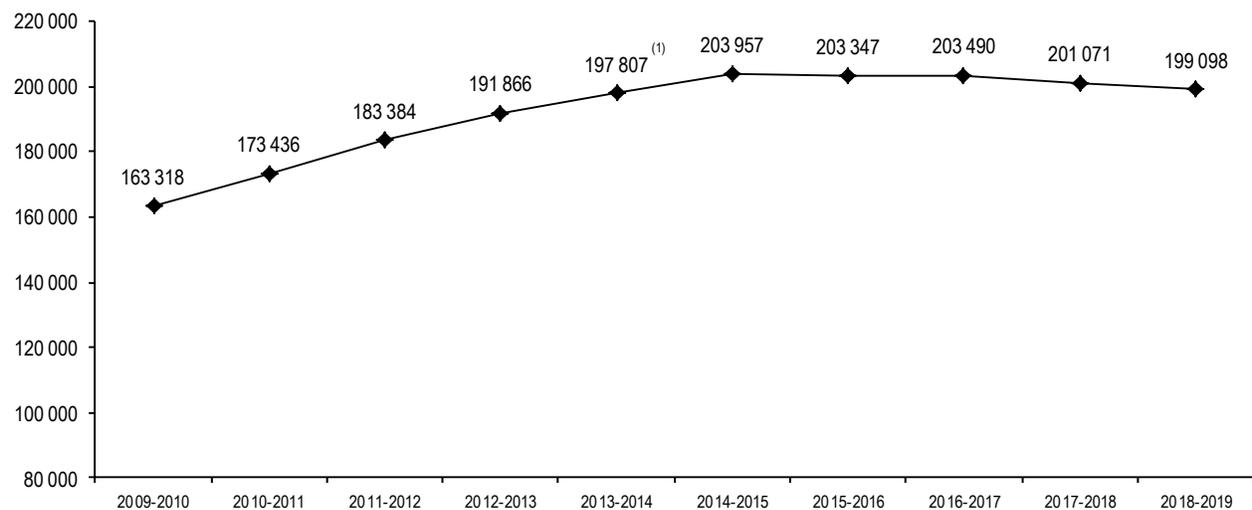
#### Dettes brutes du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019  
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2019	Résultats réels au 31 mars 2018
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	195 188	201 949
Moins		
Dettes du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement	(210)	(218)
	<b>194 978</b>	<b>201 731</b>
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	18 362	21 903
Moins		
Fonds des générations	(8 293)	(12 816)
	<b>205 047</b>	<b>210 818</b>
<b>Dettes brutes incluant les emprunts réalisés par anticipation</b>	<b>205 047</b>	<b>210 818</b>
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(5 949)	(9 747)
	<b>199 098</b>	<b>201 071</b>
<b>Dettes brutes</b>	<b>199 098</b>	<b>201 071</b>
<b>En % du PIB nominal</b>	<b>45,8%</b>	<b>48,2%</b>

#### Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

## 6. Analyse des principales tendances (suite)

### Dette brute (suite)

#### Augmentation de la dette brute du 31 mars 2009 au 31 mars 2019

La dette brute au 31 mars 2009, une fois redressée à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, s'établissait à 157,6 milliards de dollars. Elle s'élève à 199,1 milliards de dollars au 31 mars 2019. Ainsi, pour les années financières 2009-2010 à 2018-2019, la dette brute du gouvernement a augmenté de 41,5 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par :

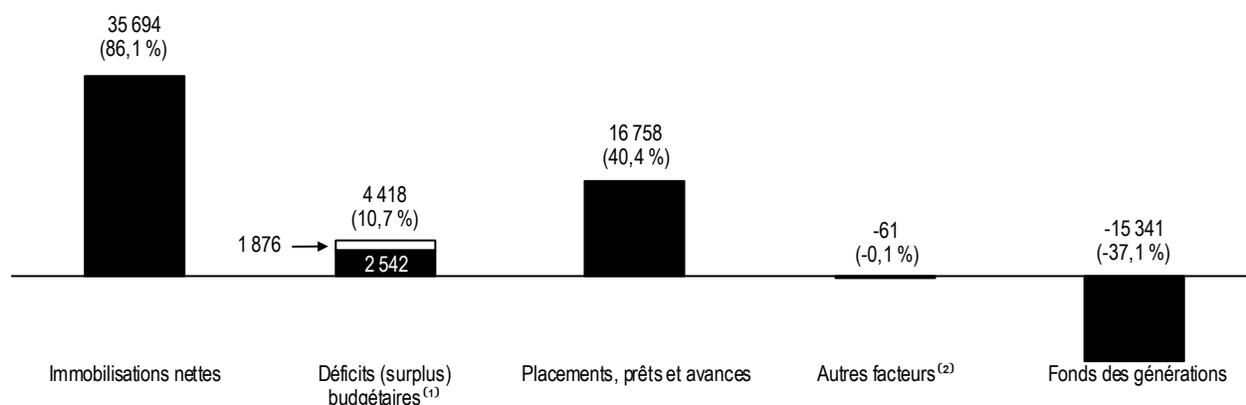
- des investissements de 35,7 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des placements, prêts et avances de 16,7 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement;
- des déficits budgétaires de 4,4 milliards de dollars.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations, qui ont fait diminuer la dette brute de 15,3 milliards de dollars.

#### Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2009 au 31 mars 2019

(en millions de dollars)



(1) Les déficits (surplus) budgétaires incluent la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 en 2012-2013.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Le gouvernement du Québec présente dix indicateurs inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées. Ces indicateurs visent à mesurer la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité d'un gouvernement :

- la durabilité fait référence à la mesure dans laquelle le gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie;
- la flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures;
- la vulnérabilité est la mesure dans laquelle le gouvernement dépend de ses sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

### Évolution des indicateurs depuis 2014-2015

(en pourcentage)

	<u>2014-2015</u>	<u>2015-2016</u>	<u>2016-2017</u>	<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>
<b>Durabilité</b>					
1. Actifs / Passifs	52,6	53,9	56,6	59,3	60,5
2. Dette brute / Revenus totaux	212,6	203,1	197,4	185,5	173,5
3. Dépenses par missions / Dépenses consolidées					
3a. Dépenses mission Santé et services sociaux / Dépenses consolidées	38,4	38,9	39,2	38,8	39,0
3b. Dépenses mission Éducation et culture / Dépenses consolidées	21,8	21,8	22,1	22,0	22,4
3c. Dépenses mission Service de la dette / Dépenses consolidées	10,7	10,4	9,7	8,9	8,2
3d. Dépenses autres missions / Dépenses consolidées	29,1	29,0	29,0	30,2	30,4
4. Dette brute / PIB	54,3	52,6	51,2	48,2	45,8
5. Dette représentant déficits cumulés / PIB	32,3	30,5	28,4	25,8	23,1
6. Dépenses consolidées / PIB	22,8	22,4	22,5	22,6	22,5
<b>Flexibilité</b>					
7. Service de la dette / Revenus totaux	10,7	10,0	9,2	8,5	7,6
8. VCN immobilisations / Coût immobilisations	57,1	57,2	56,8	56,1	56,0
9. Revenus autonomes / PIB	20,6	21,0	20,9	20,6	21,1
<b>Vulnérabilité</b>					
10. Transferts du gouvernement fédéral / Revenus totaux	19,3	18,9	19,6	20,7	20,1

Dans la présente section, le produit intérieur brut (PIB) utilisé correspond au produit intérieur brut nominal en date du 24 septembre 2019.

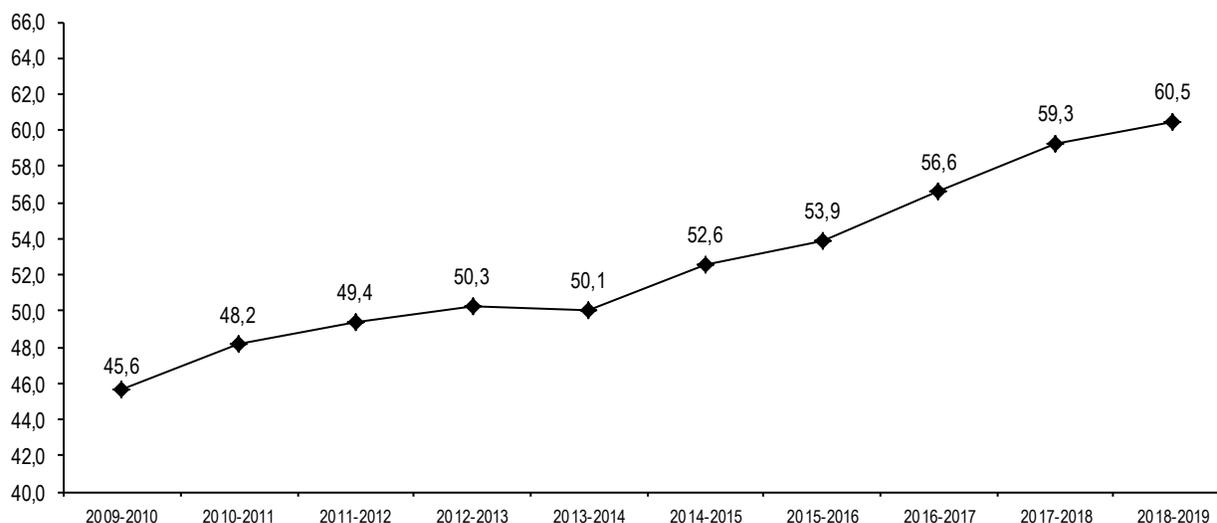
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 1 : Les actifs par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des passifs. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

#### Actifs financiers et non financiers

(en pourcentage du total des passifs)



Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 45,6 % en 2009-2010. Il s'établit à 60,5 % au 31 mars 2019. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, au cours des dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

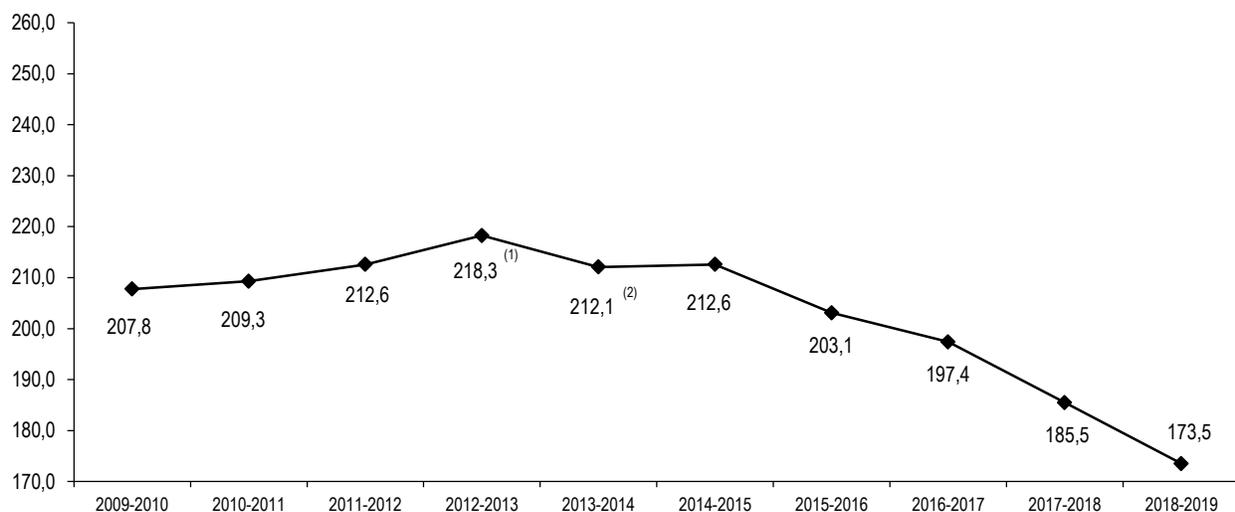
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

#### Dette brute

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) La hausse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 213,7 %.

(2) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

En 2009-2010, la dette brute en pourcentage des revenus totaux s'établissait à 207,8 %. De 2009-2010 à 2012-2013, le ratio a augmenté, atteignant 218,3 %. Il s'établit à 173,5 % au 31 mars 2019, en diminution pour une quatrième année consécutive.

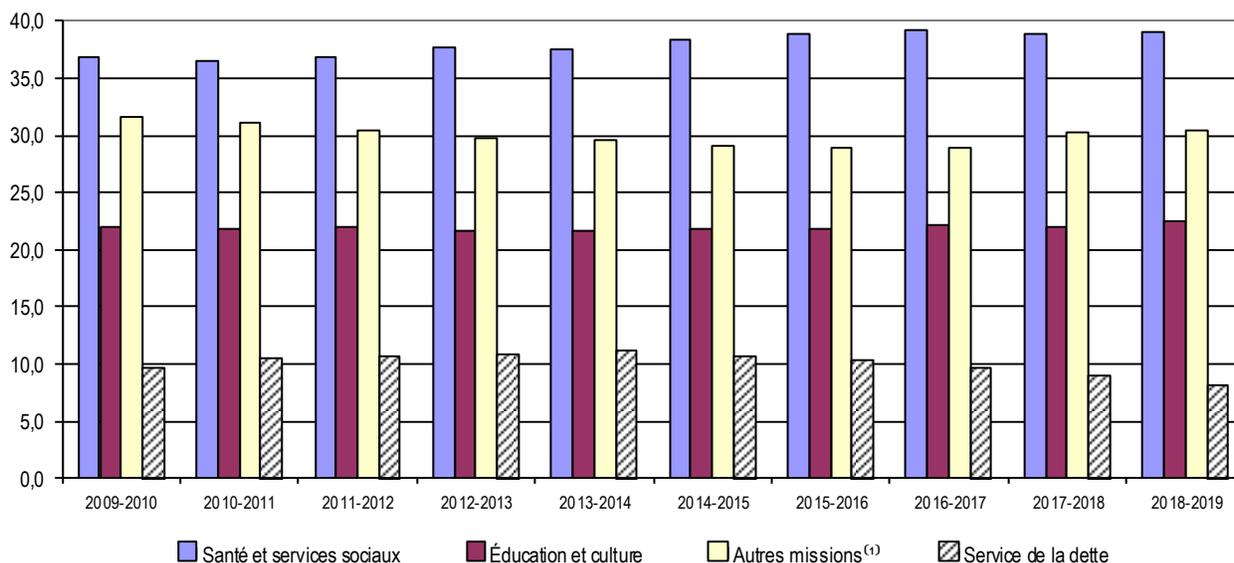
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 3 : Les dépenses par missions par rapport aux dépenses consolidées

Cet indicateur illustre l'évolution de la répartition des dépenses consolidées du gouvernement entre les missions.

#### Dépenses par missions

(en pourcentage des dépenses consolidées)



(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2009-2010 à 2018-2019, les dépenses de la mission « Santé et services sociaux » affichent une progression annuelle moyenne de 3,7 %, comparativement à 3,0 % pour les dépenses consolidées. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission, passant de 36,8 % à 39,0 % au cours des dix dernières années. Cela traduit notamment la hausse des besoins attribuable, entre autres, au vieillissement de la population.

L'indicateur montre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » a atteint un creux à 21,6 % en 2012-2013 et a retrouvé, en 2017-2018, le même niveau qu'en 2009-2010, soit 22,0 %. En 2018-2019, cette part atteint 22,4 %. L'évolution des dépenses de cette mission reflète notamment celle des clientèles des établissements d'enseignement. Quant aux dépenses des autres missions, leur part dans les dépenses consolidées est passée de 31,6 % en 2009-2010 à 30,4 % en 2018-2019.

La part des dépenses consacrées au service de la dette est passée de 9,6 % en 2009-2010 à 8,2 % en 2018-2019. Le service de la dette a connu une croissance annuelle moyenne de 7,8 % entre 2009-2010 et 2013-2014. Depuis 2014-2015, il a plutôt connu une diminution annuelle moyenne de 3,8 %.

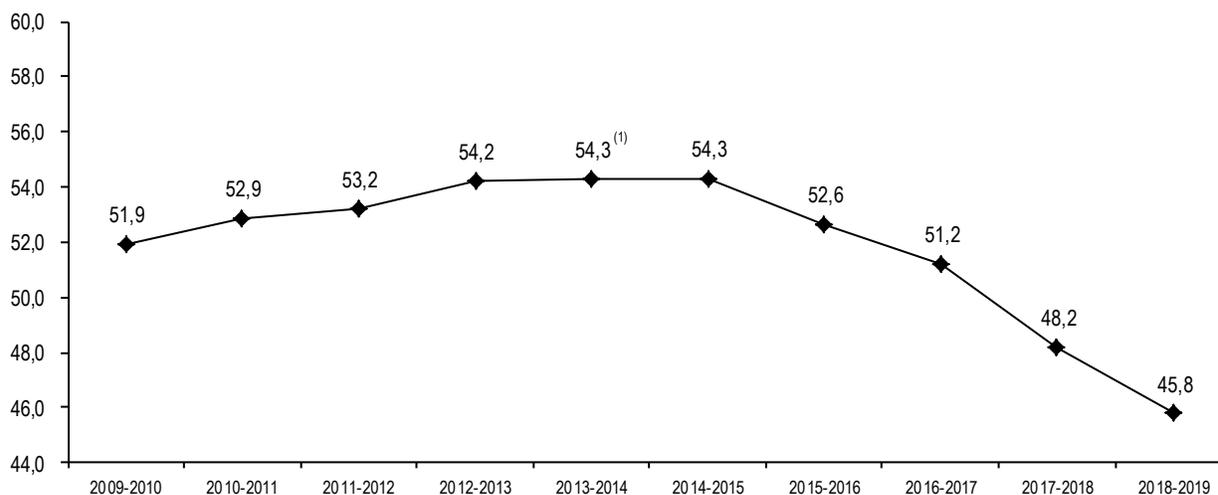
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

#### Dette brute

(en pourcentage du PIB)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

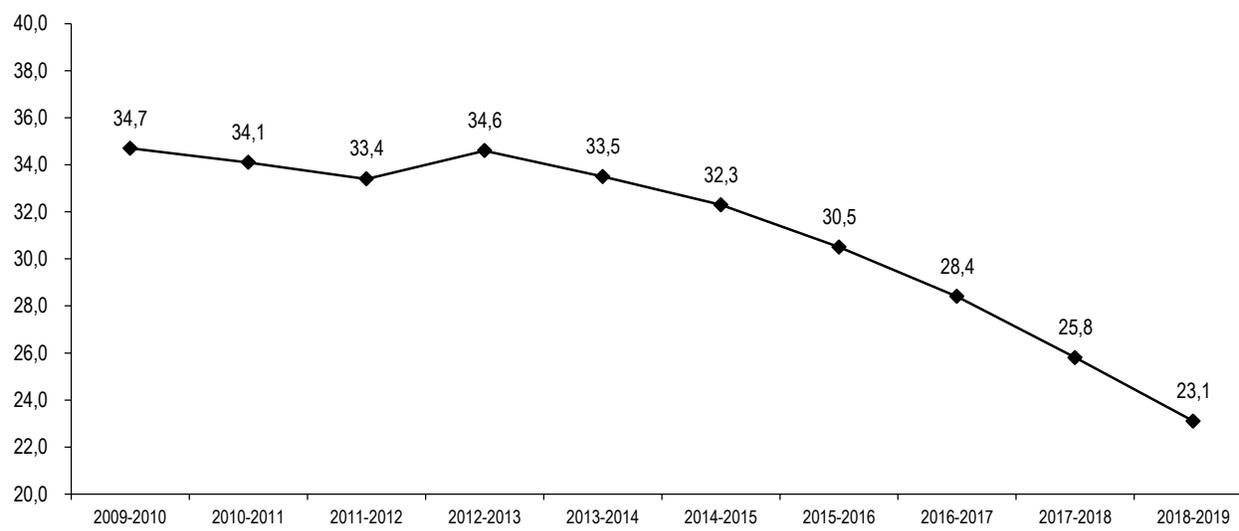
En 2009-2010, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 51,9 %. Il s'établit à 45,8 % au 31 mars 2019, en diminution pour une quatrième année consécutive.

## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur met en relation la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

#### Dette représentant les déficits cumulés (en pourcentage du PIB)



Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

En 2009-2010, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'établissait à 34,7 %. Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a constamment diminué au cours des six dernières années, passant de 34,6 % à 23,1 %.

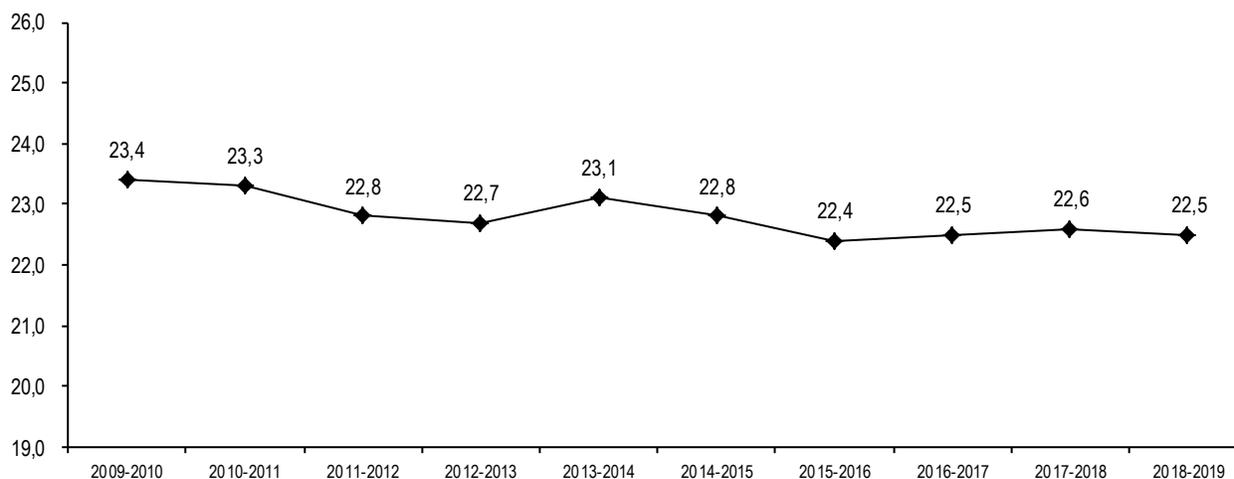
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer la croissance des dépenses du gouvernement à celle de l'économie au fil des années. Une baisse de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins rapidement que l'économie. Il illustre l'évolution de l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

#### Dépenses (excluant le service de la dette)

(en pourcentage du PIB)



En 2009-2010, le gouvernement avait des dépenses relativement plus élevées par rapport au PIB afin de continuer à soutenir l'économie et à maintenir les services publics en période de récession. De 2010-2011 à 2012-2013, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, faisant passer leur importance dans l'économie de 23,3 % à 22,7 %. En 2013-2014, la croissance élevée des dépenses a augmenté le ratio à 23,1 %. Le ratio a diminué progressivement jusqu'à 22,4 % en 2015-2016 et il s'est établi à 22,5 % au 31 mars 2019.

## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

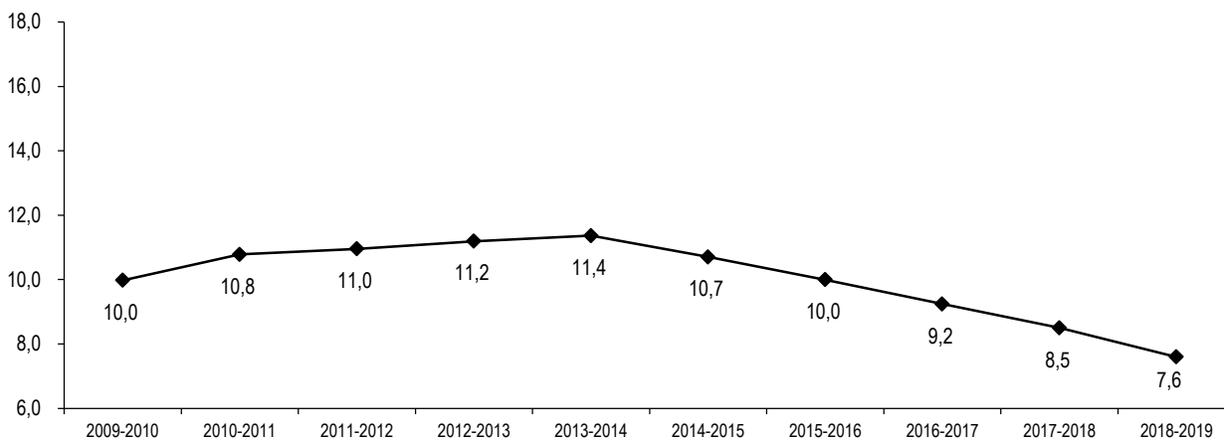
---

### Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une diminution de ce ratio dans le temps indique qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses des autres missions.

#### Service de la dette

(en pourcentage des revenus totaux)



Dans l'ensemble, la part des revenus consacrés au service de la dette a diminué depuis 2009-2010, passant de 10,0 % à 7,6 % en 2018-2019. Cette part est notamment en diminution constante depuis cinq ans.

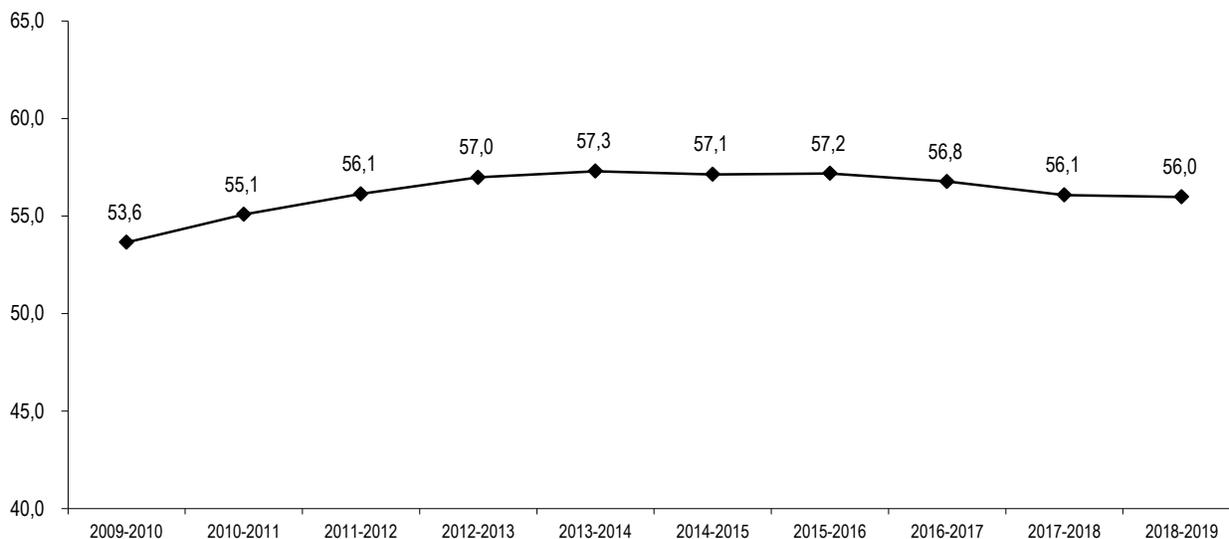
## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle l'estimation de la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses biens et services dans l'avenir. Une hausse de ce ratio indique que, en moyenne, l'âge des immobilisations est moins élevé, donc leur durée de vie utile restante est plus grande. Les immobilisations peuvent alors être utilisées plus longtemps avant de devoir être remplacées.

#### Valeur comptable nette des immobilisations

(en pourcentage du coût des immobilisations)



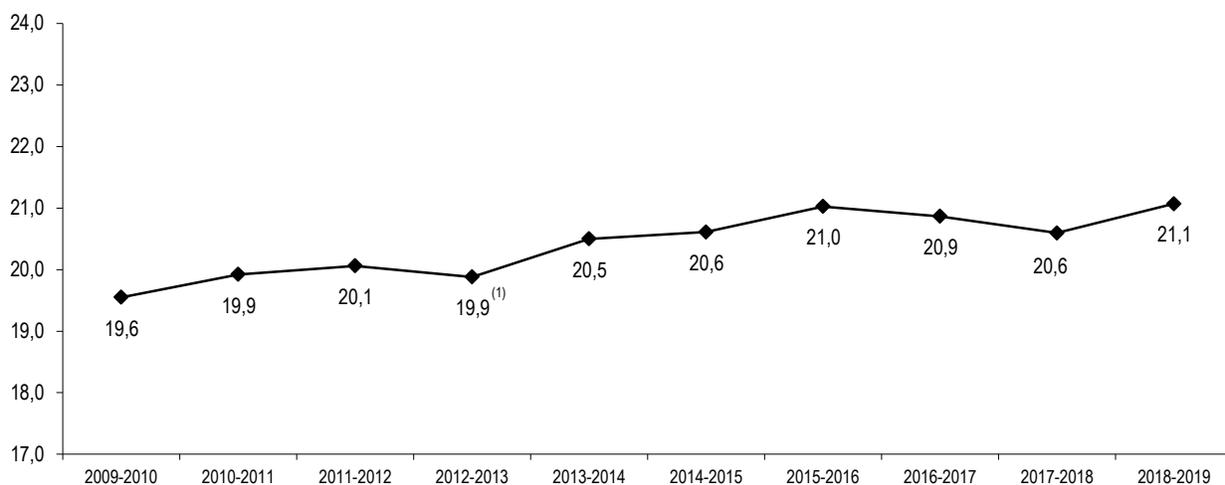
L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté au cours des dernières années, passant de 53,6 % au 31 mars 2010 à 56,0 % au 31 mars 2019. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations ont été plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que plus de richesse créée reste directement disponible aux contribuables.

#### Revenus autonomes (en pourcentage du PIB)



(1) La baisse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 20,4 %.

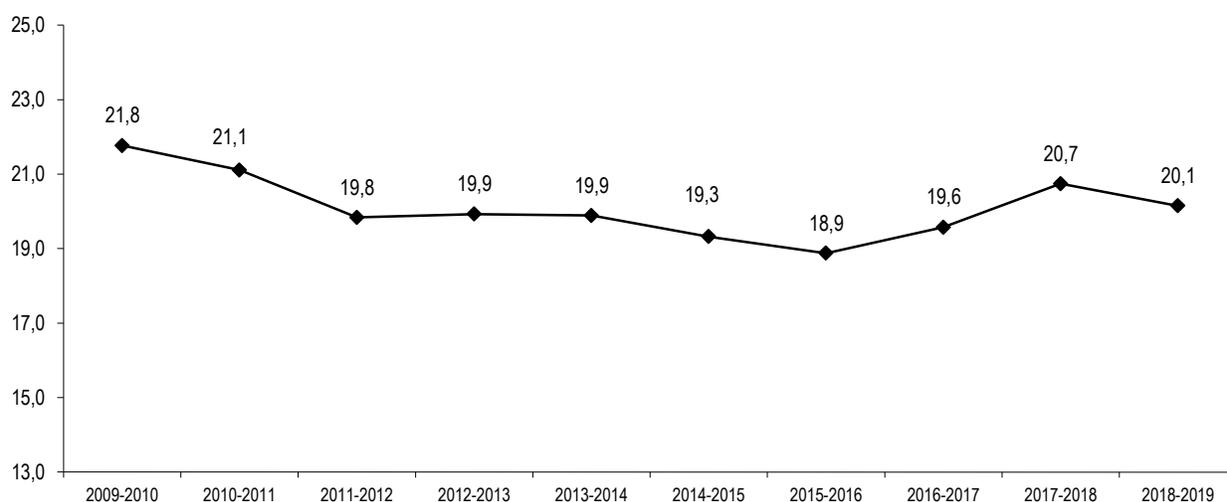
De 2009-2010 à 2015-2016, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB a augmenté, passant de 19,6 % à 21,0 %. Ces hausses successives ont contribué à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015-2016. En 2016-2017 et en 2017-2018, le ratio a diminué, principalement en raison des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en œuvre par le gouvernement et de la croissance de l'économie. En 2018-2019, le ratio a atteint 21,1 %, en hausse par rapport à l'année précédente, en raison essentiellement des revenus sur les placements de portefeuille du Fonds des générations qui résultent des retraits totalisant 8 milliards de dollars effectués en 2018-2019 ainsi que d'un gain exceptionnel aux revenus d'Hydro-Québec lié à la cession partielle de la filiale TM4.

## 7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

### Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

#### Transferts du gouvernement fédéral (en pourcentage des revenus totaux)



La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux se situait à 21,8 % en 2009-2010. En 2011-2012, cette part a diminué à 19,8 %, principalement en raison d'une diminution des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec. Elle a légèrement fléchi en 2014-2015 pour atteindre 19,3 %, en raison de la fin des versements de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS. Depuis le creux atteint en 2015-2016, soit 18,9 %, le ratio a augmenté au cours des deux années suivantes pour atteindre 20,7 % en 2017-2018 en raison notamment de la hausse des revenus de péréquation et d'une augmentation des transferts pour la santé. La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux est pratiquement inchangée en 2018-2019 et atteint 20,1 %.

## Statistiques financières

Ces tableaux présentent les données historiques de certains postes des états financiers consolidés des dernières années, lesquelles correspondent à celles établies au moment de leur publication initiale. Toutefois, certains ajustements ou reclassements ont été apportés aux postes « Revenus » et « Dépenses », afin de les présenter selon la structure budgétaire en vigueur en 2018-2019 et de les rendre comparables aux données historiques présentées au plan budgétaire le plus récent.

### Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	(Déficit) surplus <sup>(1)</sup>	Actifs financiers	Passifs	Dettes nettes <sup>(2)</sup>	Actifs non financiers <sup>(3)</sup>	Déficits cumulés <sup>(4)</sup>
2018-2019	114 746	106 466	8 280	81 643	(254 201)	(172 558)	72 110	(100 448)
2017-2018	108 404	103 489	4 915	87 262	(263 805)	(176 543)	69 073	(107 470)
2016-2017	103 082	98 720	4 362	78 103	(259 858)	(181 755)	68 906	(112 849)
2015-2016	100 123	96 479	3 644	70 767	(255 792)	(185 025)	67 095	(117 930)
2014-2015	95 937	95 801	136	70 178	(255 758)	(185 580)	64 419	(121 161)
2013-2014	93 231	94 934	(1 703)	62 701	(243 962)	(181 261)	61 372	(119 889)
2012-2013	87 997	90 512	(2 515)	62 015	(237 502)	(175 487)	57 392	(118 095)
2011-2012	86 410	88 198	(1 788)	60 060	(227 171)	(167 111)	52 989	(114 122)
2010-2011	82 863	85 253	(2 390)	56 345	(215 634)	(159 289)	47 387	(111 902)
2009-2010	78 604	81 544	(2 940)	49 235	(199 335)	(150 100)	42 483	(107 617)

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 de la présente annexe (page 62).

(2) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le détail de la variation annuelle des actifs non financiers est présenté dans le tableau 1.1 de la présente annexe (page 60).

(4) Le détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.2 de la présente annexe (page 61).

## Statistiques financières (suite)

Tableau 1.1 – Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'année financière			Ajustements du solde des actifs non financiers <sup>(1)</sup>			Total de la variation de l'année financière
	Valeur comptable nette des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	Valeur comptable nette des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	
2018-2019	3 002	35					3 037
2017-2018	160	7					167
2016-2017	1 784	27					1 811
2015-2016	2 695	(19)					2 676
2014-2015	2 980	34		33			3 047
2013-2014	3 977	3					3 980
2012-2013	4 863	49		(279) <sup>(2)</sup>	(230) <sup>(3)</sup>		4 403
2011-2012	5 350	252					5 602
2010-2011	4 923	(19)					4 904
2009-2010	4 226	83		16 112 <sup>(4),(5)</sup>	334 <sup>(5)</sup>	(9 039) <sup>(5)</sup>	11 716

(1) Le solde d'ouverture des actifs non financiers a été modifié en raison de modifications comptables et de reclassifications de données.

(2) La modification de la convention comptable sur les revenus de transfert a entraîné une révision à la baisse du poste « Immobilisations » de 249 M\$.

(3) La diminution découle de la modification de la convention comptable sur les dépenses de transfert, entraînant l'imputation dans les dépenses de certains frais payés d'avance.

(4) L'augmentation découle de l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières.

(5) L'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur la base de la méthode de consolidation ligne par ligne, en remplacement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, a fait augmenter le poste « Immobilisations » de 15 642 M\$ et les postes « Stocks » et « Frais payés d'avance » de 420 M\$. De plus, l'investissement net dans les réseaux a été éliminé en raison de la consolidation ligne par ligne de ces organismes.

Statistiques financières (suite)

**Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables**

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS  
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2018-2019	(1 303)	45	—	(1 258)	<b>Entreprises du gouvernement</b> : 10 M\$ à la suite de l'adoption par Hydro-Québec des nouvelles directives publiées par le Financial Accounting Standards Board (le FASB) sur les contrats de location et 35 M\$ résultant des modifications comptables apportées par les autres entreprises du gouvernement pour se conformer aux nouvelles exigences des Normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) à l'égard des instruments financiers
2017-2018	464	—	—	464	
2016-2017	719	—	—	719	
2015-2016	(306)	(107)	—	(413)	<b>Entreprises du gouvernement</b> : (107 M\$) pour finaliser les ajustements apportés en 2014-2015 pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards).
2014-2015	550	(2 252)	294	(1 408)	<b>Ministères et organismes</b> : 294 M\$ pour l'ajustement des revenus des années antérieures relativement à la taxe de vente perçue par l'Agence du revenu du Canada auprès des institutions financières désignées particulières; <b>Entreprises du gouvernement</b> : (2 252 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards).
2013-2014	(80)	(11)	—	(91)	<b>Entreprises du gouvernement</b> : (11 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) IAS 19 – Avantages du personnel.
2012-2013	(360)	—	(1 098)	(1 458)	<b>Ministères et organismes</b> : (988 M\$) pour la modification de conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et (110 M\$) pour tenir compte des améliorations apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux.
2011-2012	(376)	(56)	—	(432)	<b>Entreprises du gouvernement</b> : (56 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards).
2010-2011	(229)	(253)	(1 413)	(1 895)	<b>Entreprises du gouvernement</b> : (95 M\$) pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et (158 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards). <b>Ministères et organismes</b> : (1 413 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental.
2009-2010	(452)	(3 749)	(2 450)	(6 651)	<b>Entreprises du gouvernement</b> : (3 758 M\$) pour l'adoption de la méthode de l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles, en remplacement d'une méthode non reconnue par les Normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) et 9 M\$ pour divers éléments. <b>Ministères et organismes</b> : (1 234 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement pour faciliter leur inclusion dans les états financiers consolidés du gouvernement selon la méthode de consolidation ligne par ligne; 431 M\$ pour l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières; (683 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental; (1 129 M\$) pour le changement de la base d'évaluation utilisée dans le calcul des intérêts relatifs aux régimes de retraite et 165 M\$ pour le changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral au nom du Québec.

## Statistiques financières (suite)

**Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire**

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	(Déficit) surplus	Fonds des générations	Sous-total	Modifications comptables et autres	Solde budgétaire <sup>(1)</sup>	Utilisation de (affectation à) la réserve	Solde budgétaire après la réserve <sup>(2)</sup>
2018-2019	8 280	(3 477)	4 803		4 803	(4 803)	-
2017-2018	4 915	(2 293)	2 622		2 622	(2 622)	-
2016-2017	4 362	(2 001)	2 361		2 361	(2 361)	-
2015-2016	3 644	(1 453)	2 191		2 191	(2 191)	-
2014-2015	136	(1 279)	(1 143)	418 <sup>(3)</sup>	(725)		(725)
2013-2014	(1 703)	(1 121)	(2 824)		(2 824)		(2 824)
2012-2013	(2 515)	(961)	(3 476)	1 876 <sup>(4)</sup>	(1 600)		(1 600)
2011-2012	(1 788)	(840)	(2 628)		(2 628)		(2 628)
2010-2011	(2 390)	(760)	(3 150)		(3 150)		(3 150)
2009-2010	(2 940)	(725)	(3 665)	58 <sup>(3)</sup>	(3 607)	433	(3 174)

(1) Le solde budgétaire est établi conformément à l'article 2 de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en vigueur depuis le 21 septembre 2009. Les dispositions de cet article ont effet depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.

(2) Le solde budgétaire après la réserve présente l'atteinte de l'équilibre budgétaire conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi, lequel prévoit que le gouvernement ne peut encourir de déficit budgétaire. Cet article ne s'applique pas aux années 2009-2010 à 2014-2015.

(3) La Loi prévoit que le solde budgétaire doit :

- exclure les impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, relatifs à la période antérieure à une date de mise en vigueur recommandée par l'Institut;
- prendre en considération les impacts des modifications comptables relatifs à une période postérieure au 31 mars 2006 et portés directement aux déficits cumulés. Cette règle ne s'applique pas aux modifications comptables qui découlent de la mise en œuvre de la réforme comptable de 2006-2007.

(4) La Loi prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013, du résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

**Statistiques financières** (suite)

**Tableau 1.4 – Réserve de stabilisation**  
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS  
(en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectation à la réserve	Utilisation pour le maintien de l'équilibre budgétaire	Versement au Fonds des générations	Solde à la fin
2018-2019	7 174	4 803			11 977
2017-2018	4 552	2 622			7 174
2016-2017	2 191	2 361			4 552
2015-2016	-	2 191			2 191
2014-2015	-				-
2013-2014	-				-
2012-2013	-				-
2011-2012	-				-
2010-2011	-				-
2009-2010	433		(433)		-

Note : En vertu de la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (L.Q. 2009, chapitre 38), adoptée en septembre 2009, le gouvernement a institué une réserve de stabilisation afin de faciliter sa planification pluriannuelle et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations. Les dispositions de la Loi relatives à cette réserve ont effet depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.



## **Informations par secteurs de reddition de comptes**

AU 31 MARS 2019

---

Les résultats consolidés incluent les données financières de nombreux ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises du gouvernement. Le cadre financier du gouvernement présente les prévisions financières consolidées de revenus et de dépenses de toutes ces entités, regroupées par secteurs selon la relation de contrôle et de reddition de comptes que les entités ont avec le gouvernement. Des critères tels que la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités permettent de classer les entités dans les différents secteurs.

Les tableaux qui suivent présentent une reddition de comptes des résultats pour chacun des secteurs déterminés dans le cadre financier du gouvernement. Tous les éléments de revenu et de dépense étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

**Informations par secteurs de reddition de comptes** (suite)

AU 31 MARS 2019

**Sommaire des résultats consolidés par secteurs**

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu <sup>(1)</sup>				
	Fonds général <sup>(2)</sup>	Dépenses financées par le régime fiscal <sup>(3)</sup>	Entreprises du gouvernement <sup>(4)</sup>	Fonds spéciaux <sup>(5)</sup>	Comptes à fin déterminée <sup>(6)</sup>
<b>REVENUS</b>					
Impôt sur le revenu et les biens	39 401	6 674		975	
Taxes à la consommation	19 853	196		2 484	
Droits et permis	292			2 469	
Revenus divers	1 615			2 445	244
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			5 548		
Affectation des revenus des entreprises	4 451		(4 924)		
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>65 612</b>	<b>6 870</b>	<b>624</b>	<b>8 373</b>	<b>244</b>
Transferts du gouvernement du Québec				4 707	
Transferts du gouvernement fédéral	21 034			473	975
<b>Total des revenus</b>	<b>86 646</b>	<b>6 870</b>	<b>624</b>	<b>13 553</b>	<b>1 219</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Santé et services sociaux	38 165	784		192	148
Éducation et culture	20 319	513		103	139
Économie et environnement	6 496	1 332		7 046	798
Soutien aux personnes et aux familles	6 481	3 570		2 824	
Gouverne et justice	4 924	671		1 746	134
<b>Sous-total</b>	<b>76 385</b>	<b>6 870</b>	<b>—</b>	<b>11 911</b>	<b>1 219</b>
Service de la dette	6 664			1 734	
<b>Total des dépenses</b>	<b>83 049</b>	<b>6 870</b>	<b>—</b>	<b>13 645</b>	<b>1 219</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL</b>	<b>3 597</b>	<b>—</b>	<b>624</b>	<b>(92)</b>	<b>—</b>

Fonds des générations <sup>(7)</sup>	Organismes autres que budgétaires <sup>(8)</sup>	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux <sup>(9)</sup>	Organismes des réseaux de l'éducation <sup>(9)</sup>	Ajustements de consolidation <sup>(10)</sup>	Résultats consolidés
			1 861	257	49 168
500	28			(2 060)	21 001
1 088	512				4 361
1 416	6 007	2 554	1 856	(4 589)	11 548
					5 548
473					—
<b>3 477</b>	<b>6 547</b>	<b>2 554</b>	<b>3 717</b>	<b>(6 392)</b>	<b>91 626</b>
	13 471	24 924	13 952	(57 054)	—
	938	179	197	(676) <sup>(11)</sup>	23 120
<b>3 477</b>	<b>20 956</b>	<b>27 657</b>	<b>17 866</b>	<b>(64 122)</b>	<b>114 746</b>
	13 111	27 175		(38 053)	41 522
	568		17 317	(15 072)	23 887
	3 416			(4 358)	14 730
	199			(2 979)	10 095
	2 689			(2 654)	7 510
—	<b>19 983</b>	<b>27 175</b>	<b>17 317</b>	<b>(63 116)</b>	<b>97 744</b>
	551	550	399	(1 176)	8 722
—	<b>20 534</b>	<b>27 725</b>	<b>17 716</b>	<b>(64 292)</b>	<b>106 466</b>
<b>3 477</b>	<b>422</b>	<b>(68)</b>	<b>150</b>	<b>170</b>	<b>8 280</b>

**Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)**

AU 31 MARS 2019

- (1) Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.
- (2) Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives, ainsi que des dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes, comme le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003). De plus, les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens sont réduits des crédits d'impôt remboursables prévus à la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3); ces crédits étant, au sens de la Loi, soit un acompte sur l'impôt à payer, soit une somme payée en trop de l'impôt à payer. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (3) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses afférentes à ces revenus et les dépenses de transfert effectuées par le truchement du régime fiscal ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de comptes particulier. Une dépense de transfert effectuée par le truchement du régime fiscal est un crédit d'impôt remboursable qui procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.
- (4) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement, en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds général.
- (5) Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.
- (6) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.
- (7) Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.
- (8) Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.
- (9) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics et instances régionales.  
Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des commissions scolaires, celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que celui de l'Université du Québec et ses constituantes.  
Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.
- (10) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.
- (11) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transfert dont les actifs reçus doivent être utilisés aux fins prescrites par le gouvernement fédéral, conformément aux contrats ou ententes conclus entre les deux parties. Ces sommes sont perçues par le fonds général et comptabilisées dans les comptes à fin déterminée. Par la suite, ces sommes sont versées aux bénéficiaires lorsque ces derniers sont admissibles. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transfert fédéraux liés à des sommes versées par le fonds général à des organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement.

## **Informations par portefeuilles ministériels**

AU 31 MARS 2019

---

Pour accomplir ses missions, le gouvernement met sur pied des programmes qui sont administrés directement par des entités gouvernementales, dont des ministères et des organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités sous la responsabilité d'un ministre ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par son portefeuille.

**Informations par portefeuilles ministériels** (suite)

AU 31 MARS 2019

**Dépenses par supercatégories**

(en millions de dollars)

	<u>Transfert</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Fonctionnement</u>
<b>Éducation et Enseignement supérieur</b>	4 494	14 610	4 036
<b>Santé et Services sociaux</b>	5 056	27 620	9 767
<b>Autres portefeuilles</b>			
Affaires municipales et Occupation du territoire	2 514	135	198
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	679	170	79
Assemblée nationale		109	30
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	(59)	831	1 274
Conseil exécutif	343	106	19
Culture et Communications	821	185	246
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	857	141	78
Économie, Science et Innovation	2 347	94	127
Énergie et Ressources naturelles	443	128	125
Famille	5 679	89	76
Finances	798	966	423
Forêts, Faune et Parcs	235	281	555
Immigration, Diversité et Inclusion	66	88	57
Justice	162	593	346
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	28	113	41
Relations internationales et Francophonie	36	59	29
Sécurité publique	208	1 338	575
Tourisme	183	56	129
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	2 209	570	2 324
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 313	435	216
<b>Autres portefeuilles</b>	<u>21 862</u>	<u>6 487</u>	<u>6 947</u>
<b>Sous-total</b>	<u>31 412</u>	<u>48 717</u>	<u>20 750</u>
Éliminations inter-portefeuille <sup>(1)</sup>	(954)	(1 339)	(1 858)
<b>Dépenses consolidées</b>	<u><u>30 458</u></u>	<u><u>47 378</u></u>	<u><u>18 892</u></u>

(1) Ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

Créances douteuses et autres provisions	Sous-total	Service de la dette	2019	2018
19	23 159	403	23 562	22 635
73	42 516	559	43 075	41 660
68	2 915	79	2 994	2 935
(28)	900	3	903	901
	139		139	145
	2 046	148	2 194	2 044
	468		468	425
1	1 253	20	1 273	1 217
13	1 089		1 089	1 121
192	2 760	84	2 844	2 388
5	701	1	702	529
	5 844		5 844	5 673
616	2 803	8 542	11 345	11 723
	1 071	3	1 074	1 021
	211		211	222
20	1 121		1 121	1 039
	182		182	99
	124		124	129
	2 121		2 121	2 102
	368	15	383	352
7	5 110	636	5 746	6 001
30	4 994	1	4 995	4 866
924	36 220	9 532	45 752	44 932
<b>1 016</b>	<b>101 895</b>	<b>10 494</b>	<b>112 389</b>	<b>109 227</b>
—	(4 151)	(1 772)	(5 923)	(5 738)
<b>1 016</b>	<b>97 744</b>	<b>8 722</b>	<b>106 466</b>	<b>103 489</b>

---

## Glossaire

---

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenues dans ce volume.

### **Actifs financiers**

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

### **Actifs non financiers**

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

### **Besoins financiers nets**

Les besoins financiers nets sont les liquidités nettes requises par les activités de fonctionnement et celles d'investissement en placements et en immobilisations.

### **Comptabilité d'exercice**

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

### **Conventions comptables du gouvernement**

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon dont celui-ci doit inscrire les opérations financières dans ses livres et en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont adoptées par le Conseil du trésor et s'inspirent des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

---

## Glossaire (suite)

---

### **Dettes brutes**

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante, non plus la partie des avances faites au Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), attribuables au financement d'organismes qui ne sont pas visés par le premier alinéa de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) et des entreprises du gouvernement énumérées dans l'annexe 3 de cette loi.

### **Dettes nettes**

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

### **Dettes représentant les déficits cumulés**

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation établie par la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

### **Emprunts par anticipation**

Les emprunts par anticipation sont effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière et servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

### **Entreprises du gouvernement**

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

---

## Glossaire (suite)

---

### Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

### Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette publique du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

### Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

### Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

### Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

### Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

---

## Glossaire (suite)

---

### **Instruments financiers**

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

### **Instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

### **Méthodes de consolidation**

#### *Méthode de consolidation ligne par ligne*

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

#### *Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation*

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

### **Missions**

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et « Service de la dette ».

---

## Glossaire (suite)

---

### Partenariat commercial

Un partenariat commercial possède toutes les caractéristiques suivantes :

- il constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d’ester en justice;
- il est investi des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- il a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes autres que les partenaires, non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- il peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources autres que les partenaires, non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

### Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l’Assemblée nationale, des personnes qu’elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d’orienter les politiques financières et administratives d’une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l’exposeront à un risque de perte.

### Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l’intérieur des limites géographiques d’un pays ou d’un territoire au cours d’une année civile donnée.

### Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l’impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers et des revenus des entreprises du gouvernement.

## Glossaire (suite)

---

### Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- éléments exclus du solde budgétaire :
  - i) les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations,
  - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement,
  - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec;
- éléments inclus dans le solde budgétaire :
  - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
    - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés<sup>1</sup> pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut,
    - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable de 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.

### Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses.

#### *Transfert*

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieurement comme dans le cas des prêts.

---

<sup>1</sup> Les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sont publiées par CPA Canada depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

---

**Glossaire** (suite)

---

**Supercatégories** (suite)*Rémunération*

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé, les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une fonction en relevant, le personnel qu'elle dirige, les juges ainsi que les membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

*Fonctionnement*

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés de même que l'amortissement des immobilisations.

*Créances douteuses et autres provisions*

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts, les placements de portefeuille et les avances.

*Service de la dette*

Cette supercatégorie comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission et à la gestion des dettes ainsi que les gains et pertes de change, incluant l'amortissement de ceux-ci. Elle comprend également les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs.

SECTION

---

**B**

# **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**



## Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Ces derniers sont préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ces états sont préparés selon les conventions comptables définies dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers consolidés contenue dans le volume 1 a été préparée par le ministère des Finances.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et des contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour l'audit, au Vérificateur général du Québec qui expose, dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de son audit et exprime son opinion.

Les états financiers consolidés faisant partie des comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,



Pierre Côté

Le contrôleur des finances,



Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, le 10 octobre 2019





## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'Assemblée nationale

### **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

#### **Opinion avec réserve**

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec (le « gouvernement »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, les états consolidés des résultats, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Le gouvernement n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2019 et 2018, à l'état consolidé de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Ces paiements de transfert sont actuellement présentés à titre d'obligations contractuelles à la note 20 des états financiers consolidés du gouvernement. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers consolidés de l'année financière précédente.

Étant donné la comptabilisation actuelle de ces paiements de transfert, les ajustements suivants, selon l'estimation établie en fonction des informations disponibles, sont nécessaires afin que les états financiers consolidés du gouvernement respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	<b>Augmentation (Diminution) estimée</b>	
	<b>En millions de dollars</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>État consolidé de la situation financière</b>		
Prêts	(6 547)	(6 212)
Autres passifs	5 339	5 284
<b>Dette nette et déficits cumulés</b>	<b>11 886</b>	<b>11 496</b>
<b>État consolidé des résultats</b>		
<b>Dépenses</b>		
Santé et services sociaux	7	13
Éducation et culture	104	102
Économie et environnement	302	1 795
Soutien aux personnes et aux familles	(17)	(2)
Gouverne et justice	(6)	(7)
<b>Total des dépenses</b>	<b>390</b>	<b>1 901</b>
<b>Surplus annuel</b>	<b>(390)</b>	<b>(1 901)</b>
<b>Note 20</b>		
Obligations contractuelles	(11 886)	(11 496)

J'ai obtenu des informations probantes qui m'ont permis de conclure que les travaux étaient réalisés pour les montants présentés ci-dessus. Par contre, pour 4 892 millions de dollars d'obligations contractuelles au 31 mars 2019 (3 656 millions au 31 mars 2018), le gouvernement ne recense pas les informations me permettant de déterminer l'avancement des travaux chez les bénéficiaires qui sont principalement des municipalités et des organismes municipaux. En conséquence, je ne peux déterminer les ajustements supplémentaires devant être apportés aux états financiers consolidés.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du gouvernement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le volume 1 des Comptes publics 2018-2019, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

J'ai obtenu le volume 1 des Comptes publics 2018-2019 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Comme il est décrit dans la section précédente, « Fondement de l'opinion avec réserve », le gouvernement n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2019 et 2018 certains paiements de transfert. Par conséquent, j'en conclus que les autres informations contenues dans l'analyse des états financiers consolidés du volume 1 comportent des anomalies significatives découlant de ma réserve.

**Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation. La direction considère que le gouvernement a la capacité de poursuivre ses activités.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement;
- j'apprécie le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gouvernement à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et les annexes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière consolidée des entités et activités du gouvernement pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également à la direction une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et lui communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

---

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du gouvernement du Québec au 31 mars 2019 ainsi que les résultats consolidés de ses opérations et l'évolution de sa situation financière consolidée pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Québec. Celles-ci sont présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés et complétées, notamment, par l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) qui énonce que la seule partie d'un transfert pluriannuel qui doit être comptabilisée dans l'année financière du gouvernement est celle qui est exigible et autorisée par le Parlement. Cette disposition législative n'est toutefois pas conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

### Commentaire du Vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01) me permet de faire tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers consolidés du gouvernement. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de formuler le commentaire suivant qui complète ainsi mon opinion sur ces états financiers.

### Comptabilisation des paiements de transfert (subventions)

Le fondement de mon opinion avec réserve exprimée ci-dessus découle de la connaissance approfondie de mon organisation quant aux pratiques financières et budgétaires du gouvernement et de mon interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert, à la lumière du cadre conceptuel actuel. Il prend aussi en compte les informations et analyses qui ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ainsi, je suis d'avis que la pratique comptable du gouvernement au regard de la comptabilisation des paiements de transfert n'est pas appropriée et ne permet pas de donner un juste portrait de sa situation financière puisqu'elle sous-évalue de manière significative la dette nette et les déficits cumulés. Le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour modifier cette pratique comptable afin de se conformer aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 10 octobre 2019



**État consolidé des résultats**

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019  
(en millions de dollars)

	Notes	2019		2018
		Budget <sup>(1)</sup>	Résultats réels	Résultats réels
<b>REVENUS</b>	4			
Impôt sur le revenu et les biens		46 422	49 168	46 134
Taxes à la consommation		20 921	21 001	20 329
Droits et permis		3 797	4 361	4 010
Revenus divers		10 451	11 548	10 353
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	9	4 332	5 548	5 093
<b>Revenus autonomes</b>		<b>85 923</b>	<b>91 626</b>	<b>85 919</b>
Transferts du gouvernement fédéral		23 674	23 120	22 485
<b>Total des revenus</b>		<b>109 597</b>	<b>114 746</b>	<b>108 404</b>
<b>DÉPENSES</b>	5			
Santé et services sociaux		42 062	41 522	40 176
Éducation et culture		23 781	23 887	22 814
Économie et environnement		14 557	14 730	14 456
Soutien aux personnes et aux familles		10 189	10 095	9 816
Gouverne et justice		8 724	7 510	7 010
<b>Sous-total</b>		<b>99 313</b>	<b>97 744</b>	<b>94 272</b>
Service de la dette		9 380	8 722	9 217
<b>Total des dépenses</b>		<b>108 693</b>	<b>106 466</b>	<b>103 489</b>
<b>SURPLUS ANNUEL</b>		<b>904</b>	<b>8 280</b>	<b>4 915</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2018-2019 du ministère des Finances, déposé le 27 mars 2018. Certaines données du budget 2018-2019 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés.

## État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019

(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS</b>		(107 470)	(112 849)
Modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement sans retraitement des années antérieures	3	<u>45</u>	<u>–</u>
<b>Déficits cumulés au début redressés</b>		<b>(107 425)</b>	<b>(112 849)</b>
Surplus annuel		8 280	4 915
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	9	<u>(1 303)</u>	<u>464</u>
<b>DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN</b>		<b><u>(100 448)</u></b>	<b><u>(107 470)</u></b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**État consolidé de la situation financière**

AU 31 MARS 2019  
(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Encaisse		2 568	1 952
Placements temporaires	6	9 599	11 355
Débiteurs	7	18 753	18 340
Stocks et autres actifs destinés à la vente		52	52
Placements de portefeuille	8	5 366	5 358
Participations dans les entreprises du gouvernement	9	25 500	26 188
Participations dans les partenariats commerciaux	10	49	35
Prêts	11	10 880	10 403
Fonds des générations	12	8 293	12 816
Frais reportés liés aux dettes		583	763
<b>Total des actifs financiers</b>		<b><u>81 643</u></b>	<b><u>87 262</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
Créditeurs et frais à payer	13	29 699	28 949
Revenus reportés	14	6 719	6 514
Autres passifs	15	4 039	4 233
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	16	18 362	21 903
Dettes avant gains de change reportés	17, 18	195 188	201 949
Gains de change reportés	18	194	257
<b>Total des passifs</b>		<b><u>254 201</u></b>	<b><u>263 805</u></b>
<b>DETTE NETTE</b>		<b><u>(172 558)</u></b>	<b><u>(176 543)</u></b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations	19	71 316	68 314
Stocks		485	456
Frais payés d'avance		309	303
<b>Total des actifs non financiers</b>		<b><u>72 110</u></b>	<b><u>69 073</u></b>
<b>DÉFICITS CUMULÉS</b>		<b><u>(100 448)</u></b>	<b><u>(107 470)</u></b>
Obligations contractuelles et droits contractuels	20		
Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties	21		
Éventualités	22		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Pierre Côté  
Sous-ministre des Finances



Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA  
Contrôleur des finances

**État consolidé de la variation de la dette nette**

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019

(en millions de dollars)

	Notes	2019		2018
		Budget <sup>(1)</sup>	Résultats réels	Résultats réels
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE</b>		<b>(181 141)</b>	<b>(176 543)</b>	<b>(181 755)</b>
Modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement sans retraitement des années antérieures	3	—	45	—
<b>Dette nette au début redressée</b>		<b>(181 141)</b>	<b>(176 498)</b>	<b>(181 755)</b>
Surplus annuel		904	8 280	4 915
Variation due aux immobilisations	19			
Acquisitions et travaux en cours		(7 505)	(7 124)	(6 177)
Amortissement		4 309	4 032	3 924
Dispositions, réductions de valeur et autres		—	90	2 093
Total de la variation due aux immobilisations		(3 196)	(3 002)	(160)
Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance		—	(35)	(7)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	9	—	(1 303)	464
<b>Diminution (augmentation) nette de la dette nette</b>		<b>(2 292)</b>	<b>3 940</b>	<b>5 212</b>
<b>DETTE NETTE À LA FIN</b>		<b>(183 433)</b>	<b>(172 558)</b>	<b>(176 543)</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2018-2019 du ministère des Finances, déposé le 27 mars 2018.

**État consolidé des flux de trésorerie**ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019  
(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT<sup>(1)</sup></b>				
Surplus annuel		8 280		4 915
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie	23	14 750		14 719
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	23	(310)		(801)
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs				
Prestations versées		<u>(7 111)</u>		<u>(6 808)</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>		<b><u>15 609</u></b>		<b><u>12 025</u></b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS<sup>(1)</sup></b>				
Variation des placements de portefeuille				
Placements de portefeuille acquis		(1 072)		(1 850)
Placements de portefeuille disposés et autres		<u>905</u>	(167)	<u>753</u>
				(1 097)
Variation des prêts				
Prêts effectués		(2 025)		(2 126)
Prêts encaissés et autres		<u>1 480</u>	(545)	<u>1 860</u>
				(266)
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués		(95)		(20)
Placements disposés et autres		150		55
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, nets des dividendes déclarés		<u>(625)</u>	(570)	<u>(534)</u>
				(499)
Variation des participations dans les partenariats commerciaux				
Placements effectués		(17)		(13)
Placements disposés et autres				5
Revenus provenant des partenariats commerciaux, nets des dividendes déclarés		<u>3</u>	(14)	<u>11</u>
				3
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en placements</b>		<b><u>(1 296)</u></b>		<b><u>(1 859)</u></b>

**État consolidé des flux de trésorerie** (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2019

(en millions de dollars)

	<u>Notes</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS<sup>(1)</sup></b>			
Immobilisations acquises		(6 862)	(6 001)
Immobilisations disposées		<u>90</u>	<u>(5 940)</u>
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations</b>		<b><u>(6 772)</u></b>	<b><u>(5 940)</u></b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT<sup>(1)</sup></b>			
Variation des dettes			
Dettes contractées		17 766	20 978
Dettes remboursées		<u>(24 478)</u>	<u>(16 427)</u>
4 551			
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs			
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et aux fonds particuliers		(1 211)	(1 517)
Cotisations déposées nettes des prestations versées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite et les fonds particuliers		108	105
Réinvestissement des revenus de placement des fonds		<u>(5 389)</u>	<u>(4 695)</u>
(6 107)			
Activités liées au Fonds des générations			
Variation du Fonds des générations	12	<u>4 523</u>	<u>(2 293)</u>
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement</b>		<b><u>(8 681)</u></b>	<b><u>(3 849)</u></b>
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires</b>		<b>(1 140)</b>	<b>377</b>
<b>ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT</b>			
		13 307	13 033
Encaisse transférée à l'Autorité régionale de transport métropolitain et au Réseau de transport métropolitain		<u>—</u>	<u>(103)</u>
<b>ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN</b>		<b><u>12 167</u></b>	<b><u>13 307</u></b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les opérations sans effet sur les flux de trésorerie sont exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie et détaillées à la note 23 – Informations sur les flux de trésorerie.

---

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

### 1. Principales conventions comptables

---

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions adoptées par le Conseil du trésor et ci-après décrites. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables. Les renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleures estimations et sur le jugement du gouvernement.

#### Périmètre comptable et partenariats

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement, soit les entités pour lesquelles il a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de sorte que les activités de celles-ci lui procureront des avantages attendus ou l'exposeront à un risque de perte.

L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement sur lesquelles ce dernier exerce un contrôle est énuméré aux annexes 1 à 4 des présents états financiers consolidés. Cependant, les biens détenus et les activités fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement au nom de bénéficiaires désignés et mentionnés dans l'annexe 5 des présents états financiers consolidés sont exclus du périmètre comptable du gouvernement.

Les états financiers consolidés du gouvernement incluent également les opérations financières des partenariats sur lesquels le gouvernement exerce un contrôle partagé. Ces partenariats sont conclus avec des partenaires du secteur privé ou avec d'autres gouvernements et sont présentés dans la note 10 des présents états financiers consolidés.

#### Méthodes de consolidation

Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses (les comptes) des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations financières des partenariats non commerciaux font l'objet d'une consolidation ligne par ligne, proportionnellement à la quote-part du gouvernement dans chacun des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses sous contrôle partagé. Les comptes de chacune de ces entités sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement. Les opérations et les soldes réciproques entre entités ainsi que les gains et les pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement sont éliminés.

## **1. Principales conventions comptables** (suite)

---

### **Méthodes de consolidation** (suite)

Les participations dans les entreprises du gouvernement et dans les partenariats commerciaux représentent un actif financier pour le gouvernement et, compte tenu de leur orientation commerciale, de leur autonomie de gestion et de leur autosuffisance financière, ils sont comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Selon cette méthode qui ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables avec celles du gouvernement, les participations sont comptabilisées au coût. Annuellement, le coût est ajusté de la quote-part du gouvernement dans leurs résultats, la contrepartie étant portée aux revenus, et de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, la contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement.

### **Revenus**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus qui, au prix d'un effort raisonnable, ne peuvent être mesurés avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

### **Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens et taxes à la consommation)**

Les revenus fiscaux résultent d'opérations sans contrepartie en biens ou en services pour lesquelles des contribuables ont l'obligation, en vertu de la législation fiscale, de verser des sommes au gouvernement afin de financer les services publics. Ces revenus sont constatés dès le moment où les mesures fiscales leur donnant lieu ont été autorisées par le Parlement et qu'un fait imposable s'est produit.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière.

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de leur encaissement, car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. Ces revenus sont ajustés pour considérer les sommes découlant des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.

## 1. Principales conventions comptables (suite)

---

### Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens et taxes à la consommation) (suite)

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont constatés sur la période au cours de laquelle cet impôt est levé.

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite des activités de récupération fiscale ou de la production de déclarations par les contribuables.

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits sont considérés comme des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

### Droits et permis

Les revenus provenant de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et de permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu est remboursable sur demande et qu'il est lié à des biens et services clairement identifiables devant être rendus au titulaire du droit ou du permis par le gouvernement, le revenu est constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

### Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services ainsi que des contributions des usagers sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements de portefeuille sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement sûr.

## **1. Principales conventions comptables** (suite)

---

### **Revenus divers** (suite)

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements sont constatés dans l'année de la donation lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une affectation particulière. Dans le cas contraire, ils sont constatés aux revenus en fonction des conditions de l'affectation. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour permettre l'acquisition de celles-ci, les revenus sont constatés au même rythme que l'amortissement des immobilisations. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont constatés dans l'année d'acquisition.

Les revenus provenant des frais de scolarité sont constatés sur la durée de la formation concernée.

### **Transferts provenant des gouvernements**

Les transferts provenant du gouvernement fédéral sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par ce gouvernement et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations exigées par ce gouvernement quant à l'utilisation des ressources transférées ou reçues ou quant aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque les stipulations sont générales, les actions du gouvernement ou ses communications, réalisées à la date des états financiers pour les préciser, peuvent également créer un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont respectées.

Lorsque le gouvernement reçoit des transferts des autres gouvernements, ceux-ci sont comptabilisés de la même façon que les transferts du gouvernement fédéral.

### **Dépenses**

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

### **Dépenses de rémunération et de fonctionnement**

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus.

## 1. Principales conventions comptables (suite)

---

### Dépenses de transfert

Les transferts sont des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services, pour lesquels le gouvernement ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement ni à obtenir un rendement financier direct.

Les dépenses de transfert sont constatées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées, conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui les accorde, et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Conformément aux lois en vigueur, un transfert est autorisé lorsque le Parlement et le gouvernement ont chacun exercé leur pouvoir d'autorisation.

- L'autorisation du Parlement est accordée, dans le cas d'un ministère ou d'un organisme budgétaire, lors du vote d'une loi sur les crédits ou de l'application de toute autre loi autorisant l'octroi des crédits. Cette autorisation est accordée, dans le cas d'un fonds spécial, lors de l'approbation des prévisions de dépenses et d'investissements par le Parlement pour une année financière. Quant aux autres entités, par l'adoption de leur loi constitutive, le Parlement a accordé à leur conseil d'administration ce pouvoir d'autorisation.
- L'exercice du pouvoir d'autorisation du gouvernement se concrétise par l'adoption de décrets ou de décisions du Conseil du trésor ou par la conclusion d'une entente avec le bénéficiaire du transfert.

Ainsi, le gouvernement conserve un pouvoir discrétionnaire en n'étant pas tenu d'effectuer un transfert aussi longtemps que le Parlement et le gouvernement n'ont pas chacun exercé leur pouvoir d'autorisation. Donc, la seule partie d'un transfert pluriannuel qui peut être portée aux comptes d'une année financière est celle qui, pour cette année, est à la fois exigible et autorisée par le Parlement.

### Service de la dette

Le service de la dette comprend les intérêts sur les dettes et sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Les revenus dédiés au remboursement de ces passifs sont présentés en réduction du service de la dette. Ce dernier inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change.

## 1. Principales conventions comptables (suite)

---

### Conversion des devises

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des transactions. À la fin de l'année financière, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la variation des taux de change sont constatés dans l'état consolidé des résultats, à l'exception de ceux non réalisés provenant de la conversion des éléments à long terme, lesquels sont reportés et amortis linéairement sur la durée de vie restante des éléments d'actif ou de passif concernés.

### Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

### Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

### Stocks et autres actifs destinés à la vente

Les stocks et les autres actifs destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

### Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Si les placements de portefeuille sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire lorsqu'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des dettes du gouvernement, ils sont alors comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense. Subséquemment, des revenus de placements sont constatés et ajoutés à la valeur comptable du placement de portefeuille jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **1. Principales conventions comptables** (suite)

---

### **Placements de portefeuille** (suite)

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, laquelle est imputée aux dépenses. Toute radiation de la valeur comptable d'un placement de portefeuille est comptabilisée dans les dépenses et, s'il y a lieu, son recouvrement subséquent est constaté en réduction de celles-ci.

### **Participations dans les entreprises du gouvernement**

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sur la base de la quote-part du gouvernement dans chacune de ses entreprises.

### **Participations dans les partenariats commerciaux**

Les participations dans les partenariats commerciaux sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sur la base de la quote-part du gouvernement dans chacun des partenariats commerciaux.

### **Prêts**

Les prêts sont comptabilisés au coût.

Si les prêts sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire lorsqu'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des dettes du gouvernement, ils sont alors comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense. Subséquemment, des revenus d'intérêts sont constatés et ajoutés à la valeur comptable du prêt jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est comptabilisée en réduction des prêts afin de refléter leur valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses. Toute radiation de la valeur comptable d'un prêt est comptabilisée dans les dépenses et, s'il y a lieu, son recouvrement subséquent est constaté en réduction de celles-ci.

## **1. Principales conventions comptables** (suite)

---

### **Fonds des générations**

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est imputée aux résultats. Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités, établie selon la méthode du coût moyen, est imputé aux résultats.

### **Passifs**

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés et dont leur acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

### **Provision relative aux poursuites et aux litiges**

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

### **Provision pour pertes sur les interventions financières garanties**

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

L'évaluation annuelle des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de perte basé sur l'expérience passée et sur la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque.

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

---

### Passifs (suite)

#### Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante et qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

#### Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

##### Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants.

Dans le cas du Régime de rentes de survivants, les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

##### Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à obtenir de cet excédent. La variation annuelle de la provision est imputée aux dépenses.

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

---

### Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

#### Charge relative aux prestations acquises

La charge relative aux prestations acquises se compose de la quote-part à la charge du gouvernement du coût des prestations acquises au cours de l'année, de sa quote-part du coût des modifications aux régimes relatif aux années de service antérieures, de l'amortissement des gains et pertes actuariels afférents aux obligations du gouvernement relatives aux prestations acquises et de la variation des provisions pour moins-value sur les actifs des régimes de retraite.

Les gains et les pertes actuariels, déterminés lors de la réévaluation des obligations, découlent d'écarts d'expérience par rapport aux résultats prévus et de modifications d'hypothèses. Ils sont constatés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire, à compter de l'année financière subséquente à celle de la prise en compte de ces gains et pertes actuariels dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des participants du régime ou du programme concerné. Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), une DMERCA commune est établie pour l'ensemble de ces régimes. Quant au Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

#### Charge relative au service de la dette des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

La charge relative au service de la dette des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs est constituée de l'écart net entre les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises et les revenus de placement prévus du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs, ajusté de l'amortissement des gains et des pertes actuariels relatifs à ces fonds.

Les intérêts annuels sont établis par l'application, à la valeur moyenne de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme, du taux d'actualisation afférent à cette obligation. Quant au rendement annuel d'un fonds, il est obtenu par l'application, au solde moyen du fonds, du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations des régimes de retraite afférents ou de celles du programme d'avantages sociaux futurs concerné.

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. Dans le cas du FARR, la période d'amortissement est la DMERCA des participants des régimes de retraite. Pour les autres fonds, cette période correspond à celle établie pour l'amortissement des gains et des pertes actuariels liés aux obligations du régime de retraite ou du programme afférent.

## 1. Principales conventions comptables (suite)

---

### Dettes

#### Dettes

Les dettes sont comptabilisées selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

#### Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Des instruments financiers dérivés, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts en devises étrangères et à la gestion de la trésorerie qui en découle. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

#### Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les titres détenus par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

## 1. Principales conventions comptables (suite)

---

### Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics au cours des prochaines années financières.

### Éléments exclus

Les terres du domaine public et les ressources naturelles comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

### Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariats public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette s'y rattachant sont constatées lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

## **1. Principales conventions comptables** (suite)

---

### **Immobilisations** (suite)

Les œuvres d'art et les trésors historiques tels que les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

### **Stocks**

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

### **Frais payés d'avance**

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours des prochaines années financières. Ils seront imputés aux dépenses sur la base des services obtenus.

## 2. Incertitude relative à la mesure

---

La préparation des états financiers consolidés exige du gouvernement de réaliser des estimations et d'établir des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement selon les nouvelles données disponibles.

Par leur nature, ces estimations peuvent être incertaines quant à leur mesure. Ainsi, les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le gouvernement.

Certains éléments significatifs des états financiers consolidés font l'objet d'estimations :

- les revenus provenant des transferts du gouvernement fédéral et les sommes à recevoir ou à rembourser correspondants à ces revenus peuvent varier en raison notamment des écarts éventuels entre les hypothèses retenues à l'égard des données fiscales et démographiques, dont l'évaluation relative de la population québécoise dans le Canada, et les données réelles;
- les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels. La note 16 sur les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs présente les incidences d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des quatre principaux régimes de retraite;
- le passif environnemental lié aux sites contaminés peut varier en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels. La note 22 sur les éventualités présente des informations additionnelles quant à l'incertitude liée à l'évaluation de ce passif;
- la valeur de certaines provisions, comme la provision pour créances douteuses, la provision pour moins-value sur les prêts, la provision pour moins-value sur les placements de portefeuille et la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement ou de paiement et le montant recouvré ou versé;
- les passifs liés aux poursuites et litiges peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de paiement et le montant versé. La note 22 sur les éventualités présente des informations additionnelles quant à l'incertitude liée à l'évaluation de ces passifs.

### 3. Modifications comptables

---

#### Adoption de nouvelles normes comptables

##### Entreprises du gouvernement

Le 1<sup>er</sup> avril 2018, les entreprises du gouvernement, qui appliquent les Normes internationales d'informations financières (IFRS), ont adopté les nouvelles normes IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

La norme IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers et instaure un modèle unique de dépréciation fondé sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes encourues. Notamment, ce modèle exige que tant que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale, la provision pour dépréciation est évaluée en fonction des pertes attendues au cours des douze prochains mois. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale, la provision doit être évaluée sur la durée de vie de l'instrument financier.

Cette norme a été appliquée rétroactivement par les entreprises en utilisant l'une des deux méthodes permises, c'est-à-dire avec ou sans retraitement des données financières des années antérieures. L'incidence de l'application de cette norme pour Hydro-Québec a été prise en compte dans la participation du gouvernement au 31 mars 2018 et a donc été adoptée de façon anticipée.

La norme IFRS 15 traite notamment de la comptabilisation et de l'évaluation des revenus provenant des activités ordinaires. Selon cette norme, une entité devrait comptabiliser ses revenus au moment où les obligations de prestation sont remplies et au montant que l'entité s'attend à recevoir en échange de ses biens ou de ses prestations de services.

L'application de cette norme n'a eu aucune incidence sur la participation dans les entreprises du gouvernement, sur les revenus provenant des entreprises du gouvernement et sur les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Hydro-Québec, qui prépare ses états financiers et ses rapports trimestriels selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis), a adopté la nouvelle norme comptable « ASC » 842 publiée par le Financial Accounting Standards Board (le « FASB »), portant sur la comptabilisation des contrats de location. Les exigences de cette norme sont similaires à celles de la norme IFRS 16 – Contrats de location, laquelle est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La norme IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats de location, sauf pour ceux ayant une durée à court terme ou pour ceux dont l'actif sous-jacent a une faible valeur. Auparavant, seuls les contrats de location où le preneur obtenait la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété étaient comptabilisés dans les actifs et les passifs. Pour le bailleur, les exigences demeurent inchangées.

### 3. Modifications comptables (suite)

#### Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

##### Entreprises du gouvernement (suite)

Les modifications comptables qui ont résulté de l'adoption de la nouvelle norme « ASC » 842 ont été appliquées rétroactivement sans retraitement des données financières des années antérieures par Hydro-Québec. Puisque les exigences de cette norme sont similaires à celles de la norme IFRS 16, aucun ajustement n'a été apporté aux données financières d'Hydro-Québec afin de les rendre conformes aux normes IFRS.

#### Impacts des modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement à la suite de l'adoption de nouvelles normes comptables

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2019				
	IFRS 9			IFRS 16	
	Investissement Québec	Capital Financière agricole inc.	Total	Hydro-Québec	Total
<b>Participations dans les entreprises du gouvernement au début</b>	35	–	35	10	45
Revenus provenant des entreprises du gouvernement		2	2		2
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement			–		–
<b>Participations dans les entreprises du gouvernement à la fin</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>47</b>

### 3. Modifications comptables (suite)

#### Autres modifications comptables

##### Obligations contractuelles et droits contractuels

Le gouvernement a révisé les principes et les caractéristiques d'une obligation et d'un droit contractuels afin de déterminer lesquels doivent être présentés dans les états financiers consolidés. La notion de perte de pouvoir discrétionnaire a notamment été établie comme une des conditions essentielles à la présentation d'une obligation et d'un droit contractuels au sens des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette perte du pouvoir discrétionnaire se manifeste lorsque l'une ou l'autre des parties à l'entente a vraisemblablement peu ou pas de possibilité d'en modifier les conditions ou de s'y soustraire de sa propre initiative.

De plus, afin de montrer l'ampleur des obligations et des droits contractuels, le gouvernement présente maintenant les droits contractuels distinctement des obligations contractuelles.

Ces modifications ont eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les rubriques suivantes :

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 mars 2018</u>
<b>Obligations contractuelles par catégories de dépenses</b>	
Transferts – capital	1 379
Transferts – ententes autres qu'en capital	344
Fonctionnement	419
	<u>2 142</u>
<b>Obligations contractuelles par catégories d'investissements</b>	
Acquisitions d'immobilisations	<u>(1 606)</u>
	<u>536</u>
	<u>Au 31 mars 2018</u>
<b>Droits contractuels par catégories de revenus</b>	
Droits et permis	81
Revenus divers	202
Transferts du gouvernement fédéral	2 449
	<u>2 732</u>

## 4. Revenus

### Revenus par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2019		2018
	Budget <sup>(1)</sup>	Résultats réels	Résultats réels
<b>Revenus autonomes</b>			
<b>Impôt sur le revenu et les biens</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers		31 773	29 528
Cotisations pour les services de santé		6 359	6 221
Impôt des sociétés		9 183	8 142
Impôt foncier scolaire		1 853	2 243
	<b>46 422</b>	<b>49 168</b>	<b>46 134</b>
<b>Taxes à la consommation</b>			
Ventes <sup>(2)</sup>		17 115	16 445
Carburants		2 247	2 234
Tabac		995	1 014
Boissons alcooliques		634	634
Autres <sup>(3)</sup>		10	2
	<b>20 921</b>	<b>21 001</b>	<b>20 329</b>
<b>Droits et permis</b>			
Véhicules automobiles		1 342	1 303
Ressources naturelles		1 410	1 240
Émissions de gaz à effet de serre		863	785
Autres		746	682
	<b>3 797</b>	<b>4 361</b>	<b>4 010</b>
<b>Revenus divers</b>			
Ventes de biens et services		5 255	5 297
Contributions des usagers		1 782	1 738
Intérêts sur les débiteurs et les prêts		997	897
Revenus de placements de portefeuille		1 497	472
Amendes, confiscations et recouvrements		812	776
Donations de tiers		698	682
Transferts provenant d'entités autres que du gouvernement fédéral		112	121
Frais de scolarité		396	378
Revenus provenant des partenariats commerciaux		(1)	(8)
	<b>10 451</b>	<b>11 548</b>	<b>10 353</b>
<b>Revenus provenant des entreprises du gouvernement</b>			
Hydro-Québec		2 768	2 414
Loto-Québec		1 383	1 310
Société des alcools du Québec		1 147	1 114
Autres		250	255
	<b>4 332</b>	<b>5 548</b>	<b>5 093</b>
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>85 923</b>	<b>91 626</b>	<b>85 919</b>
<b>Transferts du gouvernement fédéral</b>			
Péréquation		11 732	11 081
Transferts pour la santé		6 306	6 096
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 596	1 648
Autres programmes		3 486	3 660
	<b>23 674</b>	<b>23 120</b>	<b>22 485</b>
<b>Total des transferts du gouvernement fédéral</b>	<b>23 674</b>	<b>23 120</b>	<b>22 485</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>109 597</b>	<b>114 746</b>	<b>108 404</b>

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2018-2019 du ministère des Finances, déposé le 27 mars 2018.

(2) Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 633 M\$ (1 586 M\$ au 31 mars 2018), constitue un dégrèvement puisqu'il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Ainsi, ce crédit d'impôt remboursable est présenté en réduction des revenus de taxes à la consommation provenant de la vente de biens ou de la prestation de services.

(3) Au 31 mars 2019, le revenu incluait une somme de 8 M\$ provenant des revenus liés à la composante québécoise du droit d'accise sur le cannabis.

## 4. Revenus (suite)

### Impôt sur le revenu et les biens – Informations supplémentaires sur les crédits d'impôt remboursables

Selon la législation fiscale en vigueur, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Cependant, les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que ces crédits soient présentés dans les dépenses lorsqu'ils représentent des transferts financés par le régime fiscal, c'est-à-dire qu'ils ne procurent pas d'allègement des impôts payés antérieurement ou actuellement dus.

Les crédits d'impôt remboursables de 6 293 millions de dollars au 31 mars 2019 (5 963 millions de dollars au 31 mars 2018) ont été reclassés dans les dépenses de transfert de sorte que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens s'élèvent à 49 168 millions de dollars (46 134 millions de dollars au 31 mars 2018).

### Impôt sur le revenu et les biens – Reclassement des crédits d'impôt remboursables (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			2018
	2019			
	Revenus fiscaux nets des crédits d'impôt remboursables	Crédits d'impôt remboursables	Total	Total
<b>Impôt sur le revenu et les biens</b>				
Impôt sur le revenu des particuliers	27 206	4 567	31 773	29 528
Cotisations pour les services de santé	6 359		6 359	6 221
Impôt des sociétés	7 457	1 726	9 183	8 142
Impôt foncier scolaire	1 853		1 853	2 243
	<b>42 875</b>	<b>6 293</b>	<b>49 168</b>	<b>46 134</b>

## 4. Revenus (suite)

### Informations supplémentaires – Dépenses de transfert financées par le régime fiscal, par missions gouvernementales (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars						
2019						2018
DÉPENSES PAR MISSIONS GOUVERNEMENTALES						
Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total	Total
<b>Impôt sur le revenu et les biens</b>						
<b>Impôt sur le revenu des particuliers</b>						
Crédits d'impôt remboursables						
Allocation famille			2 475		2 475	2 379
Frais de garde d'enfants			722		722	687
Maintien à domicile des aînés	556				556	527
Prime au travail			298		298	305
Incitatif québécois à l'épargne-études		83			83	79
Aidant naturel	59				59	58
Frais médicaux	61				61	60
Soutien aux aînés	94				94	—
RénoVert		110			110	—
Bouclier fiscal			47		47	30
Autres	14	28	19	1	62	54
	<b>784</b>	<b>111</b>	<b>129</b>	<b>3 542</b>	<b>1</b>	<b>4 567</b>
						<b>4 179</b>
<b>Impôt des sociétés</b>						
Crédits d'impôt remboursables						
Recherche scientifique et développement expérimental			401		401	499
Affaires électroniques			362		362	372
Production cinématographique	346				346	290
Investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation			98		98	144
Titres multimédias			235		235	189
Déclaration des pourboires				93	93	82
Stage en milieu de travail		24		27	51	53
Autres		32	107	1	140	155
	<b>—</b>	<b>402</b>	<b>1 203</b>	<b>28</b>	<b>93</b>	<b>1 726</b>
						<b>1 784</b>
	<b>784</b>	<b>513</b>	<b>1 332</b>	<b>3 570</b>	<b>94</b>	<b>6 293</b>
						<b>5 963</b>

## 5. Dépenses

### Dépenses par supercatégories et catégories

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2019	2018	
	Budget <sup>(1)</sup>	Résultats réels	Résultats réels
<b>Dépenses excluant le service de la dette</b>			
Transferts			
Rémunération		3 007	2 816
Fonctionnement		790	610
Capital		2 435	2 550
Intérêt		385	372
Support		23 841	23 210
		<b>30 458</b>	<b>29 558</b>
Rémunération		47 378	45 844
Fonctionnement <sup>(2)</sup>		18 892	18 199
Créances douteuses et autres provisions <sup>(3)</sup>		1 016	671
<b>Total des dépenses excluant le service de la dette</b>	<b>99 313</b>	<b>97 744</b>	<b>94 272</b>
<b>Service de la dette<sup>(3)</sup></b>			
Intérêts sur les dettes		8 339	8 002
Moins			
Revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		665	370
Revenus sur les placements temporaires		243	164
		<b>7 431</b>	<b>7 468</b>
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		6 680	6 444
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes		5 269	4 586
Revenus de placement des fonds des autres avantages sociaux futurs		120	109
		<b>1 291</b>	<b>1 749</b>
<b>Total du service de la dette</b>	<b>9 380</b>	<b>8 722</b>	<b>9 217</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>108 693</b>	<b>106 466</b>	<b>103 489</b>

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2018-2019 du ministère des Finances, déposé le 27 mars 2018.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 4 032 M\$ (3 924 M\$ en 2017-2018) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) Les dépenses incluait des gains nets de change de 75 M\$ (35 M\$ en 2017-2018), soit des gains de change de 79 M\$ (32 M\$ en 2017-2018) dans la supercatégorie « Service de la dette » et des pertes de change de 4 M\$ (gains de change de 3 M\$ en 2017-2018) dans la supercatégorie « Créances douteuses et autres provisions ».

## 6. Placements temporaires

Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an.

### Placements temporaires par catégories de titres détenus

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018
Acceptations bancaires	4 043	4 136
Billets	1 651	2 673
Bons du Trésor	3	13
Certificats de dépôt	1 152	119
Dépôts à terme	184	113
Obligations	2 511	4 248
Autres	55	53
	<b>9 599</b> <sup>(1),(2)</sup>	<b>11 355</b> <sup>(1),(2)</sup>

(1) Aux 31 mars 2019 et 2018, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

(2) Ces placements viennent à échéance au cours de la prochaine année financière, à l'exclusion de certains titres d'une valeur de 68 M\$ (41 M\$ au 31 mars 2018), dont la majorité comporte des échéances qui varient entre juillet 2020 et novembre 2021 (entre avril 2019 et décembre 2021 pour les titres détenus au 31 mars 2018).

### Taux moyen pondéré des placements temporaires par catégories de titres détenus

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018
Acceptations bancaires	1,82	1,52
Billets	1,82	1,36
Bons du Trésor	1,60	1,24
Certificats de dépôt	1,90	1,92
Dépôts à terme	2,26	1,88
Obligations	1,78	1,59
Autres	2,22	1,65
<b>Global</b>	<b>1,83</b> <sup>(1)</sup>	<b>1,52</b> <sup>(1)</sup>

(1) Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars et tient compte de contrats d'échange de taux d'intérêt.

## 7. Débiteurs

### Débiteurs

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	1 347	1 564
Taxes à la consommation	3 981	4 060
	<u>5 328</u>	<u>5 624</u>
Créances		
Impôt sur le revenu et les biens	3 598	3 467
Taxes à la consommation	878	903
Droits et permis	506	428
Revenus divers	3 826	3 594
Recouvrements de dépenses et autres	1 131	1 119
	<u>9 939</u>	<u>9 511</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(2 366)</u>	<u>(2 314)</u>
	<u>7 573</u>	<u>7 197</u>
Comptes débiteurs estimés – comptabilité d'exercice	3 499	3 126
Transferts du gouvernement fédéral	1 825	1 839
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	448	451
Revenus sur les débiteurs, les prêts et les placements de portefeuille	80	103
	<u>18 753</u>	<u>18 340</u>

## 8. Placements de portefeuille

### Placements de portefeuille par catégories d'entités et par nature de titres détenus

(en millions de dollars)

	Au 31 mars				2018
	2019			Total	
	Actions et mises de fonds <sup>(1)</sup>	Dépôts à participation <sup>(2)</sup>	Obligations et billets	Total	Total
Gouvernements et administrations locales					
Gouvernements fédéral et provinciaux			41	41	51
Municipalités et organismes municipaux			195	195	244
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>236</u>	<u>236</u>	<u>295</u>
Entreprises	3 608 <sup>(3)</sup>		64	3 672	3 049 <sup>(3)</sup>
Organismes fiduciaires et sans but lucratif		1 432		1 432	1 354 <sup>(2)</sup>
Autres	20		140	160	805
	<u>3 628</u>	<u>1 432</u>	<u>204</u>	<u>5 264</u>	<u>5 208</u>
Provisions pour moins-value	(117)		(17)	(134)	(145)
	<u>3 511</u>	<u>1 432</u>	<u>187</u>	<u>5 130</u>	<u>5 063</u>
	<u>3 511</u>	<u>1 432</u>	<u>423</u>	<u>5 366</u>	<u>5 358</u>

(1) Le cours des titres négociables sur un marché officiel était de 239 M\$ (285 M\$ au 31 mars 2018) et leur valeur comptable était de 176 M\$ (253 M\$ au 31 mars 2018).

(2) Le gouvernement détenait des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec de 1 432 M\$ (1 354 M\$ au 31 mars 2018).

(3) La portion « subvention » liée à des placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes a réduit la valeur de ces placements de 146 M\$ (155 M\$ au 31 mars 2018).

## 9. Participations dans les entreprises du gouvernement

### Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars							2018	
	2019								
	Hydro-Québec	Investissement Québec	Loto-Québec	Société des alcools du Québec	Société québécoise du cannabis	Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.	Autres <sup>(2)</sup>	Total	Total <sup>(3)</sup>
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>									
Revenus	14 528	1 353	2 823	3 360	76	41	4	22 185	21 055
Dépenses	11 743	1 053	1 415	2 213	76	41	1	16 542	15 878
<b>Résultat net</b>	<b>2 785</b>	<b>300</b>	<b>1 408</b>	<b>1 147</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>5 643</b>	<b>5 177</b>
Ajustements de consolidation <sup>(1)</sup>	(17)	(53)	(25)	—	—	—	—	(95)	(84)
<b>Revenus provenant des entreprises du gouvernement</b>	<b>2 768</b>	<b>247</b>	<b>1 383</b>	<b>1 147</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>5 548</b>	<b>5 093</b>
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>									
Autres éléments du résultat global	(1 294)	3	(11)	(1)	—	—	—	(1 303)	464
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>									
<b>Actif</b>									
Immobilisations	66 758	213	761	194	12	96	—	68 034	67 283
Autres actifs	14 522	9 604	248	720	22	48	104	25 268	22 420
<b>Total de l'actif</b>	<b>81 280</b>	<b>9 817</b>	<b>1 009</b>	<b>914</b>	<b>34</b>	<b>144</b>	<b>104</b>	<b>93 302</b>	<b>89 703</b>
<b>Passif</b>									
Dettes contractées auprès de tiers	50 180	5 224	163	—	—	—	—	55 567	53 116
Dettes et avances contractées auprès du gouvernement	—	465	252	—	15	23	—	755	946
Autres passifs	9 969	535	483	874	19	55	—	11 935	10 034
<b>Total du passif</b>	<b>60 149</b>	<b>6 224</b>	<b>898</b>	<b>874</b>	<b>34</b>	<b>78</b>	<b>—</b>	<b>68 257</b>	<b>64 096</b>
<b>Capitaux propres</b>									
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 026)	32	24	(5)	—	—	—	(975)	376
Autres éléments des capitaux propres	22 157	3 561	87	45	—	66	104	26 020	25 231
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>21 131</b>	<b>3 593</b>	<b>111</b>	<b>40</b>	<b>—</b>	<b>66</b>	<b>104</b>	<b>25 045</b>	<b>25 607</b>
Ajustements de consolidation <sup>(1)</sup>	(109)	(38)	—	—	—	—	(2)	(149)	(78)
<b>Valeur de consolidation (méthode modifiée)</b>	<b>21 022</b>	<b>3 555</b>	<b>111</b>	<b>40</b>	<b>—</b>	<b>66</b>	<b>102</b>	<b>24 896</b>	<b>25 529</b>
Prêts	—	463	118	—	—	23	—	604	659
<b>Participation dans les entreprises du gouvernement</b>	<b>21 022</b>	<b>4 018</b>	<b>229</b>	<b>40</b>	<b>—</b>	<b>89</b>	<b>102</b>	<b>25 500</b>	<b>26 188</b>

- (1) Pour Hydro-Québec, les ajustements de consolidation incluaient une perte de 46 M\$ découlant de l'abandon d'un projet relatif à l'exportation d'électricité après la publication de ses états financiers trimestriels. Pour Investissement Québec, les ajustements de consolidation incluaient une perte de 50 M\$ sur un prêt dont la valeur recouvrable s'est détériorée depuis la publication de ses états financiers. Les autres ajustements de consolidation découlent principalement de contributions à des entités du périmètre comptable et imputées à leurs capitaux propres et de l'élimination de gains et de pertes non réalisés sur des transactions effectuées par les entreprises du gouvernement avec des entités du périmètre comptable.
- (2) Les autres entreprises du gouvernement sont Capital Financière agricole inc., la Société Innovatech du Grand Montréal, la Société Innovatech du Sud du Québec, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et la Société Innovatech Régions ressources.
- (3) Les données financières comparatives ont été retraitées à la suite des modifications comptables apportées par Loto-Québec. Notamment, cette entreprise a adopté, le 1<sup>er</sup> avril 2018, les nouvelles normes comptables IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Au 31 mars 2018, ces modifications comptables ont diminué les revenus et les dépenses de 1 027 M\$ ainsi que les autres actifs et les autres passifs de 120 M\$. L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence sur la participation dans les entreprises du gouvernement, sur les revenus provenant des entreprises du gouvernement et sur les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement.

## 9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

### Détail des renseignements financiers d'Hydro-Québec

(en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2019			2018	
	31 décembre 2018 <sup>(1)</sup>	Ajustements pour la période de trois mois <sup>(1),(2)</sup>	Ajustements – Normes IFRS	31 mars (Normes IFRS)	31 mars (Normes IFRS)
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>					
Revenus	14 370	133	25	14 528	13 742
Dépenses	11 178	3	562	11 743	11 267
<b>Résultat net</b>	<b>3 192</b>	<b>130</b>	<b>(537)</b>	<b>2 785</b>	<b>2 475</b>
Ajustements de consolidation				(17)	(61)
<b>Revenus provenant des entreprises du gouvernement</b>				<b>2 768</b>	<b>2 414</b>
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>					
Autres éléments du résultat global	<b>687</b>	<b>(342)</b>	<b>(1 639)</b>	<b>(1 294)</b>	<b>624</b>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>					
<b>Actif</b>					
Immobilisations	65 843	(32)	947	66 758	65 983
Autres actifs	11 146	2 841	535	14 522	12 105
<b>Total de l'actif</b>	<b>76 989</b>	<b>2 809</b>	<b>1 482</b>	<b>81 280</b>	<b>78 088</b>
<b>Passif</b>					
Dettes contractées auprès de tiers	46 343	3 862	(25)	50 180	47 797
Dettes et avances contractées auprès du gouvernement					
Autres passifs <sup>(3)</sup>	9 437	(2 716)	3 248	9 969	8 267
<b>Total du passif</b>	<b>55 780</b>	<b>1 146</b>	<b>3 223</b>	<b>60 149</b>	<b>56 064</b>
<b>Capitaux propres</b>					
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 906)	(121)	1 001	(1 026)	268
Autres éléments des capitaux propres	23 115	1 784	(2 742)	22 157	21 756
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>21 209</b>	<b>1 663</b>	<b>(1 741)</b>	<b>21 131</b>	<b>22 024</b>
Ajustements de consolidation				(109)	(92)
<b>Participation du gouvernement dans Hydro-Québec</b>				<b>21 022</b>	<b>21 932</b>

(1) Hydro-Québec, une entreprise du gouvernement exerçant des activités à tarifs réglementés, a préparé ses états financiers de l'année financière terminée le 31 décembre 2018 conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). Les données présentées dans la colonne « Ajustements pour la période de trois mois » représentent les ajustements nécessaires pour rendre compte des données financières d'Hydro-Québec sur la base de l'année financière du gouvernement qui se termine le 31 mars.

(2) La colonne « Ajustements pour la période de trois mois » inclut les modifications comptables découlant de l'adoption de la nouvelle norme comptable « ASC » 842 publiée par le Financial Accounting Standards Board (le « FASB »). Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette modification a augmenté les actifs d'Hydro-Québec de 200 M\$, ses passifs de 190 M\$ et ses bénéfices non répartis de 10 M\$.

(3) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2018). Afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a constitué une fiducie de 154 M\$ (148 M\$ au 31 mars 2018).

## 9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

### Ajustements pour se conformer aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS)

#### Hydro-Québec

Les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que la valeur de la participation du gouvernement dans les entreprises soit établie sur la base des données financières conformes aux Normes IFRS. Par conséquent, à la demande du gouvernement, Hydro-Québec a apporté des ajustements à ses données financières établies selon les PCGR des États-Unis afin de les rendre conformes aux Normes IFRS. Ces ajustements ont porté essentiellement sur les données financières des avantages sociaux futurs, des instruments financiers et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

#### Ajustements – Normes IFRS

(en millions de dollars)

	<b>Évolution des ajustements – Normes IFRS</b>
<b>Participations dans les entreprises du gouvernement au 1<sup>er</sup> avril 2018</b>	<b>435</b>
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(537)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(1 639)
<b>Participations dans les entreprises du gouvernement au 31 mars 2019</b>	<b>(1 741)</b>

## 9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

### Autres éléments du résultat global des entreprises du gouvernement<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					
	2019				2018	
	Hydro-Québec	Investissement Québec	Loto-Québec	Société des alcools du Québec	Total	
Avantages sociaux futurs	(1 188)		(11)		(1 199)	567
Éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(107)				(107)	50
Actifs financiers disponibles à la vente					–	(141)
Écart de conversion d'une filiale et d'entreprises mises en équivalence		3			3	(10)
Autres	1			(1)	–	(2)
	<b>(1 294)</b>	<b>3</b>	<b>(11)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 303)</b>	<b>464</b>

(1) Les autres éléments du résultat global des entreprises du gouvernement, à l'exception de ceux relatifs aux avantages sociaux futurs, seront reclassés dans le résultat net des entreprises lorsqu'ils seront réalisés.

### Échéancier de remboursement des dettes contractées par des entreprises du gouvernement auprès de tiers<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et suivantes	Total
Hydro-Québec	6 611	3 359	2 576	1 977	28	35 629	50 180
Investissement Québec	815	875	1 433	1 167	934		5 224
Loto-Québec	163						163
	<b>7 589</b>	<b>4 234</b>	<b>4 009</b>	<b>3 144</b>	<b>962</b>	<b>35 629</b>	<b>55 567</b>

(1) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec et Investissement Québec. La valeur nette des emprunts garantis au 31 mars 2019 s'élevait à 47 757 M\$ (45 485 M\$ au 31 mars 2018) pour Hydro-Québec et à 5 222 M\$ (5 314 M\$ au 31 mars 2018) pour Investissement Québec.

## 9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

### Échéancier des dettes et avances contractées auprès du gouvernement<sup>(1)</sup> (en millions de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025 et suivantes</u>	<u>Sur demande</u>	<u>Total</u>
Investissement Québec	92					24	349	465
Loto-Québec	134	43			25	50		252
Société québécoise du cannabis	15							15
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.							23	23
	<u>241</u>	<u>43</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>25</u>	<u>74</u>	<u>372</u>	<u>755</u>

(1) Les dettes et avances contractées par les entreprises portent intérêt à des taux variant entre 1,92 % et 4,10 %, à l'exception d'un montant de 397 M\$ ne portant pas intérêt.

## 9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

### Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement

#### Hydro-Québec

Hydro-Québec s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 mégawatts. En 2016, ce contrat a été renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon les dispositions du contrat. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 mégawatts additionnels de puissance d'hiver a également été conclu avec cette entreprise pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2018, Hydro-Québec avait également des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de contrats d'achat d'électricité. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours de ses prochaines années financières :

#### Obligations contractuelles d'Hydro-Québec

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 décembre</u>
2019	1 841
2020	1 900
2021	1 911
2022	1 941
2023	2 068
2024 et suivantes	<u>25 838</u>
<b>Total</b>	<b><u>35 499</u></b>

Dans le cadre des projets de développement et des activités de maintien ou d'amélioration de la qualité de ses actifs, Hydro-Québec prévoit faire des investissements annuels en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,9 milliards de dollars pour les années 2019 à 2023.

Par ailleurs, au 31 mars 2019, Hydro-Québec est engagée envers Réseau express métropolitain inc. (filiale en propriété exclusive de la CDPQ) à verser une contribution maximale de 295 millions de dollars destinée à défrayer les coûts du matériel fixe nécessaire à l'électrification du Réseau express métropolitain.

---

## 9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

---

### Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement (suite)

#### Investissement Québec

Investissement Québec a contracté, dans le cours normal de ses activités, différents engagements de financement et d'investissement. Les ententes de financement, autorisées par l'entreprise, en attente d'une acceptation par les clients, représentaient une somme de 121 millions de dollars au 31 mars 2019. Les ententes acceptées par les clients, qui regroupent les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties, représentaient pour leur part une somme de 761 millions de dollars à la même date. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, Investissement Québec s'est engagée au 31 mars 2019 à investir 120 millions de dollars, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans des fonds d'intervention économique régionaux (FIER) et dans d'autres organismes de capital-risque.

Ces engagements ne représentent pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie d'Investissement Québec, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Dans le cours normal de ses activités, Investissement Québec a contracté divers autres engagements totalisant 82 millions de dollars au 31 mars 2019.

#### Loto-Québec

Au 31 mars 2019, Loto-Québec s'est engagée à payer un montant total de 97 millions de dollars pour la location de locaux administratifs et d'un terrain.

#### Société des alcools du Québec

Au 31 mars 2019, la Société des alcools du Québec s'est engagée à payer un montant total de 408 millions de dollars pour la location de succursales.

#### Société québécoise du cannabis

La Société québécoise du cannabis (SQDC) a signé une entente d'approvisionnement en vertu de laquelle elle s'est engagée à acheter un volume convenu de cannabis jusqu'au 17 octobre 2019. Au 31 mars 2019, le solde résiduel de l'engagement était de 75 millions de dollars.

## **9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)**

---

### **Principales éventualités des entreprises du gouvernement**

#### **Hydro-Québec**

En vertu des modalités précisées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer la somme des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. L'entreprise n'est pas en mesure d'estimer la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser au titre de ces garanties. Si une telle somme devenait exigible, Hydro-Québec aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2018, le coût après amortissement des dettes visées était de 3 314 millions de dollars.

#### **Investissement Québec**

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une société, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, Investissement Québec peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et la valeur d'une telle indemnisation sont limitées par la convention. Investissement Québec n'a pas constaté de somme à son état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que cette somme ne peut être estimée de manière fiable.

Afin de contribuer au développement économique du Québec, Investissement Québec garantit des emprunts et d'autres engagements financiers contractés par des sociétés. Au 31 mars 2019, les garanties accordées par l'entreprise totalisaient 372 millions de dollars, pour lesquelles un passif au titre de la garantie de 26 millions de dollars a été comptabilisé.

## 9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

**Opérations et soldes importants des entreprises du gouvernement réalisés avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement**  
(en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>Opérations interorganismes</b>		
Revenus	705	581
Dépenses	1 417	1 344
<b>Opérations interorganismes liées aux capitaux propres</b>		
Dividendes versés au fonds général du fonds consolidé du revenu		
Hydro-Québec	1 921	1 702
Loto-Québec	1 383	1 310
Société des alcools du Québec	1 147	1 114
	<u>4 451</u>	<u>4 126</u>
Dividendes versés au Fonds des générations		
Hydro-Québec	473	433
Total des dividendes versés	4 924	4 559
Contributions de Loto-Québec	25	25
	<u>4 949</u>	<u>4 584</u>
<b>Au 31 mars</b>		
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>Soldes interorganismes</b>		
Actifs financiers	5 885	5 948
Actifs non financiers	36	41
Dettes à long terme	757	949
Autres passifs	862	811

## 10. Partenariats commerciaux et non commerciaux

### Objet des partenariats conclus et pourcentage de détention des ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement

Partenariats	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2019	2018
<b>Partenariats commerciaux</b>			
Fonds du développement économique			
Airex Énergie inc. (31 mai)	Développement, amélioration et commercialisation d'équipements de fabrication de biocharbon	9 %	–
Arion Technologies Automobiles inc. (30 juin) <sup>(1)</sup>	Développement de véhicules de luxe à propulsion hybride	32 %	32 %
CelluForce inc. (31 décembre)	Commercialisation et production de cellulose nanocrystalline	6 %	6 %
Entreprise IFFCO Canada ltée	Financement d'une étude de faisabilité pour la construction d'une usine combinée de méthanol-urée	35 %	–
Fonds Amorchem II S.E.C. (31 décembre)	Soutien aux projets prometteurs dans le secteur des sciences de la vie issus des universités et des centres de recherche québécois	44 %	45 %
Fonds Biomasse Énergie-I S.E.C. (31 décembre)	Développement des projets de production de chaleur à partir de biomasse forestière résiduelle, en vue de favoriser le développement économique régional et le développement durable	50 %	50 %
Fonds de transfert d'entreprise du Québec S.E.C. <sup>(2)</sup>	Octroi de prêts à des repreneurs d'entreprises lors de transfert d'entreprises	40 %	40 %
Fonds pour les femmes entrepreneures FQ S.E.C. (31 décembre)	Soutien à l'entrepreneuriat féminin dans les projets de démarrage, de croissance et d'acquisition d'entreprises	42 %	42 %
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) S.E.C. (30 septembre)	Soutien à la relève du secteur agricole québécois en favorisant le démarrage et le transfert d'entreprises agricoles	33 %	33 %
Société de développement de la Baie-James			
Camp 257 S.E.C. (31 décembre)	Vente de services de restauration, d'hébergement et d'essence	33 %	33 %
Société de développement des entreprises culturelles			
Fonds Capital Culture Québec S.E.C. (31 décembre)	Financement innovateur offert aux entreprises culturelles québécoises d'exportation	60 %	50 %
Fonds d'investissement de la culture et des communications S.E.C. (31 décembre)	Offre un partenariat financier aux entreprises de création, de production, de distribution et de diffusion de produits et de services culturels et de communication	33 %	33 %
La Financière des entreprises culturelles (FIDEC) S.E.C. (31 décembre)	Financement offert aux entreprises culturelles afin de leur permettre de poursuivre leur progression sur les marchés internationaux	46 %	46 %

## 10. Partenariats commerciaux et non commerciaux (suite)

### Objet des partenariats conclus et pourcentage de détention des ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement (suite)

Partenariats	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2019	2018
<b>Partenariats non commerciaux</b>			
Capital Mines Hydrocarbures			
Corporation métaux précieux du Québec, Ressources Québec inc. (Terres rares [Kipawa]) (31 décembre) <sup>(3)</sup>	Développement du projet minier de terres rares à Kipawa dans le sud du Témiscamingue	32 %	28 %
Pieridae Energy Limited, Ressources Québec inc., Tugliq Énergie S.A.R.F (Propriété Bourque) (31 décembre)	Recherche, développement, production et disposition des hydrocarbures dans le gisement de Bourque, en Gaspésie	45 %	45 %
Cuda Oil and Gas inc., Ressources Québec inc., Gestion Bernard Lemaire inc. (projet Galt) (31 décembre) <sup>(4)</sup>	Exploration et exploitation de ressources naturelles sur les propriétés du projet Galt	17 %	17 %
CIUSSS de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke			
Laboratoire de simulation clinique (30 avril)	Soutien à la communauté hospitalo-universitaire – formation clinique et implantation d'un laboratoire de simulation	45 %	45 %
Ministère de la santé et des services sociaux			
Fonds Québec en Forme	Promotion de saines habitudes de vie auprès de la jeunesse	50 %	50 %
Société québécoise des infrastructures			
Société Bon Pasteur S.E.N.C. (31 décembre)	Gestion d'édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels	50 %	50 %

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un partenariat est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

- (1) Le placement dans Arion Technologies Automobiles inc. a été complètement dévalué au 31 mars 2018 et cette société est en voie de dissolution.
- (2) Le 31 mai 2018, le nom de Fonds Relève Québec S.E.C. a été modifié pour Fonds de transfert d'entreprise du Québec S.E.C.
- (3) Le nom de « Matamec Explorations inc., Ressources Québec inc. (Terres rares [Kipawa]) » a été modifié pour « Corporation métaux précieux du Québec, Ressources Québec inc. (Terres rares [Kipawa]) » le 28 juin 2018. Ce placement a été complètement dévalué au 31 mars 2019.
- (4) Le nom de « Junex inc., Ressources Québec inc., Gestion Bernard Lemaire inc. (projet Galt) » a été modifié pour « Cuda Oil and Gas inc., Ressources Québec inc., Gestion Bernard Lemaire inc. (projet Galt) » le 14 août 2018.

## 10. Partenariats commerciaux et non commerciaux (suite)

### Partenariats commerciaux

#### Revenus provenant des partenariats commerciaux conclus par les ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement

(en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>RÉSULTATS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX</b>		
Revenus	11	5
Dépenses	37	21
<b>Résultats nets des partenariats commerciaux</b>	<b>(26)</b>	<b>(16)</b>
Quote-part dans les résultats nets des partenariats commerciaux	(8)	(6)
Autres ajustements de consolidation	7	(2)
<b>Revenus provenant des partenariats commerciaux</b>	<b>(1)</b>	<b>(8)</b>

#### Participation dans les partenariats commerciaux conclus par les ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES PARTENARIATS COMMERCIAUX</b>		
Actifs	144	110
Passifs	21	7
<b>Actif net des partenariats commerciaux</b>	<b>123</b>	<b>103</b>
<b>Participation dans les partenariats commerciaux</b>	<b>49</b>	<b>35</b>

## 10. Partenariats commerciaux et non commerciaux (suite)

### Partenariats commerciaux (suite)

#### Opérations et soldes importants des partenariats commerciaux réalisés avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement

Au cours des années financières terminées les 31 mars 2019 et 2018, les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement n'ont conclu aucune opération importante avec les partenariats commerciaux sur lesquels le gouvernement exerce un contrôle partagé et il n'existe aucun solde réciproque important entre ces entités aux 31 mars 2019 et 2018.

### Partenariats non commerciaux

#### Résultats nets provenant des partenariats non commerciaux conclus par les ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement

(en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>RÉSULTATS DES PARTENARIATS NON COMMERCIAUX</b>		
Revenus	20	24
Dépenses	<u>18</u>	<u>22</u>
<b>Résultats nets des partenariats non commerciaux</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Harmonisations aux conventions comptables du gouvernement	<u>(1)</u>	<u>(38)</u>
<b>Résultats nets harmonisés des partenariats non commerciaux</b>	<b><u>1</u></b>	<b><u>(36)</u></b>
<b>Quote-part dans les résultats nets harmonisés provenant des partenariats non commerciaux</b>	<b><u>1</u></b>	<b><u>(6)</u></b>

## 10. Partenariats commerciaux et non commerciaux (suite)

### Partenariats non commerciaux (suite)

#### Actif net provenant des partenariats non commerciaux conclus par les ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES PARTENARIATS NON COMMERCIAUX</b>		
Actifs	119	122
Passifs	<u>33</u>	<u>35</u>
<b>Actif net des partenariats non commerciaux</b>	<b>86</b>	<b>87</b>
Harmonisations aux conventions comptables du gouvernement	<u>(48)</u>	<u>(51)</u>
<b>Actif net harmonisé des partenariats non commerciaux</b>	<b><u>38</u></b>	<b><u>36</u></b>
<b>Quote-part dans l'actif net harmonisé provenant des partenariats non commerciaux</b>	<b><u>15</u></b>	<b><u>14</u></b>

#### Opérations et soldes importants des partenariats non commerciaux réalisés avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement

Au cours des années financières terminées les 31 mars 2019 et 2018, les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement n'ont conclu aucune opération importante avec les partenariats non commerciaux sur lesquels le gouvernement exerce un contrôle partagé et il n'existe aucun solde réciproque important entre ces entités aux 31 mars 2019 et 2018.

## 11. Prêts

### Prêts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2019			2018		
	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette
Administrations locales						
Municipalités	714	(9)	705	799	(9)	790
Organismes municipaux	4 978 <sup>(1)</sup>	(36)	4 942	4 693 <sup>(1)</sup>	(36)	4 657
	<b>5 692</b>	<b>(45)</b>	<b>5 647</b>	<b>5 492</b>	<b>(45)</b>	<b>5 447</b>
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2 983		2 983	2 986		2 986
Entreprises <sup>(2),(3)</sup>	2 345 <sup>(1)</sup>	(781)	1 564 <sup>(4)</sup>	1 895 <sup>(1)</sup>	(663)	1 232 <sup>(4)</sup>
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	249 <sup>(1)</sup>	(4)	245	291 <sup>(1)</sup>	(3)	288
Étudiants	639	(239)	400	649	(253)	396
Autres	41		41	54		54
	<b>6 257</b>	<b>(1 024)</b>	<b>5 233</b>	<b>5 875</b>	<b>(919)</b>	<b>4 956</b>
	<b>11 949</b>	<b>(1 069)</b>	<b>10 880</b>	<b>11 367</b>	<b>(964)</b>	<b>10 403</b>

(1) Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement octroie des prêts à des tiers hors périmètre comptable et reçoit des actifs en garantie. Au 31 mars 2019, le coût des prêts accordés par le Fonds du développement économique était de 2 211 M\$. Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal des prêts pour lesquels le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives :

Prêts – taux fixe (coût de 1 196 M\$)	15 %
Prêts – taux variable (coût de 280 M\$)	23 %
Prêts – sans intérêts (coût de 735 M\$)	27 %

Quant aux prêts accordés par les autres entités du périmètre comptable, dont le coût était de 9 738 M\$ (9 631 M\$ au 31 mars 2018), les garanties reçues étaient de 176 M\$ (195 M\$ au 31 mars 2018).

(2) Les prêts aux entreprises incluent des prêts de 18 M\$ US (19 M\$ US au 31 mars 2018) pour un équivalent de 23 M\$ CA (25 M\$ CA au 31 mars 2018) et des prêts de 26 M€ (8 M€ au 31 mars 2018) pour un équivalent de 40 M\$ CA (13 M\$ CA au 31 mars 2018). Les prêts en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante.

(3) Des prêts comportant des clauses de remboursement basées sur des redevances sont inclus dans les prêts aux entreprises. Les conditions de ces prêts sont telles que la totalité du montant avancé s'apparente davantage à une subvention et, par conséquent, ces prêts ont une valeur négligeable.

(4) La portion « subvention » liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes a réduit la valeur de ces prêts de 112 M\$ (131 M\$ au 31 mars 2018).

## 11. Prêts (suite)

### Taux d'intérêt moyen pondéré par catégories d'emprunteurs (en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2019	2018
Municipalités et organismes municipaux	3,04	3,14
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2,78	2,69
Entreprises	4,65	4,68
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	3,22	3,01
Étudiants	4,22	3,53

### Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2020	567	762	185	65	48	1	1 628
2021	525	202	136	35	48		946
2022	947	196	187	12	48		1 390
2023	875	196	223	10	48		1 352
2024	501	174	235	7	48		965
	<b>3 415</b>	<b>1 530</b>	<b>966</b>	<b>129</b>	<b>240</b>	<b>1</b>	<b>6 281</b>
2025-2029	1 232	973	469	52	160		2 886
2030-2034	494	232	47	33			806
2035-2039	224	178	167	31			600
2040-2044	62	70					132
2045 et suivantes	52						52
	<b>5 479</b>	<b>2 983</b>	<b>1 649</b>	<b>245</b>	<b>400</b>	<b>1</b>	<b>10 757</b>
Échéance indéterminée	168		27			40	235
	<b>5 647</b>	<b>2 983</b>	<b>1 676</b>	<b>245</b>	<b>400</b>	<b>41</b>	<b>10 992</b>
Portion « subvention » liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes			(112)				(112)
	<b>5 647</b>	<b>2 983</b>	<b>1 564</b>	<b>245</b>	<b>400</b>	<b>41</b>	<b>10 880</b>

## 12. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

### État de la situation financière

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	945	776
Revenus à recevoir sur les placements de portefeuille	9	41
Dépôts à participation <sup>(1)</sup>	<u>7 229</u>	<u>11 901</u>
	<b>8 183</b>	<b>12 718</b>
Débiteurs	<u>110</u>	<u>98</u>
<b>Solde du fonds</b>	<b><u>8 293</u></b>	<b><u>12 816</u></b>

- (1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la CDPQ, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 6 839 241 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 8 818 M\$ (11 368 326 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 14 186 M\$ au 31 mars 2018).

## 12. Fonds des générations (suite)

### État de l'évolution du solde du Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2019		2018
	Budget <sup>(1)</sup>	Résultats réels	Résultats réels
<b>Solde au début</b>	<b>12 815</b>	<b>12 816</b>	<b>10 523</b>
<b>Revenus autonomes</b>			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	787	820	797
Revenus miniers	230	268	145
Revenus divers			
Biens non réclamés	15	22	6
Revenus sur les placements de portefeuille	499	1 394	412
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	245	258	218
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec <sup>(2)</sup>	215	215	215
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>2 491</b>	<b>3 477</b>	<b>2 293</b>
<b>Solde avant le remboursement des dettes</b>	<b>15 306</b>	<b>16 293</b>	<b>12 816</b>
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	(2 000)	(8 000)	
<b>Solde à la fin</b>	<b>13 306</b>	<b>8 293</b>	<b>12 816</b>

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2018-2019 du ministère des Finances, déposé le 27 mars 2018.

(2) En vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, chapitre H-5), une somme de 215 M\$ est prise à même les dividendes d'Hydro-Québec, laquelle résulte des économies réalisées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Cette somme sera versée annuellement au Fonds des générations jusqu'en 2043.

### 13. Crédoiteurs et frais à payer

#### Créditoiteurs et frais à payer

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018
Rémunération	9 273	9 159
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	4 269	4 802
Taxes à la consommation	2 179	2 142
Fournisseurs	3 971	3 936
Transferts	5 689	4 821
Intérêts courus sur les dettes	2 808	2 731
Avances des fonds en fidéicommiss	1 145	1 139
Comptes d'accords de perception fiscale	365	219
	<b>29 699</b>	<b>28 949</b>

## 14. Revenus reportés

### Revenus reportés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018
Transferts du gouvernement fédéral <sup>(1)</sup>	3 074	2 920
Donations de tiers <sup>(1),(2)</sup>	1 777	1 654
Transferts provenant d'entités autres que du gouvernement fédéral <sup>(1)</sup>	101	95
Droits d'immatriculation et permis de conduire	795	774
Impôt foncier scolaire	433	567
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	165	161
Autres	374	343
	<b>6 719</b>	<b>6 514</b>

(1) Ces revenus reportés découlent de stipulations exigées par le cédant ou d'affectations d'origine externe qui prévoient l'utilisation des actifs reçus à des fins prescrites.

(2) Les donations de tiers proviennent principalement d'organismes sans but lucratif soit, entre autres, de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

**14. Revenus reportés** (suite)**Revenus reportés – Transferts du gouvernement fédéral, donations de tiers et transferts provenant d'entités autres que du gouvernement fédéral**

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2019			
	<u>Solde au début</u>	<u>Nouveaux transferts et donations</u>	<u>Constatation aux revenus</u>	<u>Solde à la fin</u>
<b>Transferts du gouvernement fédéral</b>				
Affectés à l'acquisition d'immobilisations	<u>2 053</u>	<u>337</u>	<u>267</u>	<u>2 123</u>
Affectés à d'autres fins				
Infrastructures municipales et locales	570	504	394	680
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	4		1	3
Autres	<u>293</u>	<u>1 233</u>	<u>1 258</u>	<u>268</u>
	<u>867</u>	<u>1 737</u>	<u>1 653</u>	<u>951</u>
	<u>2 920</u>	<u>2 074</u>	<u>1 920</u>	<u>3 074</u>
<b>Donations de tiers</b>				
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	1 066	183	106	1 143
Affectées à d'autres fins	<u>588</u>	<u>668</u>	<u>622</u>	<u>634</u>
	<u>1 654</u>	<u>851</u>	<u>728</u>	<u>1 777</u>
<b>Transferts provenant d'entités autres que du gouvernement fédéral</b>				
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	79	12	7	84
Affectées à d'autres fins	<u>16</u>	<u>52</u>	<u>51</u>	<u>17</u>
	<u>95</u>	<u>64</u> <sup>(1)</sup>	<u>58</u> <sup>(1)</sup>	<u>101</u>

(1) Ces sommes incluaient des contributions provenant des entreprises du gouvernement de 31 M\$.

## 15. Autres passifs

### Autres passifs

(en millions de dollars)

	Notes	Au 31 mars	
		2019	2018
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	21	537	608
Passif environnemental	22	3 008	3 006
Passif découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires		494	619
		<b>4 039</b>	<b>4 233</b>

### Passif découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires

Ce passif découle des programmes de transfert administrés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec et la Société d'habitation du Québec. Puisque leur loi constitutive leur permet d'autoriser une dépense de transfert sans requérir l'approbation du Parlement par une loi sur les crédits, la dépense et le passif correspondant sont constatés dès que l'entente de transfert a été dûment autorisée par l'organisme et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Dans le cadre de ces programmes de transfert, le gouvernement accorde généralement des subventions additionnelles aux bénéficiaires pour couvrir les intérêts qu'ils assument, lesquels sont estimés à 60 millions de dollars (80 millions de dollars au 31 mars 2018). Les taux d'intérêt assumés par les bénéficiaires varient entre 1,45 % et 8,00 % (entre 1,25 % et 8,00 % en 2017-2018).

**15. Autres passifs** (suite)**Échéancier des versements annuels prévus visant à rembourser le capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires**

(en millions de dollars)

<b>Échéance au 31 mars</b>	<b>Total</b>
2020	115
2021	99
2022	76
2023	58
2024	45
	<b>393</b>
2025 et suivantes	101
	<b>494</b>

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

### Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2019	2018
<b>Régimes de retraite</b>				
Obligations relatives aux prestations acquises	110 835	(5 179)	105 656	102 754
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(85 139)	3 795	(81 344)	(75 417)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(5 975)	244	(5 731)	(5 316)
	<b>19 721</b>	<b>(1 140)</b>	<b>18 581</b>	<b>22 021</b>
<b>Autres avantages sociaux futurs</b>				
Obligations relatives aux prestations acquises	1 530	(59)	1 471	1 480
Fonds des autres avantages sociaux futurs	(1 858)	168	(1 690)	(1 598)
	<b>(328)</b>	<b>109</b>	<b>(219)</b>	<b>(118)</b>
	<b>19 393</b>	<b>(1 031)</b>	<b>18 362</b>	<b>21 903</b>

### Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges. Pour tous ces régimes, le gouvernement et les participants contribuent à leur financement. Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est le régime de la plupart des employés du gouvernement. Les autres régimes s'adressent à des catégories particulières d'employés, tels le personnel d'encadrement et les employés de l'Université du Québec et de ses constituantes.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable<sup>1</sup> d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeur aux régimes concernés.

<sup>1</sup> Ces organismes sont principalement des organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

### Répartition de la clientèle selon les régimes de retraite

	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2018	Nombre de prestataires au 31 décembre 2018
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	552 168	301 813
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	26 925	32 811
Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) <sup>(1)</sup>	772	1 638
Régime de retraite des enseignants (RRE) <sup>(2)</sup>	1	34 910
Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) <sup>(2)</sup>	14	4 764
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) <sup>(2)</sup>	2	16 389
Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 781	5 197
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 522	5 770
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	4 079	2 125
Régime de retraite des juges de la cour du Québec, des juges de certaines cours municipales et des juges de paix magistrats (RRCJQ)	355	384
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) <sup>(3)</sup>	100	229
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	125	444
	<b>598 844</b>	<b>406 474</b>

Note : En plus de ces régimes, des entreprises du gouvernement (Hydro-Québec, Investissement Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec) ont également mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées. L'information sur les passifs et les actifs afférents à ces régimes est présentée dans les états financiers de ces entreprises.

- (1) Le RRAS est une disposition particulière, prévue à l'article 23 de la Loi sur le RRPE (RLRQ, chapitre R-12.1), offerte seulement aux membres de l'administration supérieure.
- (2) Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants en raison de l'instauration du RREGOP.
- (3) Ce régime, créé le 1<sup>er</sup> janvier 1992 à la suite de l'intégration d'employés fédéraux dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, n'accueille aucun nouveau participant depuis cette date.

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, laquelle est établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. En général, les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1<sup>er</sup> juillet 1982, ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont indexées pour la partie acquise avant cette date.

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

---

### Catégories de régimes de retraite

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant aux obligations relatives au versement des prestations.

#### *Régimes dits « à coûts partagés »*

Les régimes de retraite dits « à coûts partagés » sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés. Ainsi, pour ces régimes, la portion des obligations relatives aux prestations acquises dont le gouvernement est responsable est prise en compte dans le passif des régimes de retraite, présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Quant aux obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et à l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations, l'information est présentée dans les états financiers des régimes publiés par Retraite Québec.

#### *Régimes dits « à solde du coût »*

Les régimes de retraite dits « à solde du coût » sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs. Ainsi, pour ces régimes, l'ensemble de leurs obligations relatives aux prestations acquises est pris en compte dans le passif des régimes de retraite, présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

### Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le gouvernement a mis en place le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

La Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) permet au ministre des Finances de placer à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence du solde du compte non budgétaire des régimes de retraite<sup>1</sup>, des sommes prises sur le fonds général du fonds consolidé du revenu pour former ce fonds d'amortissement.

---

<sup>1</sup> Le solde du compte non budgétaire des régimes de retraite correspond, dans le présent cas, au passif des régimes de retraite avant la prise en compte du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

## **16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs** (suite)

---

### **Fonds d'amortissement des régimes de retraite** (suite)

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue lors du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes cumulées dans le FARR corresponde, en 2020, à 70 % de la valeur de ses obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif ne considère pas les obligations de certains régimes qui ont leur propre fonds de régime. Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2018, cet objectif a été atteint.

### **Fonds particuliers des régimes de retraite**

#### *Présence d'un fonds de régime*

Conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime pour assurer le paiement des prestations acquises. Dans un tel cas, ce fonds est composé des cotisations des employeurs ainsi que de celles des participants, si ces derniers contribuent à un régime dit « à solde du coût ». Le gouvernement peut également être tenu d'y verser des cotisations.

Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Les sommes déposées dans les fonds de régime sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception de celles afférentes au RRUQ, lesquelles sont administrées par un fiduciaire privé.

#### *Absence d'un fonds de régime*

Pour les régimes de retraite qui ne sont pas dotés d'un fonds de régime, le paiement des prestations à la charge du gouvernement est effectué sur le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les cotisations des participants et des employeurs relatives à ces régimes sont alors versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

### Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement

	Catégories de régime		Présence d'un fonds particulier	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) (en années) <sup>(2)</sup>
	À coûts partagés <sup>(1)</sup>	À solde du coût		
<b>Régimes</b>				
RREGOP				
– service régulier <sup>(3)</sup>	✓ 50,0 % <sup>(4)</sup>			15
– service transféré du RRE et du RRF		✓		15
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes		✓	✓	15
<b>RRPE</b>				
– service régulier – autres que les prestations des retraités avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 <sup>(3)</sup>	✓ 50,0 % <sup>(4)</sup>			10
– service régulier – prestations des retraités avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015		✓ <sup>(5)</sup>		10
– service transféré du RRE et du RRF		✓		10
– RRAS		✓		10
RRE		✓		15
RRCE		✓		15
RRF		✓		15
RRUQ		✓	✓	11
RRMSQ				
– service régulier depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007	✓ 66,7 %		✓ <sup>(6)</sup>	15
– service régulier avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2007		✓		15
RRAPSC	✓ 54,0 % <sup>(7)</sup>			14
RRCJQ		✓		10
RREFQ		✓	✓	5
RRMAN		✓		5

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) La DMERCA est utilisée pour établir la période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime.

(3) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(4) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1<sup>er</sup> juillet 1982 et de 50,0 % à partir de cette date.

(5) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement assume dorénavant la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou à leurs ayants droit. En contrepartie, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE, laquelle a été inscrite dans le FARR.

(6) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

(7) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs** (suite)**Passif des régimes de retraite**

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2019	2018
<b>Obligations relatives aux prestations acquises</b>				
RREGOP				
– service régulier	63 731	(2 920)	60 811	57 817
– service transféré	2 637	(135)	2 502	2 567
RRPE				
– service régulier	17 029	(324)	16 705	16 707
– service transféré	1 070	(75)	995	1 014
– RRAS	1 864	(128)	1 736	1 639
RRE	9 716	(888)	8 828	9 129
RRCE	1 135	(171)	964	1 005
RRF	3 160	(191)	2 969	3 116
RRUQ	4 109	(7)	4 102	3 926
RRMSQ	4 672	(287)	4 385	4 260
RRAPSC	540	(19)	521	490
RRCJQ	764	(30)	734	691
RREFQ	186	(8)	178	171
RRMAN	222	4	226	222
	<u>110 835</u>	<u>(5 179)</u>	<u>105 656</u>	<u>102 754</u>
<b>Fonds d'amortissement des régimes de retraite</b>				
	<u>(85 139)</u>	<u>3 795</u>	<u>(81 344)</u>	<u>(75 417)</u>
<b>Fonds particuliers des régimes de retraite</b>				
Fonds du RRUQ	(4 421)	147	(4 274)	(4 039)
Fonds du RRMSQ	(884)	60	(824)	(587)
Autres fonds de régime	(925)	37	(888)	(878)
Provision pour moins-value – RRUQ	190		190	131
Provision pour moins-value – Autres fonds	65		65	57
	<u>(5 975)</u>	<u>244</u>	<u>(5 731)</u>	<u>(5 316)</u>
	<u>19 721</u>	<u>(1 140)</u>	<u>18 581</u>	<u>22 021</u>

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

### Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite (en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>Obligations au début</b>	<b>106 993</b>	<b>99 666</b>
Coût des prestations acquises	2 579	2 378
Intérêts sur les obligations	6 596	6 361
Compensations <sup>(1)</sup>	109	129
Autres contributions		561 <sup>(2)</sup>
Prestations versées	(6 948)	(6 672)
Prise en charge de retraités		5 032 <sup>(3)</sup>
Transferts de régimes	24	35
Modifications de régimes <sup>(4)</sup>	5	(564)
(Gains) pertes actuariels	1 469	46
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente <sup>(5)</sup>	8	21
<b>Obligations à la fin</b>	<b>110 835</b>	<b>106 993</b>

(1) Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives et des conditions de travail de ses employés, le gouvernement a conclu en 2010 et en 2011 des ententes avec ces derniers quant au financement du RREGOP et du RRPE. Ces ententes prévoient le versement de compensations par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants de ces régimes afin de limiter la hausse des cotisations versées par des participants.

L'entente prévoyant une compensation pour le financement du RRPE, qui devait se terminer le 31 décembre 2016, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017. De plus, la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, prévoit que soit versé au fonds des cotisations des participants du RRPE un montant de compensation annuelle établi sur la base des services rendus au cours de l'année financière, mais limité à un montant annuel de 100 M\$ pour les années 2018 à 2022, afin de financer ce régime.

(2) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement s'est engagé à verser au fonds des cotisations des participants du RRPE une contribution annuelle établie sur la base des services rendus au cours de l'année financière par les participants de ce régime. Cette contribution ne peut excéder les économies annuelles générées par la réduction de la dépense d'amortissement des pertes actuarielles non amorties en raison d'un gain de 561 M\$ résultant des modifications apportées aux dispositions du régime constaté en 2017-2018.

Également, conformément à cette même Loi, le gouvernement a autorisé le versement de deux contributions additionnelles totalisant 419 M\$ au fonds des cotisations des participants du RRPE en 2017-2018. Considérant la contribution annuelle de 2017-2018 de 142 M\$, le gouvernement a contribué au maximum prévu par la loi au 31 mars 2018.

(3) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement assume dorénavant la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou à leurs ayants droit. Cette prise en charge a augmenté ses obligations de 5 032 M\$ en 2017-2018. En contrepartie de la prise en charge de ces prestations, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE. Un montant de 5 071 M\$ a ainsi été inscrit au FARR en 2017-2018. L'écart de 39 M\$ a été constaté comme revenus de placement du FARR et a ainsi réduit la charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite en 2017-2018.

(4) Une modification, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été apportée aux dispositions du RRUQ et a pour résultats d'augmenter de 5 M\$ la valeur de ses obligations.

La valeur des obligations du RRPE a été réduite de 561 M\$ en 2017-2018, en raison de la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7). Les modifications apportées à ce régime portent particulièrement sur les critères d'admissibilité à la retraite sans réduction actuarielle, le taux de réduction actuarielle applicable en cas d'anticipation de la rente ainsi que, aux fins du calcul de la rente, le nombre des meilleures années de rémunération retenues et le nombre maximal d'années de service reconnu. La plupart de ces modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. La Loi prévoit également la suspension de l'indexation des prestations pendant six ans pour les pensionnés qui auront cessé d'occuper une fonction avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, ainsi que pour les personnes qui auront cessé de participer au régime avant cette date. Cette loi modifie également les taux d'indexation applicables par la suite. En 2017-2018, la valeur des obligations a également été réduite de 3 M\$ à la suite des modifications apportées à certaines dispositions du RRUQ.

(5) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

### Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Les actuaires de Retraite Québec réalisent les évaluations actuarielles de l'ensemble des régimes, sauf pour le RRUQ, dont l'évaluation est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé. La valeur au 31 mars 2019 des obligations relatives aux prestations acquises a été établie à partir d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre des années présentées au tableau suivant :

### Date des dernières évaluations actuarielles

<u>31 décembre 2018</u> (dépôt en 2018-2019)	<u>31 décembre 2017</u> (dépôt en 2018-2019)	<u>31 décembre 2016</u> (dépôt en 2017-2018)	<u>31 décembre 2015</u> (dépôt en 2016-2017)
RRUQ	RREGOP – service régulier – service transféré du RRF et du RRE  RRPE – service régulier – autres que les prestations des retraités avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 – service régulier – prestations des retraités avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 – service transféré du RRF et du RRE  RRE RRF	RRAS RRAPSC RRCJQ RREFQ RRMAN	RREGOP – crédits de rente liés à des transferts de régimes – rachats d'années de service RRCE RRMSQ

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

### Principales hypothèses économiques utilisées

(en pourcentage)

	Régimes administrés par Retraite Québec		RRUQ	
	2019-2028	2029 et suivantes	2019-2028	2029 et suivantes
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	3,90	3,90
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35	5,90	5,90
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,54	0,50	0,50	0,50

La variation des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. Le tableau présenté ci-dessous illustre l'incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations des quatre principaux régimes de retraite, soit le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le RRE et le RRF. De plus, l'incidence d'une variation d'une demi-année de l'espérance de vie est également illustrée. Selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP, l'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 26,3 années pour un homme et de 29,5 années pour une femme.

### Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des quatre principaux régimes de retraite

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 31 mars 2019	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
<b>Économiques</b>			
– Taux de rendement, net d'inflation	– Hausse de 0,05 %	(590)	-0,6
	– Baisse de 0,05 %	590	+0,6
– Taux d'inflation	– Hausse de 0,25 %	(1 430)	-1,5
	– Baisse de 0,25 %	1 470	+1,6
– Taux de progression des salaires, net d'inflation	– Hausse de 0,25 %	490	+0,5
	– Baisse de 0,25 %	(480)	-0,5
<b>Démographique</b>			
– Espérance de vie	– Hausse de 0,5 an	720	+0,8
	– Baisse de 0,5 an	(730)	-0,8

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

### Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2019				2018
	FARR	Fonds du RRUQ	Fonds du RRMSQ	Autres fonds de régime	Total
<b>Valeur de marché redressée au début</b>	<b>77 999</b>	<b>4 147</b>	<b>641</b>	<b>911</b>	<b>83 698</b>
Transfert du fonds des cotisations des participants du RRPE					—
Revenus de placement prévus	4 977 <sup>(2)</sup>	248	44	27	5 296
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu	1 000		205		1 205
Cotisations versées <sup>(3)</sup>		139		282	421
Prestations versées		(167)	(16)	(311)	(494)
Gains (pertes) actuariels	1 163	54	10	8	1 235
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente <sup>(4)</sup>				8	8
<b>Valeur de marché redressée à la fin<sup>(5)</sup></b>	<b>85 139</b>	<b>4 421</b>	<b>884</b>	<b>925</b>	<b>91 369</b>

(1) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement assume dorénavant la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou à leurs ayants droit. Cette prise en charge a augmenté ses obligations de 5 032 M\$ en 2017-2018. En contrepartie de la prise en charge de ces prestations, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE. Un montant de 5 071 M\$ a été inscrit au FARR en 2017-2018.

(2) Le taux de rendement attendu du FARR est de 6,35 % (6,35 % en 2017-2018); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 6,80 % (7,41 % en 2017-2018).

(3) Ce poste incluait 196 M\$ (198 M\$ en 2017-2018) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(4) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(5) La valeur de marché du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite totalisait 92 799 M\$ (85 891 M\$ au 31 mars 2018). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec étaient de 86 485 M\$, de 902 M\$ et de 938 M\$ (respectivement de 80 017 M\$, de 660 M\$ et de 934 M\$ au 31 mars 2018). La valeur de marché du fonds du RRUQ était de 4 474 M\$ (4 280 M\$ au 31 mars 2018).

### Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (actifs réels tels que les actifs immobiliers et les infrastructures) et des actions.

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

### Portefeuille du FARR

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2019	2018
Titres à revenu fixe	33,00	33,50
Actifs réels	19,00	18,00
Actions	48,00	48,50
	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

### Charge relative aux prestations de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2019	2018
Coût des prestations acquises	2 579	2 378
Compensations <sup>(1)</sup>	109	129
Autres contributions <sup>(1)</sup>		561
Cotisations des participants et des employeurs	(196)	(198)
	<b>2 492</b>	<b>2 870</b>
Modifications de régimes <sup>(1)</sup>	5	(564)
Amortissement des (gains) pertes actuariels	529	1 111 <sup>(2)</sup>
Variation des provisions pour moins-value	67	23
	<b>3 093</b>	<b>3 440</b>

(1) Des informations sur les compensations et les autres contributions ainsi que sur les modifications de régimes sont présentées dans les informations additionnelles accompagnant le tableau « Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite ».

(2) En raison de la réduction des obligations relatives aux prestations acquises qui a résulté des modifications de régimes, un amortissement supplémentaire de pertes actuarielles de 561 M\$ pour le RRPE a été constaté en 2017-2018.

### Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2019	2018
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	6 596	6 361
Revenus de placement des fonds <sup>(1)</sup>	(5 269)	(4 586)
	<b>1 327</b>	<b>1 775</b>

(1) Ces revenus ont été réduits de 27 M\$ (204 M\$ en 2017-2018) en raison de l'amortissement des pertes actuarielles liées au FARR et aux fonds particuliers des régimes.

---

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

---

### Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a aussi mis en place d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, règle générale, la totalité des coûts.

### Congés de maladie accumulés

Certains employés de la fonction publique ainsi que les enseignants du réseau des commissions scolaires peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement.

Depuis l'année financière 2015-2016, de nouvelles ententes ont été conclues avec des syndicats qui représentent la plupart des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1). Ces nouvelles ententes modifient les modalités d'accumulation et d'utilisation des journées de maladie de ces employés. L'entrée en vigueur de ces modalités s'échelonne entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 1<sup>er</sup> avril 2019. Le nombre de journées de congé de maladie non utilisées pouvant être cumulées dans une réserve est limité à 20 jours. Cette réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi et ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. Quant aux journées de congé de maladie accumulées au 31 mars qui précède l'entrée en vigueur de ces nouvelles modalités, et déduction faite des journées initialement transférées dans la réserve, elles pourront continuer à être utilisées dans le cadre d'un départ en préretraite jusqu'à la date d'échéance prescrite dans l'entente, laquelle varie entre le 31 mars 2022 et le 31 mars 2024. Le solde des journées non utilisées à cette date d'échéance sera monnayé à 70 %.

Pour la partie des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) qui n'étaient pas visés par les modifications relatives aux modalités d'accumulation et d'utilisation de leurs congés de maladie, les journées accumulées dans la réserve peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de situations prévues dans les conventions collectives ou dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. Quant aux enseignants, ceux-ci reçoivent en argent la valeur totale des journées accumulées.

La Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

## **16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs** (suite)

---

### **Régime de rentes de survivants**

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

### Passif des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis <sup>(1)</sup>	2019	2018
<b>Obligations relatives aux prestations acquises</b>				
Congés de maladie accumulés	810	(13)	797	819
Régime de rentes de survivants	433	(7)	426	424
Programmes de l'Université du Québec	287	(39)	248	237
	<b>1 530</b>	<b>(59)</b>	<b>1 471</b>	<b>1 480</b>
<b>Fonds des autres avantages sociaux futurs</b>				
Fonds des congés de maladie accumulés	(1 406)	157	(1 249)	(1 153)
Fonds du Régime de rentes de survivants	(452)	11	(441)	(445)
	<b>(1 858)</b>	<b>168</b>	<b>(1 690)</b>	<b>(1 598)</b>
	<b>(328)</b>	<b>109</b>	<b>(219)</b>	<b>(118)</b>

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 13 à 15 ans pour les congés de maladie accumulés, alors qu'elle est de 18 ans pour le Régime de rentes de survivants et de 12 et 13 ans pour les programmes de l'Université du Québec.

### Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2019			2018	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
<b>Obligations au début</b>	<b>849</b>	<b>437</b>	<b>284</b>	<b>1 570</b>	<b>1 567</b>
Coût des prestations acquises	52	11	19	82	78
Intérêts sur les obligations	48	26	10	84	83
Prestations versées	(128)	(35)	(24)	(187)	(171)
Modifications de régime				—	(7) <sup>(1)</sup>
(Gains) pertes actuariels	(11)	(6)	(2)	(19)	20
<b>Obligations à la fin</b>	<b>810</b>	<b>433</b>	<b>287</b>	<b>1 530</b>	<b>1 570</b>

(1) La valeur des obligations au 31 mars 2018 a été réduite de 7 M\$ en raison d'ententes qui ont été conclues en 2017-2018 avec des syndicats qui représentent une partie des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique.

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

### Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations. La valeur au 31 mars 2019 des obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles en date du 31 mars 2019 pour les congés de maladie accumulés, du 31 décembre 2018 pour le Régime de rentes de survivants et du 31 décembre 2016 pour les programmes de l'Université du Québec.

### Principales hypothèses économiques à long terme utilisées

(en pourcentage)

	<u>Congés de maladie accumulés</u>	<u>Régime de rentes de survivants</u>	<u>Programmes de l'Université du Québec</u>
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	–
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35	3,60
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	–	0,50

### Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>			
	<u>2019</u>			<u>2018</u>
	<u>Fonds des congés de maladie accumulés</u>	<u>Fonds du Régime de rentes de survivants</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<b>Valeur de marché redressée au début</b>	<b>1 301</b>	<b>446</b>	<b>1 747</b>	<b>1 618</b>
Revenus de placement prévus <sup>(1)</sup>	83	27	110	102
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		6	6	17
Prestations versées		(36)	(36)	(37)
Gains (pertes) actuariels	22	9	31	47
<b>Valeur de marché redressée à la fin<sup>(2)</sup></b>	<b>1 406</b>	<b>452</b>	<b>1 858</b>	<b>1 747</b>

(1) Le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants était de 6,35 % (6,35 % en 2017-2018); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 6,80 % et de 4,24 % (respectivement de 7,54 % et de 7,50 % en 2017-2018).

(2) Les valeurs de marché du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, étaient respectivement de 1 430 M\$ et de 460 M\$ (respectivement de 1 339 M\$ et de 460 M\$ au 31 mars 2018).

## 16. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

### Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2019				2018
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Coût des prestations acquises	52	11	19	82	78
Modifications de régime				–	(7)
Amortissement des (gains) pertes actuariels	5		6	11	18
	<b>57</b>	<b>11</b>	<b>25</b>	<b>93</b>	<b>89</b>

### Charge relative au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2019				2018
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	48	26	10	84	83
Revenus de placement des fonds <sup>(1)</sup>	(95)	(25)		(120)	(109)
	<b>(47)</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>(36)</b>	<b>(26)</b>

(1) Ces revenus sont augmentés d'un amortissement de 12 M\$ (10 M\$ en 2017-2018) de gains actuariels relatifs au Fonds des congés de maladie accumulés et sont réduits d'un amortissement de 2 M\$ (3 M\$ en 2017-2018) de pertes actuarielles relatives au Fonds du Régime de rentes de survivants.

## 17. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

---

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats, qui ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre, viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037. Dans sa gestion du risque de change, le gouvernement fait également l'acquisition d'actifs libellés en devises étrangères à l'intérieur de ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts.

Aux 31 mars 2019 et 2018, la structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change et des actifs libellés en devises étrangères détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, était de 100 % en dollars canadiens. Ce pourcentage est calculé sur la dette brute<sup>1</sup> du gouvernement. Une variation de 1 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères n'aurait pas d'incidence significative sur la dette brute<sup>1</sup> de même que sur le service de la dette.

Le service de la dette tient compte de gains de change de 79 millions de dollars (32 millions de dollars en 2017-2018).

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

---

<sup>1</sup> Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

---

## 17. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

---

### Risque de taux d'intérêt (suite)

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était de 89 % à taux d'intérêt fixe et de 11 % à taux d'intérêt variable (88 % à taux d'intérêt fixe et 12 % à taux d'intérêt variable au 31 mars 2018). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute<sup>1</sup> du gouvernement. La dette à taux fixe est celle qui, au cours de la prochaine année financière, ne viendra pas à échéance et ne subira pas de modification de taux d'intérêt.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement transige ses instruments financiers dérivés hors bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que la limite fixée avec le contrepartiste soit respectée. En vertu de certaines conventions-cadres, les dépassements de limite font l'objet d'un soutien au crédit qui peut être comblé avec des titres financiers à court terme ou de l'argent.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une d'elles doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Aux 31 mars 2019 et 2018, 100 % des transactions en vigueur respectaient ce critère.

### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2019, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 2 millions de dollars. Au 31 mars 2018, les marges de crédit n'étaient pas utilisées.

Le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 400 millions de dollars américains obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. À ce jour, aucune opération n'a été effectuée quant à cette convention de crédit.

---

<sup>1</sup> Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

## **17. Gestion du risque et instruments financiers dérivés** (suite)

---

### **Risque d'illiquidité** (suite)

De plus, le fonds général du fonds consolidé du revenu maintient, dans le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront au gouvernement de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2019, la valeur comptable des liquidités prudentielles était de 13 219 millions de dollars canadiens (13 260 millions de dollars canadiens au 31 mars 2018).

## 18. Dettes

### Dettes par sources et par devises

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2019		2018	
	Équivalent en dollars canadiens			
Dettes avant incidence des instruments financiers dérivés	Instruments financiers dérivés – nets	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés	
<b>Dettes contractées sur les marchés financiers</b>				
En dollars canadiens <sup>(1)</sup>	175 383	36 033	211 416	215 297
En dollars américains <sup>(1)</sup>	24 619	(20 586)	4 033	5 387
En euros	14 638	(13 166)	1 472	1 533
En dollars australiens	1 687	(1 684)	3	3
En livres sterling	1 478	(1 481)	(3)	(1)
En francs suisses	1 375	(1 376)	(1)	(1)
Autres devises <sup>(2)</sup>	449	(449)	–	–
	<b>219 629</b>	<b>(2 709)</b>	<b>216 920</b>	<b>222 218</b>
Moins				
<b>Fonds d'amortissement afférents à des emprunts<sup>(3)</sup></b>				
En dollars canadiens	22 051	(1 991)	20 060	17 438
En dollars américains	2 148	2 107	4 255	5 386
En euros	1 516	–	1 516	1 604
	<b>25 715</b>	<b>116</b>	<b>25 831</b>	<b>24 428</b>
<b>Sous-total</b>			<b>191 089</b>	<b>197 790</b>
<b>Dettes découlant d'ententes de partenariats public-privé et de contrats de location-acquisition</b>				
En dollars canadiens			4 099	4 159
<b>Total des dettes avant gains de change reportés</b>			<b>195 188</b>	<b>201 949</b>
Gains de change reportés			194	257
			<b>195 382</b>	<b>202 206</b>

(1) Le gouvernement détenait 11 793 M\$ de ses titres (13 247 M\$ au 31 mars 2018), soit 9 317 M\$ (8 527 M\$ au 31 mars 2018) dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 1 673 M\$ (3 036 M\$ au 31 mars 2018) dans ses placements temporaires, 79 M\$ (743 M\$ au 31 mars 2018) dans ses placements de portefeuille et 724 M\$ (941 M\$ au 31 mars 2018) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement. Les titres correspondants étaient composés en quasi-totalité d'obligations et de billets.

(2) Les autres devises regroupaient le yen ainsi que les dollars néo-zélandais et de Hong Kong.

(3) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 73 692 M\$ de dettes (70 371 M\$ au 31 mars 2018).

## 18. Dettes (suite)

### Dettes par catégories

(en millions)

	Au 31 mars			
	2019		2018	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
<b>Dettes contractées sur les marchés financiers</b>				
En dollars canadiens				
Emprunts temporaires				
Acceptations bancaires, emprunts bancaires et marges de crédit	2 993	2 993	2 502	2 502
Billets au pair	1 024	1 024	1 122	1 122
Billets à escompte	471	471	448	448
Bons du Trésor	3 879	3 879	3 884	3 884
Produits d'épargne	10 987	10 987 <sup>(1)</sup>	10 295	10 295
Obligations et billets <sup>(1)</sup>	154 643	154 643	157 218	157 218
Emprunts hypothécaires	45	45	41	41
Autres produits financiers	5	5	20	20
Sommes à payer aux (à recevoir de) contrepartistes <sup>(2)</sup>	1 336	1 336	1 955	1 955
Contrats d'échange de devises	36 033	36 033	37 812	37 812
	<b>211 416</b>	<b>211 416</b>	<b>215 297</b>	<b>215 297</b>
En dollars américains				
Papiers commerciaux			333	429
Obligations et billets	18 113	24 205	20 557	26 506
Sommes à payer aux (à recevoir de) contrepartistes <sup>(2)</sup>	310	414	356	459
Contrats d'échange de devises	(15 405)	(20 586)	(17 068)	(22 007)
	<b>3 018</b>	<b>4 033</b>	<b>4 178</b>	<b>5 387</b>
En euros				
Obligations et billets	9 757	14 638	10 132	16 076
Contrats d'échange de devises	(8 776)	(13 166)	(9 166)	(14 543)
	<b>981</b>	<b>1 472</b>	<b>966</b>	<b>1 533</b>
En dollars australiens				
Obligations et billets	1 780	1 687	1 625	1 609
Contrats d'échange de devises	(1 776)	(1 684)	(1 622)	(1 606)
	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
En livres sterling				
Obligations et billets	848	1 478	349	632
Contrats d'échange de devises	(850)	(1 481)	(350)	(633)
	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Total à reporter</b>		<b>216 921</b>		<b>222 219</b>

(1) Ces catégories incluaient des titres émis d'une valeur comptable de 2 311 M\$ dont le produit de l'émission est affecté à des projets spécifiques qui comportent des avantages sur le plan environnemental. Au 31 mars 2019, des actifs affectés d'une valeur comptable de 265 M\$ étaient inclus dans l'encaisse (375 M\$ inclus dans les placements temporaires au 31 mars 2018).

(2) Il s'agit de sommes reçues (versées) à titre de garantie pour le soutien au crédit dans le cadre d'ententes relatives à la gestion du risque de crédit. Des informations additionnelles sont présentées à la note 17 – Gestion du risque et instruments financiers dérivés.

**18. Dettes** (suite)**Dettes par catégories** (suite)  
(en millions)

	Au 31 mars			
	2019		2018	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
<b>Dettes contractées sur les marchés financiers</b>				
<b>Total reporté</b>		<b>216 921</b>		<b>222 219</b>
En francs suisses				
Obligations et billets	1 024	1 375	1 224	1 650
Contrats d'échange de devises	(1 025)	(1 376)	(1 225)	(1 651)
	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>
En yens				
Obligations et billets	21 000	253	27 700	336
Contrats d'échange de devises	(21 000)	(253)	(27 700)	(336)
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
En dollars néo-zélandais				
Obligations et billets	115	104		
Contrats d'échange de devises	(115)	(104)		
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
En dollars de Hong Kong				
Obligations et billets	540	92	540	89
Contrats d'échange de devises	(540)	(92)	(540)	(89)
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<b>Sous-total</b>		<b>216 920</b>		<b>222 218</b>
Moins				
<b>Fonds d'amortissement afférents à des emprunts</b>				
En dollars canadiens	20 060	20 060	17 438	17 438
En dollars américains	3 184	4 255	4 177	5 386
En euros	1 011	1 516	1 011	1 604
		<u>25 831</u>		<u>24 428</u>
<b>Sous-total</b>		<b>191 089</b>		<b>197 790</b>
<b>Dettes découlant d'ententes et de contrats</b>				
En dollars canadiens				
Ententes de partenariats public-privé	3 871	3 871	3 922	3 922
Contrats de location-acquisition	228	228	237	237
	<u>4 099</u>	<u>4 099</u>	<u>4 159</u>	<u>4 159</u>
<b>Total des dettes avant gains de change reportés</b>		<b>195 188</b>		<b>201 949</b>
Gains de change reportés		194		257
		<u>195 382</u>		<u>202 206</u>

**18. Dettes** (suite)**Fonds d'amortissement afférents à des emprunts****État de l'évolution du solde des fonds**

(en millions de dollars)

	<b>Année financière terminée le 31 mars</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>Équivalent en dollars canadiens</b>	
<b>Solde au début</b>	<b>24 207</b>	<b>21 892</b>
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	2 876	2 729
Revenus nets de placement	665	370
	<b>27 748</b>	<b>24 991</b>
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	(2 116)	(784)
<b>Solde à la fin</b>	<b>25 632</b>	<b>24 207</b>

**Fonds d'amortissement afférents à des emprunts****État de la situation financière**

(en millions de dollars)

	<b>Au 31 mars</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>Équivalent en dollars canadiens</b>	
<b>Placements</b>		
Acceptations bancaires	603	173
Bons du Trésor	5 719	3 234
Certificats de dépôt	40	35
Obligations et billets <sup>(1)</sup>	19 234	20 835
Contrats d'échange de devises – nets	117	39
	<b>25 713</b>	<b>24 316</b>
<b>Autres éléments d'actifs</b>		
Encaisse	2	4
Débiteurs et intérêts courus	116	108
	<b>118</b>	<b>112</b>
<b>Solde des fonds avant gains de change reportés</b>	<b>25 831</b>	<b>24 428</b>
Gains de change reportés	(199)	(221)
<b>Solde des fonds</b>	<b>25 632</b>	<b>24 207</b>

(1) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement donne en garantie des titres financiers. Au 31 mars 2019, le gouvernement a donné en garantie des titres de placement, inclus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, dont la valeur comptable était de 89 M\$ (33 M\$ au 31 mars 2018).

**18. Dettes** (suite)**Échéancier de remboursement des dettes par devises**

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens								Dettes découlant d'ententes et de contrats En dollars canadiens	Total
	Dettes contractées sur les marchés financiers									
	En dollars canadiens <sup>(1)</sup>	En dollars américains	En euros	En dollars australiens	En livres sterling	En francs suisse	Autres devises	Sous-total		
2020	23 931 <sup>(2)</sup>	(187)						23 744	158	23 902
2021	12 181	107						12 288	89	12 377
2022	14 818	24						14 842	92	14 934
2023	13 015	24			(1)			13 038	96	13 134
2024	14 553	(1 336)	(26)		(2)			13 189	100	13 289
	<b>78 498</b>	<b>(1 368)</b>	<b>(26)</b>	<b>—</b>	<b>(3)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>77 101</b>	<b>535</b>	<b>77 636</b>
2025-2029	51 763	847	(57)	3		(1)		52 555	576	53 131
2030-2034	8 412	299	39					8 750	716	9 466
2035-2039	14 719							14 719	859	15 578
2040-2044	16 389							16 389	932	17 321
2045 et suivantes	21 575							21 575	481	22 056
	<b>191 356</b>	<b>(222)</b>	<b>(44)</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>—</b>	<b>191 089</b>	<b>4 099</b>	<b>195 188</b>

(1) Relativement aux produits d'épargne remboursables à vue de 1 237 M\$, cet échéancier prévoit des remboursements de 759 M\$ en 2020, de 173 M\$ en 2021, de 109 M\$ en 2022, de 70 M\$ en 2023, de 41 M\$ en 2024 et de 85 M\$ pour les années 2025-2029.

(2) L'échéancier des dettes en dollars canadiens contractées sur les marchés financiers tient compte de remboursements de bons du Trésor de 3 879 M\$ et d'emprunts temporaires de 4 488 M\$ pour l'année 2020.

**Échéancier de remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts par devises**

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens			Total
	En dollars canadiens	En dollars américains	En euros	
2020	326	1 353		1 679
2021	1 070	874		1 944
2022	2 660			2 660
2023	4 015			4 015
2024	1 931	1 310	1 516	4 757
	<b>10 002</b>	<b>3 537</b>	<b>1 516</b>	<b>15 055</b>
2025-2029	5 312	718		6 030
2030-2034	3 588			3 588
2035-2039				—
2040-2044	349			349
2045 et suivantes	809			809
	<b>20 060</b>	<b>4 255</b>	<b>1 516</b>	<b>25 831</b>

**18. Dettes** (suite)**Taux d'intérêt moyen pondéré des dettes par devises**  
(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2019	2018
En dollars canadiens	3,65	3,63
En dollars américains	4,03	3,87
En euros	1,97	2,39
En dollars australiens	3,96	4,02
En livres sterling	1,97	2,59
En francs suisses	1,41	1,81
<b>Global</b>	<b>3,58</b>	<b>3,54</b>

Note : Le taux d'intérêt par devises correspond au taux effectif moyen pondéré sur les dettes en vigueur au 31 mars, en excluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises. Le taux d'intérêt en dollars canadiens est établi en prenant en considération les dettes découlant d'ententes de partenariats public-privé et de contrats de location-acquisition, dont les durées sont en moyenne de 36 ans. Le taux d'intérêt moyen pondéré propre à ces ententes et ces contrats était de 4,72 % (4,71 % au 31 mars 2018). Quant au taux global, il est établi en tenant également compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

**Dettes découlant d'ententes de partenariats public-privé et de contrats de location-acquisition**  
(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018
Équivalent en dollars canadiens		
<b>Ententes de partenariats public-privé<sup>(1)</sup></b>		
Centres hospitaliers et centres d'hébergement de soins de longue durée	2 609	2 604
Infrastructures pour le transport routier	1 109	1 162
Établissement de détention	88	90
Salle de spectacle	65	66
	<b>3 871</b>	<b>3 922</b>
<b>Contrats de location-acquisition</b>	<b>228</b>	<b>237</b>
	<b>4 099</b>	<b>4 159</b>

(1) Les ententes de partenariats public-privé sont des contrats qui prévoient la conception, la construction, le financement et l'entretien d'immobilisations par un partenaire privé ainsi que, dans certains cas, leur exploitation par ce dernier. Les dettes liées aux ententes de partenariats public-privé sont d'une durée initiale variant de 25 à 39 ans.

## 19. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile.

Catégories	Durée
<b>Bâtiments<sup>(1)</sup></b> <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives, etc.)</i>	10 à 50 ans
<b>Aménagements<sup>(1)</sup></b> <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
<b>Réseaux complexes<sup>(2)</sup></b> <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
<b>Matériel et équipement<sup>(1)</sup></b> <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier et équipement de bureau, équipements spécialisés à des fins médicales, éducationnelles, scientifiques, industrielles, etc.)</i>	3 à 30 ans
<b>Équipements informatiques et bureautiques<sup>(3)</sup></b> <i>(Ordinateurs, imprimantes et autres périphériques, logiciels, équipements de télécommunication, de radiocommunication, de traitement de l'information, etc.)</i>	3 à 10 ans
<b>Développement informatique<sup>(3),(4)</sup></b> <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et des logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

(1) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition et celles acquises dans le cadre d'ententes de partenariats public-privé.

(2) Cette catégorie inclut les immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariats public-privé.

(3) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition.

(4) Certains modules du système informatique Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) sont amortis linéairement sur une durée de vie variant entre 4 et 22 ans.

## 19. Immobilisations (suite)

### Évolution des immobilisations par catégories

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2019							Solde au 31 mars 2018	
	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total	Total
<b>Coût</b>									
Solde au début	2 563	55 793	1 468	42 505	11 385	3 126	5 000	121 840	120 062
Acquisitions	108	532	14	46	701	318	51	1 770	1 711
Travaux en cours		2 528	112	2 264	89	41	320	5 354	4 466
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(4)	(255)	(12)	(555)	(311)	(327)	(88)	(1 552)	(4 388)
Reclassements et autres ajustements		(18)	(13)	28	325	(331)	(2)	(11)	(11)
<b>Solde à la fin</b>	<b>2 667</b>	<b>58 580</b>	<b>1 569</b>	<b>44 288</b>	<b>12 189</b>	<b>2 827</b>	<b>5 281</b>	<b>127 401</b>	<b>121 840</b>
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde au début	–	22 531	571	17 571	7 081	2 479	3 293	53 526	51 908
Dépenses d'amortissement		1 405	67	1 273	664	322	301	4 032	3 924
Incidence des dispositions		(196)	(11)	(555)	(295)	(326)	(81)	(1 464)	(2 297)
Reclassements et autres ajustements		(12)		12	293	(302)		(9)	(9)
<b>Solde à la fin</b>	<b>–</b>	<b>23 728</b>	<b>627</b>	<b>18 301</b>	<b>7 743</b>	<b>2 173</b>	<b>3 513</b>	<b>56 085</b>	<b>53 526</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>2 667</b>	<b>34 852</b>	<b>942</b>	<b>25 987</b>	<b>4 446</b>	<b>654</b>	<b>1 768</b>	<b>71 316</b> <sup>(1)</sup>	<b>68 314</b> <sup>(1)</sup>

(1) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 140 M\$ (64 M\$ en 2017-2018) ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises au cours de l'année financière par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 26 M\$ (2 M\$ en 2017-2018).

**19. Immobilisations** (suite)**Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition**

(en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2019				2018
	Bâtiments	Matériel et équipement	Autres	Total	Total
Coût	239	23	39	301	305
Amortissement cumulé <sup>(1)</sup>	55	16	18	89	82
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>184</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>212</b>	<b>223</b>

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2018-2019 était de 11 M\$ (12 M\$ en 2017-2018).

**Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariats public-privé**

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2019				2018	
	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Total	Total
Coût	5 053	181	2 303	152	7 689	7 638
Amortissement cumulé <sup>(1)</sup>	317	26	381	31	755	586
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>4 736</b>	<b>155</b>	<b>1 922</b>	<b>121</b>	<b>6 934</b>	<b>7 052</b>

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2018-2019 était de 181 M\$ (147 M\$ en 2017-2018).

**Immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (travaux en cours)<sup>(1)</sup>**

(en millions de dollars)

	Au 31 mars							
	2019						2018	
	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total	Total
Coût	2 941	149	1 930	79	47	692	5 838	5 691

(1) Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations en 2018-2019 et 2017-2018.

## **20. Obligations contractuelles et droits contractuels**

---

Une obligation contractuelle ou un droit contractuel est présenté dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'un écrit juridiquement exécutoire en date du 31 mars, donnant le pouvoir à l'une ou l'autre des parties de recourir aux tribunaux pour procéder à son exécution;
- l'une ou l'autre des parties a perdu son pouvoir discrétionnaire, c'est-à-dire qu'elle a vraisemblablement peu ou pas de possibilité de modifier les conditions prévues à l'écrit ou de s'y soustraire de sa propre initiative et n'a donc pas d'autre option réaliste que de régler l'obligation;
- la perte de pouvoir discrétionnaire entraînera des sorties ou des entrées futures de ressources économiques;
- l'opération ou l'évènement prévu à l'origine de l'obligation ou du droit ne s'est pas encore produit.

## 20. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

### Obligations contractuelles

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018 (retraité)
<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES</b>		
<b>PAR CATÉGORIES DE DÉPENSES<sup>(1)</sup></b>		
<b>Transferts – capital<sup>(2),(3)</sup></b>		
Emprunts contractés par des bénéficiaires	11 251	10 838
Emprunts à être contractés par des bénéficiaires	9 795	9 171
Coût des immobilisations des bénéficiaires	2 496	1 539
<b>Transferts – ententes autres qu'en capital<sup>(2),(3),(4)</sup></b>	15 072	15 544
<b>Rémunération<sup>(5)</sup></b>	34 264	41 985
<b>Fonctionnement</b>		
Contrats de location-exploitation	4 457	4 375
Approvisionnements en biens et services <sup>(6)</sup>	16 531	15 633
Autres	50	75
	<b>93 916</b>	<b>99 160</b>
<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES</b>		
<b>PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENTS<sup>(1)</sup></b>		
Acquisitions d'immobilisations <sup>(6)</sup>	2 664	2 666
Promesses de prêts et d'investissements	2 918	3 062
	<b>5 582</b>	<b>5 728</b>
	<b>99 498</b>	<b>104 888</b>

(1) Certaines des contributions présentées dans les droits contractuels seront utilisées par le gouvernement pour s'acquitter de ses obligations contractuelles. Ces droits contractuels proviennent du gouvernement fédéral et d'autres tiers et compenseront en partie les obligations contractuelles de la façon suivante :

	Au 31 mars	
	2019	2018
Emprunts à être contractés par les bénéficiaires	380	542
Coût des immobilisations des bénéficiaires	965	837
Transferts – ententes autres qu'en capital	127	135
Approvisionnements en biens et services	102	96
Acquisitions d'immobilisations	71	62
	<b>1 645</b>	<b>1 672</b>

(2) La partie des ententes qui ne satisfait pas aux critères de constatation d'une dépense de transfert à la date des états financiers consolidés est présentée dans les obligations contractuelles. Une dépense de transfert est constatée lorsqu'elle a été dûment autorisée conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui l'octroie et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

(3) En plus de ces sommes, le gouvernement subventionne les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, lesquels sont estimés à 6 375 M\$ (5 934 M\$ au 31 mars 2018).

(4) Pour certaines ententes, les versements annuels minimums à verser au cours des prochaines années sont sujets à indexation.

(5) Le gouvernement a conclu, en mars 2018, des ententes avec les fédérations des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes qui établissent les modalités et le montant des enveloppes budgétaires globales prévues pour leur rémunération jusqu'au 31 mars 2023. Ces ententes incluent les modalités d'étalement de certains montants déjà consentis dans le cadre des ententes antérieures qui seront versés d'ici le 31 mars 2027. Les obligations contractuelles découlant de la rémunération étaient composées de 33 992 M\$ pour les enveloppes budgétaires globales (41 648 M\$ au 31 mars 2018), incluant 3 859 M\$ pour l'étalement (4 408 M\$ au 31 mars 2018), et de 272 M\$ pour l'assurance-responsabilité (337 M\$ au 31 mars 2018).

(6) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services et aux acquisitions d'immobilisations incluaient respectivement une somme de 7 128 M\$ et de 392 M\$ découlant d'ententes de partenariats public-privé (respectivement 7 281 M\$ et 478 M\$ au 31 mars 2018).

## **20. Obligations contractuelles et droits contractuels** (suite)

---

### **Obligations contractuelles liées aux dépenses de fonctionnement et celles liées aux acquisitions d'immobilisations**

En plus des obligations contractuelles présentées dans le tableau précédent, le gouvernement a conclu des contrats avec divers fournisseurs qui incluent des clauses de résiliation sans pénalités. Parmi ceux-ci, les plus importants se rapportent au développement, à l'amélioration, à la conservation et à l'entretien des infrastructures routières du gouvernement totalisant 1 558 millions de dollars au 31 mars 2019 (1 722 millions de dollars au 31 mars 2018). Le gouvernement conserve un droit discrétionnaire quant au moment où il peut mettre fin à ces contrats.

## 20. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

### Détail des obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres qu'en capital

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018 (retraité)
<b>Santé et services sociaux</b>		
Services d'hébergement en soins de longue durée	1 823	1 800
Actions communautaires et bénévoles	1 111	1 618
Maintien des services ambulanciers disponibles à la population	395	765
Soutien à des organismes de la santé	220	54
Service de premiers répondants pour dispenser des soins préhospitaliers d'urgence dans la Ville de Montréal	55	62
Autres ententes	17	21
	<b>3 621</b>	<b>4 320</b>
<b>Éducation et culture</b>		
Développement et promotion de la culture	175	245
Développement et promotion des loisirs, du sport et de l'activité physique	56	68
Autres ententes	95	45
	<b>326</b>	<b>358</b>
<b>Économie et environnement</b>		
Reconnaissance du statut de métropole de la Ville de Montréal	2 897	2 754
Recherche et développement	456	473
Développement du marché du travail	375	354
Accord de partenariat avec les municipalités	348	681
Logement social, communautaire et abordable	294	289
Gestion, développement et mise en valeur des régions et des territoires du Québec	241	105
Soutien aux entreprises	184	146
Projet de construction du Réseau express métropolitain – Déplacement des utilités publiques et décontamination des sols	171	171
Gestion et développement économique de la forêt, de la faune et des parcs	140	134
Gestion, développement et mise en valeur du secteur agricole et agroalimentaire	134	108
Développement durable, protection de l'environnement, mise en valeur de la biodiversité et lutte aux changements climatiques	122	150
Développement et promotion du tourisme	90	133
Politique de transition énergétique du Québec	88	25
Financement des déficits actuariels de Québec et de la Métropole	69	79
Autres ententes	94	77
	<b>5 703</b>	<b>5 679</b>
<b>Total à reporter</b>	<b>9 650</b>	<b>10 357</b>

## 20. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

### Détail des obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres qu'en capital (suite) (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018 (retraité)
<b>Total reporté</b>	<b>9 650</b>	<b>10 357</b>
<b>Soutien aux personnes et aux familles</b>		
Actions gouvernementales pour l'inclusion économique et la participation sociale	108	
Actions communautaires et bénévoles	45	90
Proches aidants	45	60
Autres ententes	31	90
	<b>229</b>	<b>240</b>
<b>Gouverne et justice</b>		
Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec		
Développement et autonomie de la nation crie <sup>(1)</sup>	3 361	3 398
Amélioration de l'administration de la justice et des services correctionnels de la nation crie <sup>(2)</sup>	159	174
Financement global de l'Administration régionale Kativik <sup>(3)</sup>	694	711
Soutien à la prévention contre la criminalité et aux sinistres	384	141
Développement économique et communautaire au Nunavik <sup>(4)</sup>	191	208
Financement global des villages nordiques de la région Kativik	168	172
Mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik	116	13
Politique québécoise de la jeunesse	30	55
Autres ententes	90	75
	<b>5 193</b>	<b>4 947</b>
	<b>15 072</b>	<b>15 544</b>

(1) Cette entente prévoit des versements annuels sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052. Les versements à effectuer sont le plus élevé de 70 M\$ ou de cette somme indexée pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné.

(2) Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 20 M\$ et sujets à indexation jusqu'en 2027.

(3) Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 79 M\$ et sujets à indexation jusqu'en 2028.

(4) Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 24 M\$ et sujets à indexation jusqu'en 2027.

## **20. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)**

---

### **Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres qu'en capital**

#### **Informations additionnelles relatives au Réseau express métropolitain (REM)**

En plus des investissements liés à la construction du REM et des autres obligations contractuelles du gouvernement et d'Hydro-Québec à l'égard de ce projet, le gouvernement entend offrir un soutien financier équivalent à 85 % du coût additionnel lié à la mise en service du REM afin d'en assurer la pérennité. Cette contribution se fera par l'intermédiaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain, laquelle a convenu d'une entente de 99 ans sur les services de transport collectif que la société exploitante du REM devra fournir. La forme de ce soutien financier n'ayant pas été déterminée à ce jour, aucune somme n'est incluse dans les obligations contractuelles au 31 mars 2019 à cet égard.

## 20. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

### Échéancier des obligations contractuelles par catégorie de dépenses

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Transferts				Rémuné- ration	Fonctionnement		Total
	Emprunts contractés <sup>(1)</sup>	Emprunts à être contractés <sup>(2)</sup>	Coût des immobilisations	Ententes autres qu'en capital		Contrats de location- exploitation	Approvisionnement en biens et services et autres	
2020	1 139	478	1 159	3 771	8 111	566	3 629	18 853
2021	1 073	353	514	1 950	8 282	485	2 286	14 943
2022	982	451	287	922	8 499	403	1 723	13 267
2023	892	514	191	764	8 807	354	1 163	12 685
2024	785	536	121	606	235	309	744	3 336
	<b>4 871</b>	<b>2 332</b>	<b>2 272</b>	<b>8 013</b>	<b>33 934</b>	<b>2 117</b>	<b>9 545</b>	<b>63 084</b>
2025-2029	3 075	2 909	200	2 131	330	1 098	1 800	11 543
2030-2034	2 127	2 107		1 442		623	1 451	7 750
2035-2039	1 017	1 660		1 218		413	1 510	5 818
2040-2044	156	747		967		123	1 443	3 436
2045 et suivantes	5	40	4	1 272 <sup>(3)</sup>		83	787	2 191
	<b>11 251</b>	<b>9 795</b>	<b>2 476</b>	<b>15 043</b>	<b>34 264</b>	<b>4 457</b>	<b>16 536</b>	<b>93 822</b>
Échéancier indéterminé			20	29			45	94
	<b>11 251</b>	<b>9 795</b>	<b>2 496</b>	<b>15 072</b>	<b>34 264</b>	<b>4 457</b>	<b>16 581</b>	<b>93 916</b>

(1) Les emprunts contractés par les bénéficiaires représentaient les opérations suivantes :

	Au 31 mars	
	2019	2018
Emprunts contractés auprès de :		
Financement-Québec	5 691	5 140
Fonds de financement	856	1 072
	<b>6 547</b>	<b>6 212</b>
Institutions financières	4 704	4 626
	<b>11 251</b>	<b>10 838</b>

(2) Dans le cas des transferts pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires dont l'échéancier n'est pas encore connu, celle-ci est établie sur la base des périodes probables de versement des subventions selon le type de bénéficiaires, soit : 25 ans pour les établissements universitaires, 20 ans pour les municipalités et les organismes municipaux, 20 ans ou 10 ans pour les sociétés de transport en commun et 5 ans pour les autres bénéficiaires.

(3) Les obligations contractuelles relatives à des ententes dont les sommes seront versées à perpétuité sont établies pour une période de 30 ans. Notamment, cet échéancier inclut les obligations contractuelles découlant de l'entente de transfert visant à reconnaître le statut de métropole de la Ville de Montréal. Cette entente prévoit des versements annuels minimums de 89 M\$ à perpétuité, sujets à indexation.

## 20. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

### Droits contractuels par catégories de revenus

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018 (retraité)
<b>Droits et permis</b>		
Ressources naturelles	262	283
Autres	16	37
	<u>278</u>	<u>320</u>
<b>Revenus divers</b>		
Ventes de biens et services	779	866
Donations de tiers	368	352
Transferts provenant d'entités autres que du gouvernement fédéral	23	22
Autres	75	41
	<u>1 245</u>	<u>1 281</u>
<b>Transferts du gouvernement fédéral</b>		
Transferts pour la santé	878	
Autres programmes	16 990	6 836
	<u>17 868</u>	<u>6 836</u>
	<u>19 391</u> <sup>(1)</sup>	<u>8 437</u> <sup>(1)</sup>

- (1) Lorsque la durée d'une entente est indéterminée, les droits contractuels relatifs à ces ententes sont établis pour une année financière seulement, à moins que le gouvernement fédéral ou le tiers hors périmètre comptable ait signifié au gouvernement la valeur du droit contractuel pour les années ultérieures. Les droits contractuels pour ces ententes pourraient être plus importants.

## 20. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

### Droits contractuels (suite)

#### Échéancier des droits contractuels par catégories de revenus

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Droits et permis		Revenus divers				Transferts du gouvernement fédéral		Total
	Ressources naturelles	Autres	Ventes de biens et services	Donations de tiers	Transferts provenant d'entités autres que du gouvernement fédéral	Autres	Transferts pour la santé	Autres programmes	
2020	124	6	376	103	23	24	249	5 227	6 132
2021	75	4	56	70		13	286	2 144	2 648
2022	32	3	45	59		8	343	1 974	2 464
2023	31	1	37	42		5		1 563	1 679
2024			37	30		2		1 399	1 468
	<b>262</b>	<b>14</b>	<b>551</b>	<b>304</b>	<b>23</b>	<b>52</b>	<b>878</b>	<b>12 307</b>	<b>14 391</b>
2025-2029		1	116	16		6		4 669	4 808
2030-2034		1	76			4			81
2035-2039			24			2			26
2040-2044			9			3			12
2045 et suivantes			3	2		8			13
	<b>262</b>	<b>16</b>	<b>779</b>	<b>322</b>	<b>23</b>	<b>75</b>	<b>878</b>	<b>16 976</b>	<b>19 331</b>
Échéancier indéterminé				46				14	60
	<b>262</b>	<b>16</b>	<b>779</b>	<b>368</b>	<b>23</b>	<b>75</b>	<b>878</b>	<b>16 990</b>	<b>19 391</b>

## 21. Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties

Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement garantit des emprunts et d'autres interventions financières contractés par des tiers. Ces garanties assurent le paiement en tout ou en partie du capital, des intérêts ou les deux, d'une dette ou d'une intervention financière, en cas de manquement de la part du tiers.

### Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties par catégories de tiers

(en millions de dollars)

	Note	Au 31 mars	
		2019	2018
Entreprises		1 129	1 528
Organismes sans but lucratif et coopératives		2 234	2 172
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches		5 552	5 299
Étudiants		4 032	4 027
		<b>12 947</b>	<b>13 026</b>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	15	(537)	(608)
		<b>12 410</b>	<b>12 418</b>

### Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties contractées par des entreprises

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018
Garanties accordées par le Fonds du développement économique <sup>(1)</sup>	1 112	1 477
Garanties accordées par d'autres entités du périmètre comptable	17	51
	<b>1 129</b> <sup>(2),(3)</sup>	<b>1 528</b> <sup>(2),(3)</sup>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(77)	(172)
	<b>1 052</b>	<b>1 356</b>

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus de garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs.

(2) Ce total excluait 72 M\$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (151 M\$ au 31 mars 2018).

(3) Au 31 mars 2019, le Fonds du développement économique a reçu des sûretés et des cautions significatives pour 99 % du solde nominal de son portefeuille de garanties.

Quant aux garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties accordées par les autres entités du périmètre comptable, la valeur des sûretés et cautions reçues en contrepartie des garanties était de 12 M\$ (15 M\$ au 31 mars 2018).

## 21. Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties (suite)

### Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties contractées par des organismes sans but lucratif et des coopératives

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec <sup>(1)</sup>	2 203	2 142
Garanties accordées par d'autres entités du périmètre comptable	31	30
	<b>2 234</b> <sup>(2)</sup>	<b>2 172</b> <sup>(2)</sup>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(131)	(68)
	<b>2 103</b>	<b>2 104</b>

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8).

Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part du gouvernement. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme à but non lucratif ou par la coopérative. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles. Au 31 mars 2019, ces garanties totalisaient 2 055 M\$ (1 974 M\$ au 31 mars 2018).

De plus, le gouvernement a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu desquels il s'est engagé à verser des sommes à la SCHL, afin de la compenser pour les pertes encourues à la suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur, lorsqu'un projet est en difficulté. Les garanties accordées couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles relatives à des emprunts accordés pour des projets réalisés dans les régions urbaines, dans le cadre du Programme de logement à but non lucratif privé, qui ont une durée de 35 ans. Le paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts est à la charge des organismes. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles. Au 31 mars 2019, ces garanties totalisaient 134 M\$ (153 M\$ au 31 mars 2018).

Par ailleurs, dans le cadre de ses programmes, le gouvernement peut garantir des emprunts contractés afin de financer des activités relatives à la construction de logements nordiques. Au 31 mars 2019, ces garanties totalisaient 14 M\$ (15 M\$ au 31 mars 2018).

(2) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties était de 31 M\$ (30 M\$ au 31 mars 2018).

### Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties contractées par des producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2019	2018
Garanties accordées par La Financière agricole du Québec <sup>(1)</sup>	5 442	5 184
Garanties accordées par d'autres entités du périmètre comptable	110	115
	<b>5 552</b> <sup>(2)</sup>	<b>5 299</b> <sup>(2)</sup>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(54)	(82)
	<b>5 498</b>	<b>5 217</b>

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que les frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(2) Cette somme excluait 738 M\$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (532 M\$ au 31 mars 2018).

## 21. Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties (suite)

### Garanties d'emprunts contractés par des étudiants

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant <sup>(1)</sup>	1 586	1 667
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	<u>2 446</u>	<u>2 360</u>
	<b>4 032</b>	<b>4 027</b>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	<u>(275)</u>	<u>(286)</u>
	<b><u>3 757</u></b>	<b><u>3 741</u></b>

Note : Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(1) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base. Les intérêts qui seront subventionnés par le gouvernement au cours des années subséquentes sont estimés à 140 M\$ (132 M\$ au 31 mars 2018).

---

## 22. Éventualités

---

### Passifs éventuels

#### Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisent 2 706 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une réclamation, dans la rubrique « Crédeurs et frais à payer », seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 073 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou des désistements des demandeurs. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Au 31 mars 2019, le gouvernement fait l'objet de plaintes de la part de certains de ses employés et de certains syndicats les représentant en regard de l'application de la Loi sur l'équité salariale, notamment dans le cadre des évaluations du maintien de l'équité salariale réalisées en 2010 et 2015 pour le programme du secteur parapublic. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une catégorie d'emplois visée par des plaintes lorsqu'il est probable qu'elle fera l'objet d'un correctif salarial et qu'il peut raisonnablement estimer la somme qu'il devra débours. La méthode d'estimation utilisée pour évaluer le passif comprend les hypothèses jugées les plus probables par le gouvernement.

Les provisions prises à l'égard de certaines poursuites et de certains litiges sont assujetties à une incertitude relative à la mesure. Il est possible que ces provisions subissent des variations importantes dans l'année. Puisque la divulgation d'informations pourrait avoir des répercussions négatives sur le dénouement de ces poursuites et litiges, l'information à l'égard des montants et de l'ampleur des incertitudes qui y sont liées n'est pas fournie.

## 22. Éventualités (suite)

---

### Passifs éventuels (suite)

#### Passif environnemental

Le gouvernement comptabilise un passif environnemental relatif aux coûts liés à la réhabilitation de sites contaminés dont il a la responsabilité et de ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés. Au 31 mars 2019, un montant de 3 008 millions de dollars est présenté dans la rubrique « Autres passifs », pour les 1 804 sites répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour en estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2019 tient compte d'une majoration des coûts de 804 millions de dollars (904 millions de dollars au 31 mars 2018).

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie et, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée. De plus, le gouvernement ne prévoit pas procéder à la réhabilitation de certains sites, puisqu'ils ne représentent pas un danger pour la santé et la sécurité de la population ou qu'il est peu probable que la contamination ait une incidence environnementale significative. Dans ces situations, aucun passif n'a été comptabilisé.

## 23. Informations sur les flux de trésorerie

### Éléments sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2019	2018
Créances douteuses	733	635
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et aux interventions financières garanties	285	47
Portion « subvention » liée à des prêts et des placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes	24	65
Intérêts capitalisés sur les prêts et placements de portefeuille	(99)	(93)
(Gains) pertes sur dispositions d'actifs	1	(34)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	147	157
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(217)	(200)
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs		
Coût des prestations acquises <sup>(1)</sup>	2 770	3 146
Modifications de régimes	5	(571)
Amortissement des (gains) pertes actuariels	540	1 129
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	6 680	6 444
Variation des provisions pour moins-values	67	23
	<u>10 062</u>	<u>10 171</u>
Pertes résultant du transfert des activités de l'Agence métropolitaine de transport		166
Amortissement des escomptes et des primes	(141)	(90)
Amortissement des (gains) pertes de change reportés	(77)	(29)
Amortissement des immobilisations	4 032	3 924
	<u>14 750</u>	<u>14 719</u>

(1) Cette rubrique inclut les compensations versées par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)

## 23. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

### Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement

(en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>Actifs</b>		
Débiteurs	(1 146)	(3 229)
Stocks et autres actifs destinés à la vente		(7)
Frais reportés liés aux dettes	31	(116)
Stocks et frais payés d'avance	(35)	(44)
	<u>(1 150)</u>	<u>(3 396)</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et frais à payer	578	2 566
Revenus reportés	422	299
Autres passifs	(160)	(270)
	<u>840</u>	<u>2 595</u>
	<u>(310)</u>	<u>(801)</u>

### Besoins financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement <sup>(1)</sup>	15 367	12 333
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en placements	(1 296)	(1 859)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(6 772)	(5 940)
<b>Besoins financiers nets</b>	<u>7 299</u>	<u>4 534</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(8 681)	(3 849)
Variation des flux de trésorerie au cours de l'année financière <sup>(1)</sup>	<u>1 382</u>	<u>(685)</u>
<b>Opérations de financement</b>	<u>(7 299)</u>	<u>(4 534)</u>

(1) Aux fins des besoins financiers nets et des opérations de financement, les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement incluaient la variation des espèces, des effets en main et des dépôts en circulation ainsi que celle des chèques en circulation. Au 31 mars 2019, la valeur comptable des espèces, des effets en main et des dépôts en circulation s'établissait à 319 M\$ (331 M\$ au 31 mars 2018) et celle des chèques en circulation s'établissait à 879 M\$ (1 133 M\$ au 31 mars 2018).

## 23. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

### Informations supplémentaires

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2019	2018
Intérêts payés	<u>8 088</u>	<u>7 968</u>

### Opérations sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2019	2018
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Débiteurs		1
Frais reportés liés aux dettes	2	2
Créditeurs et frais à payer	172	30
Obligations relatives au coût des prestations acquises	<u>8</u>	<u>5 053</u>
	<u>182</u>	<u>5 086</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Immobilisations acquises	<u>(262)</u>	<u>(175)</u>
	<u>(262)</u>	<u>(175)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Dettes contractées	88	143
Dettes remboursées		(1)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite		(5 071)
Fonds particuliers des régimes de retraite	<u>(8)</u>	<u>(21)</u>
	<u>80</u>	<u>(4 950)</u>

Note : Ces opérations sans effet sur la trésorerie découlent principalement d'ententes de partenariats public-privé. En 2017-2018, ces opérations découlaient également de la prise en charge, par le gouvernement, de la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) qui ont pris leur retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou à leurs ayants droit. En contrepartie, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE, laquelle a été inscrite dans le fonds d'amortissement des régimes de retraite.

## **24. Informations relatives aux apparentés**

---

Le gouvernement est apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du gouvernement sont notamment les ministres, les sous-ministres et les présidents-directeurs généraux ou leurs équivalents.

Au cours de l'année financière 2018-2019, le gouvernement n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

## **25. Chiffres comparatifs**

---

Certaines données de 2017-2018 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée en 2018-2019.

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes  
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées  
à même le fonds général du fonds consolidé du revenu**

---

**Assemblée nationale**

**Personnes désignées par l'Assemblée nationale**

Commissaire à l'éthique et à la déontologie  
Commissaire au lobbyisme  
Directeur général des élections<sup>1</sup>  
Protecteur du citoyen  
Vérificateur général

**Ministères et organismes**

Affaires municipales et Habitation

Commission municipale du Québec  
Office de la protection du consommateur  
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec  
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Commission d'accès à l'information

Culture et Communications

Commission de toponymie  
Conseil du patrimoine culturel du Québec  
Conseil supérieur de la langue française  
Office québécois de la langue française

Économie, et Innovation

Commission de l'éthique en science et en technologie

Éducation et Enseignement supérieur

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études  
Commission consultative de l'enseignement privé  
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
Conseil du statut de la femme  
Conseil supérieur de l'éducation

Énergie et Ressources naturelles

Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

---

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes  
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées  
à même le fonds général du fonds consolidé du revenu (suite)**

---

Famille

Curateur public

Finances

Forêts, Faune et Parcs

Immigration, Diversité et Inclusion

Justice

Comité de la rémunération des juges

Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil de la justice administrative

Conseil de la magistrature

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Tribunal des droits de la personne

Relations internationales et Francophonie

Revenu<sup>2</sup>

Santé et Services sociaux

Commissaire à la santé et au bien-être

Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

Bureau des enquêtes indépendantes

Bureau du coroner

Comité de déontologie policière

Commissaire à la déontologie policière

Commissaire à la lutte contre la corruption

Commission québécoise des libérations conditionnelles

Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports

Commission des transports du Québec

Travail, Emploi et Solidarité sociale

Commission des partenaires du marché du travail

---

(1) Le Directeur général des élections est également président de la Commission de la représentation électorale.

(2) Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

---

## Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement

---

### Organismes<sup>1</sup>

Agence du revenu du Québec  
Autorité des marchés financiers  
Autorité des marchés publics  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Centre de la francophonie des Amériques  
Centre de recherche industrielle du Québec  
Centre de services partagés du Québec  
Commission de la capitale nationale du Québec  
Commission des services juridiques  
Conseil de gestion du Fonds vert  
Conseil des arts et des lettres du Québec  
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)  
Corporation d'urgences-santé  
École nationale de police du Québec<sup>2</sup> (30 juin)  
École nationale des pompiers du Québec<sup>2</sup> (30 juin)  
Financement-Québec  
Fondation de la faune du Québec  
Fonds d'aide aux actions collectives  
Fonds de l'assurance médicaments  
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies  
Fonds de recherche du Québec – Santé  
Fonds de recherche du Québec – Société et culture  
Héma-Québec  
Institut de la statistique du Québec  
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)  
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux  
Institut national de santé publique du Québec  
Institut national des mines  
La Financière agricole du Québec  
Musée d'art contemporain de Montréal  
Musée de la civilisation  
Musée national des beaux-arts du Québec  
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)  
Office des professions du Québec  
Office Québec-Monde pour la jeunesse  
Régie de l'assurance maladie du Québec  
Régie de l'énergie  
Régie des installations olympiques (31 octobre)  
Régie du bâtiment du Québec  
Société d'habitation du Québec  
Société de développement de la Baie-James (31 décembre)  
Société de développement des entreprises culturelles

---

---

**Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement  
du gouvernement** (suite)

---

**Organismes** (suite)

Société de financement des infrastructures locales du Québec  
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)  
Société de la Place des Arts de Montréal (31 août)  
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)  
Société des établissements de plein air du Québec  
Société des parcs de sciences naturelles du Québec  
Société des traversiers du Québec  
Société du Centre des congrès de Québec  
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)  
Société du Palais des congrès de Montréal  
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour  
Société du Plan Nord  
Société nationale de l'amiante<sup>3</sup>  
Société québécoise d'information juridique  
Société québécoise de récupération et de recyclage  
Société québécoise des infrastructures  
Transition énergétique Québec

---

**Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu**

Capital Mines Hydrocarbures  
Fonds Accès Justice  
Fonds aérien  
Fonds Avenir Mécénat Culture  
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome  
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels  
Fonds d'information sur le territoire  
Fonds de développement des territoires  
Fonds de développement du marché du travail  
Fonds de financement  
Fonds de gestion de l'équipement roulant  
Fonds de la région de la Capitale-Nationale  
Fonds de la sécurité routière  
Fonds de partenariat touristique  
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis  
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État  
Fonds de soutien aux proches aidants  
Fonds de transition énergétique  
Fonds des biens et des services  
Fonds des générations  
Fonds des registres du ministère de la Justice  
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux

---

## Organismes, fonds spéciaux, et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

### Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu (suite)

Fonds des ressources naturelles  
 Fonds des réseaux de transport terrestre  
 Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis  
 Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance  
 Fonds des services de police  
 Fonds des services de santé  
 Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
 Fonds du centre financier de Montréal  
 Fonds du développement économique  
 Fonds du patrimoine culturel québécois  
 Fonds du Plan Nord  
 Fonds pour l'excellence et la performance universitaires  
 Fonds pour le développement des jeunes enfants  
 Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique  
 Fonds québécois d'initiatives sociales  
 Fonds relatif à l'administration fiscale  
 Fonds relatif aux contrats publics  
 Fonds vert  
 Tribunal administratif des marchés financiers (Fonds du)<sup>4</sup>  
 Tribunal administratif du Québec (Fonds du)<sup>4</sup>  
 Tribunal administratif du travail (Fonds du)<sup>4</sup>

### Fonds d'amortissement du fonds consolidé du revenu

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec  
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec  
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec  
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec  
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement  
 Fonds d'amortissement des régimes de retraite  
 Fonds des congés de maladie accumulés  
 Fonds du Régime de rentes de survivants

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(3) La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, cette entité est constituée en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-3.1.1).

(4) Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

## Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

---

### Réseau de la santé et des services sociaux

#### *Centres intégrés de santé et de services sociaux*

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches  
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue  
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval  
Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles  
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides  
Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire  
de Sherbrooke  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

#### *Autres établissements publics et instances régionales*

Centre de santé Inuulitsivik  
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal  
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine  
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James  
Centre universitaire de santé McGill  
CHU de Québec – Université Laval  
CLSC Naskapi  
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James  
Institut de Cardiologie de Montréal  
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel  
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval  
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

---

**Réseaux de l'éducation***Commissions scolaires*<sup>1</sup>

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées  
Commission scolaire Central Québec  
Commission scolaire crie  
Commission scolaire de Charlevoix  
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup  
Commission scolaire de l'Estuaire  
Commission scolaire de l'Énergie  
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois  
Commission scolaire de la Baie-James  
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin  
Commission scolaire de la Capitale  
Commission scolaire de la Côte-du-Sud  
Commission scolaire De La Jonquière  
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord  
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île  
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke  
Commission scolaire de la Riveraine  
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord  
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles  
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands  
Commission scolaire de Laval  
Commission scolaire de Montréal  
Commission scolaire de Portneuf  
Commission scolaire de Rouyn-Noranda  
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe  
Commission scolaire de Sorel-Tracy  
Commission scolaire des Affluents  
Commission scolaire des Appalaches  
Commission scolaire des Bois-Francs  
Commission scolaire des Chênes  
Commission scolaire des Chic-Chocs  
Commission scolaire des Découvreurs  
Commission scolaire des Draveurs  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries  
Commission scolaire des Hautes-Rivières  
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais  
Commission scolaire des Hauts-Cantons  
Commission scolaire des Îles  
Commission scolaire des Laurentides

---

---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement** (suite)

---

**Réseaux de l'éducation** (suite)*Commissions scolaires* (suite)

Commission scolaire des Monts-et-Marées  
Commission scolaire des Navigateurs  
Commission scolaire des Patriotes  
Commission scolaire des Phares  
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais  
Commission scolaire des Premières-Seigneuries  
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay  
Commission scolaire des Samares  
Commission scolaire des Sommets  
Commission scolaire des Trois-Lacs  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Commission scolaire du Fer  
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs  
Commission scolaire du Lac-Abitibi  
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean  
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue  
Commission scolaire du Littoral  
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs  
Commission scolaire Eastern Shores  
Commission scolaire Eastern Townships  
Commission scolaire English-Montréal  
Commission scolaire Harricana  
Commission scolaire Kativik  
Commission scolaire Lester-B.-Pearson  
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys  
Commission scolaire Marie-Victorin  
Commission scolaire New Frontiers  
Commission scolaire Pierre-Neveu  
Commission scolaire René-Lévesque  
Commission scolaire Riverside  
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier  
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

---

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux  
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

---

**Réseaux de l'éducation (suite)***Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps)<sup>1</sup>*

Cégep André-Laurendeau  
Cégep Beauce-Appalaches  
Cégep d'Ahuntsic  
Cégep de Baie-Comeau  
Cégep de Bois-de-Boulogne  
Cégep de Chicoutimi  
Cégep de Drummondville  
Cégep de Granby  
Cégep de Jonquière  
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue  
Cégep de l'Outaouais  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Cégep de La Pocatière  
Cégep de Lévis-Lauzon  
Cégep de Maisonneuve  
Cégep de Matane  
Cégep de Rimouski  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Rosemont  
Cégep de Saint-Félicien  
Cégep de Saint-Hyacinthe  
Cégep de Saint-Jérôme  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Sainte-Foy  
Cégep de Sept-Îles  
Cégep de Sherbrooke  
Cégep de Sorel-Tracy  
Cégep de Thetford  
Cégep de Trois-Rivières  
Cégep de Valleyfield  
Cégep de Victoriaville  
Cégep du Vieux Montréal  
Cégep Édouard-Montpetit  
Cégep François-Xavier-Garneau  
Cégep Gérald-Godin  
Cégep John Abbott  
Cégep Limoilou  
Cégep Lionel-Groulx  
Cégep Marie-Victorin

## Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

---

### Réseaux de l'éducation (suite)

#### *Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)*

Cégep Montmorency  
Cégep régional de Lanaudière  
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu  
Champlain Regional College of General and Vocational Education  
Collège d'Alma  
Collège Dawson  
Collège Héritage  
Collège Shawinigan  
Vanier College of General and Vocational Education

#### *Université du Québec et ses constituantes<sup>2</sup>*

École de technologie supérieure  
École nationale d'administration publique  
Institut national de la recherche scientifique  
Télé-université  
Université du Québec  
Université du Québec à Chicoutimi  
Université du Québec à Montréal  
Université du Québec à Rimouski  
Université du Québec à Trois-Rivières  
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue  
Université du Québec en Outaouais

- 
- (1) Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars, à l'exception de la Commission scolaire crie. Pour cette dernière, aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 mars.
- (2) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités, survenus entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2019, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

## Entreprises du gouvernement

---

Capital Financière agricole inc.<sup>1</sup>

Hydro-Québec (31 décembre)

Investissement Québec

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

Société québécoise du cannabis (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

---

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise du gouvernement est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(1) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

---

**Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement**

---

Agence du revenu du Québec

Biens non réclamés (31 décembre)

Fonds des pensions alimentaires

Autorité des marchés financiers

Fonds d'indemnisation des services financiers

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds d'assurance parentale (31 décembre)

Curateur public

Comptes sous administration (31 décembre)

La Financière agricole du Québec

Fonds d'assurance-récolte

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ministère de la Famille

Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Ministère de la Sécurité publique

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)

Ministère des Finances

Fonds en fidéicommis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Comité Entraide – secteurs public et parapublic

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Office de la protection du consommateur

Cautionnements individuels des agents de voyages

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance-garantie

Régie du bâtiment du Québec

Fonds de garantie

**Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement (suite)**

---

Retraite Québec (31 décembre)

Société de l'assurance automobile du Québec  
Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Société québécoise de récupération et de recyclage  
Régime de compensation pour les organismes municipaux

---

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

---

## Informations sectorielles

---

### État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales

Le gouvernement fournit des informations financières sectorielles pour chacune de ses missions. Ces informations visent à présenter les ressources allouées pour soutenir ses missions et communiquer aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions. Les opérations intersectorielles sont évaluées, en règle générale, à la valeur comptable.

Les tableaux qui suivent présentent les sources de revenus et les coûts de chacune des missions du gouvernement, soit :

- **Santé et services sociaux**, englobe les activités du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Éducation et culture**, englobe les activités :
  - du ministère de la Culture et des Communications (à l'exception du secteur de la gestion de la dette),
  - du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (à l'exception du secteur de la promotion et du développement de la Capitale-Nationale et du secteur de la condition féminine),
  - du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion,
  - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Économie et environnement**, englobe principalement les activités :
  - du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (à l'exception du secteur des compensations tenant lieu de taxes et du soutien aux municipalités, du secteur du soutien aux activités ministérielles, du secteur de la protection des consommateurs et de celui de la Commission municipale du Québec),
  - du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
  - du ministère de l'Économie et de l'Innovation,
  - du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (secteur de la promotion et du développement de la Capitale-Nationale)
  - du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
  - du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
  - du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,
  - du ministère des Relations internationales et de la Francophonie,
  - du ministère du Tourisme,
  - du ministère des Transports,

---

**Informations sectorielles** (suite)

---

**État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales** (suite)

- **Économie et environnement**, englobe principalement les activités (suite) :
  - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide à l'emploi),
  - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Soutien aux personnes et aux familles**, englobe principalement les activités :
  - du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (secteur de la condition féminine),
  - du ministère de la Famille,
  - du ministère de la Justice (secteur de l'accessibilité à la justice et celui de l'indemnisation et reconnaissance),
  - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide financière et celui de l'administration),
  - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Gouverne et justice**, englobe principalement les activités :
  - de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par celle-ci,
  - du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (secteur des compensations tenant lieu de taxes et du soutien aux municipalités, secteur du soutien aux activités ministérielles, secteur de la protection des consommateurs et celui de la Commission municipale du Québec),
  - du Conseil du trésor,
  - du Conseil exécutif,
  - du ministère des Finances (à l'exception de la gestion de la dette),
  - du ministère de la Justice (à l'exception du secteur de l'accessibilité à la justice et de celui de l'indemnisation et reconnaissance),
  - du ministère de la Sécurité publique,
  - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur du travail),
  - du Fonds des générations,
  - des organismes et des autres fonds spéciaux contribuant à cette mission,

---

**Informations sectorielles** (suite)

---

**État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales** (suite)

- **Gouverne et justice**, englobe principalement les activités (suite) :

De plus, les revenus et les dépenses liés à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont présentés dans cette mission, à l'exception des crédits d'impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal. Chacun de ces crédits d'impôt est présenté dans les dépenses de la mission gouvernementale à laquelle il est associé. De même, les revenus de transfert du gouvernement fédéral dont la responsabilité est confiée au ministère des Finances, c'est-à-dire les revenus de la péréquation, les transferts pour la santé et les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, sont présentés dans cette mission;

- **Service de la dette**, englobe principalement les activités du ministère des Finances (secteur de la gestion de la dette).

Les revenus et les dépenses de chacune des grandes missions du gouvernement sont présentés après élimination des opérations et des soldes réciproques entre les entités et des gains et des pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs ou des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. De plus, lorsque les activités d'une entité sont en lien avec plusieurs missions, ses revenus et ses dépenses sont répartis entre les missions concernées.

## Informations sectorielles (suite)

## État consolidé des revenus par missions gouvernementales

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2019					Total
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	
<b>REVENUS</b>						
Impôt sur le revenu et les biens		1 854	73		47 241	49 168
Taxes à la consommation	3	90	2 381	30	18 497	21 001
Droits et permis	2	50	2 872	48	1 389	4 361
Revenus divers	4 046	2 002	1 404	199	3 897	11 548
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					5 548	5 548
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>4 051</b>	<b>3 996</b>	<b>6 730</b>	<b>277</b>	<b>76 572</b>	<b>91 626</b>
Transferts du gouvernement fédéral	211	996	2 302	61	19 550	23 120
<b>Total des revenus</b>	<b>4 262</b>	<b>4 992</b>	<b>9 032</b>	<b>338</b>	<b>96 122</b>	<b>114 746</b>

	Année financière terminée le 31 mars 2018					Total
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	
<b>REVENUS</b>						
Impôt sur le revenu et les biens		2 243	79		43 812	46 134
Taxes à la consommation	20	81	2 352	30	17 846	20 329
Droits et permis	8	55	2 667	45	1 235	4 010
Revenus divers	3 925	1 935	1 372	196	2 925	10 353
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					5 093	5 093
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>3 953</b>	<b>4 314</b>	<b>6 470</b>	<b>271</b>	<b>70 911</b>	<b>85 919</b>
Transferts du gouvernement fédéral	202	939	2 579	32	18 733	22 485
<b>Total des revenus</b>	<b>4 155</b>	<b>5 253</b>	<b>9 049</b>	<b>303</b>	<b>89 644</b>	<b>108 404</b>

## Informations sectorielles (suite)

## État consolidé des dépenses par missions gouvernementales

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2019						Total
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	
<b>DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES</b>							
Transfert	4 968	5 353	9 419	9 193	1 525		30 458
Rémunération	26 979	14 353	1 492	530	4 024		47 378
Fonctionnement	9 501	4 161	3 521	342	1 367		18 892
Créances douteuses et autres provisions	74	20	298	30	594		1 016
<b>Total des dépenses excluant le service de la dette</b>	<b>41 522</b>	<b>23 887</b>	<b>14 730</b>	<b>10 095</b>	<b>7 510</b>	–	<b>97 744</b>
Service de la dette						8 722	8 722
<b>Total des dépenses</b>	<b>41 522</b>	<b>23 887</b>	<b>14 730</b>	<b>10 095</b>	<b>7 510</b>	<b>8 722</b>	<b>106 466</b>

	Année financière terminée le 31 mars 2018						Total
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	
<b>DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES</b>							
Transfert	4 664	5 091	9 352	8 948	1 503		29 558
Rémunération	26 308	13 787	1 406	513	3 830		45 844
Fonctionnement	9 137	3 888	3 685	336	1 153		18 199
Créances douteuses et autres provisions	67	48	13	19	524		671
<b>Total des dépenses excluant le service de la dette</b>	<b>40 176</b>	<b>22 814</b>	<b>14 456</b>	<b>9 816</b>	<b>7 010</b>	–	<b>94 272</b>
Service de la dette						9 217	9 217
<b>Total des dépenses</b>	<b>40 176</b>	<b>22 814</b>	<b>14 456</b>	<b>9 816</b>	<b>7 010</b>	<b>9 217</b>	<b>103 489</b>

## Opérations fiduciaires du gouvernement

Sommaire des opérations fiduciaires exercées  
par des ministères et des organismes du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2019		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
<b>Agence du revenu du Québec</b>			
Biens non réclamés <sup>(1)</sup>	163	116	47
Fonds des pensions alimentaires	126	126	—
<b>Autorité des marchés financiers</b>			
Fonds d'indemnisation des services financiers	78 <sup>(2)</sup>	21	57
<b>Caisse de dépôt et placement du Québec<sup>(1)</sup></b>	350 003	40 492	309 511 <sup>(2),(3)</sup>
<b>Commission de la construction du Québec</b>			
Fonds général d'administration <sup>(1)</sup>	261	283	(22)
Régime supplémentaire de rentes <sup>(1)</sup> :			
compte général	4 163 <sup>(2)</sup>	2 902	1 261
compte complémentaire	11 005 <sup>(2)</sup>	11 005	—
compte des retraités	8 338 <sup>(2)</sup>	8 405	(67)
Autres fonds <sup>(1)</sup>	2 128	1 314	814
<b>Conseil de gestion de l'assurance parentale<sup>(1)</sup></b>	13	13	—
Fonds d'assurance parentale <sup>(1)</sup>	372 <sup>(2)</sup>	91	281
<b>Curateur public</b>			
Comptes sous administration <sup>(1)</sup>	578	103	475
<b>La Financière agricole du Québec</b>			
Fonds d'assurance-récolte	376 <sup>(2)</sup>	13	363
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	40	354	(314)
<b>Ministère de la Famille</b>			
Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	199	199	—
<b>Ministère de la Sécurité publique</b>			
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale <sup>(1)</sup>	1	—	1
<b>Ministère des Finances</b>			
Fonds en fidéicommis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec	1 151	1 151	—
<b>Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale</b>			
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	5	5	—
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	98	9	89

**Opérations fiduciaires du gouvernement** (suite)**Sommaire des opérations fiduciaires exercées  
par des ministères et des organismes du gouvernement** (suite)

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2019		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
<b>Office de la protection du consommateur</b>			
Cautionnements individuels des agents de voyages	6 <sup>(2)</sup>	4	2
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	142 <sup>(2)</sup>	1	141
<b>Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec</b>			
Fonds d'assurance-garantie	10 <sup>(2)</sup>	—	10
<b>Régie du bâtiment du Québec</b>			
Fonds de garantie	12	19	(7)
<b>Retraite Québec<sup>(1)</sup></b>			
Régimes de retraite du gouvernement – quote-part assumée par les participants <sup>(1)</sup> :			
RREGOP	70 274 <sup>(2)</sup>	60 754	9 520
RRPE	8 248 <sup>(2)</sup>	6 950	1 298
RRAPSC	665 <sup>(2)</sup>	587	78
RRMSQ	530 <sup>(2)</sup>	463	67
Autres régimes de retraite administrés par Retraite Québec <sup>(1)</sup>	361 <sup>(2)</sup>	304	57
Fonds du régime de rentes du Québec <sup>(1)</sup>	73 761 <sup>(2)</sup>	893	72 868
<b>Société de l'assurance automobile du Québec</b>			
Fonds d'assurance automobile du Québec <sup>(1)</sup>	12 163 <sup>(2)</sup>	8 493	3 670
<b>Société québécoise de récupération et de recyclage</b>			
Régime de compensation pour les organismes municipaux	—	—	—

(1) Les données sont établies en date du 31 décembre 2018, soit la date de fin d'année financière du fonds fiduciaire.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). L'actif net de la CDPQ, présenté à la juste valeur, incluait une somme de 188 010 M\$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la CDPQ inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs au 31 mars 2019 était de 102 381 M\$.

